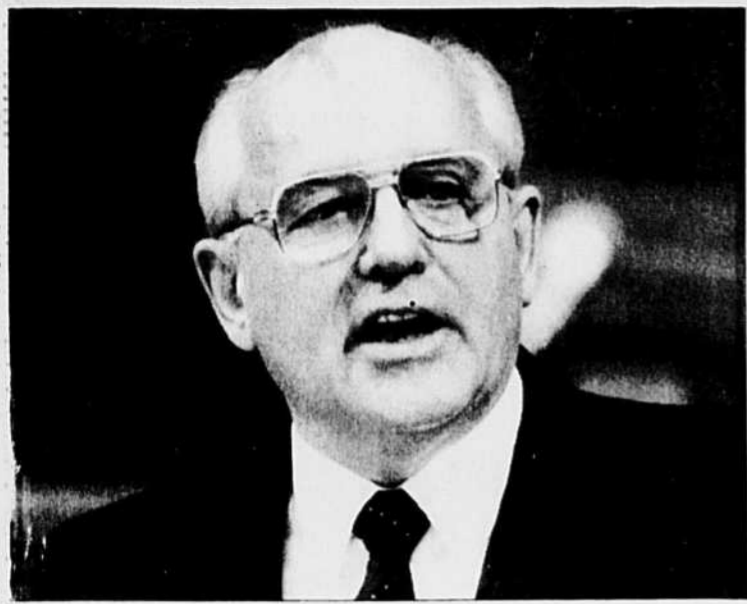


## SOCIÉTÉ



### Rideau sur Gorbatchev

À deux jours de la signature par deux Républiques du nouveau Traité de l'Union, document historique mais inapplicable à cause de ses nombreuses ambiguïtés, le père de la perestroïka est écarté du pouvoir pour de prétendues raisons de santé, comme Khrouchtchev il y a 25 ans.

Page 9

# Coup d'État en URSS

## Boris Eltsine appelle l'armée à la désobéissance

d'après Reuter et AFP

MOSCOU — Le coup d'État qui a renversé hier matin Mikhaïl Gorbatchev a suscité, dans le monde, des réactions d'inquiétude et, à Moscou, un appel à l'armée du président réformiste russe Boris Eltsine à désobéir aux ordres du nouveau pouvoir.

Dans sa première déclaration publique, le vice-président Guennadi Ianaïev, chef du Comité pour l'état d'urgence qui a pris le pouvoir mettant apparemment un terme à six ans de perestroïka, s'est engagé à poursuivre les réformes économiques et politiques déjà amorcées.

« Nous sommes partisans d'un authentique processus démocratique et d'une politique de réformes », a dit à la presse le président par intérim issu du coup de force.

Dans les pays baltes, des soldats soviétiques ont abattu hier le conducteur d'un minibus à Riga, la capitale de la Lettonie, a annoncé la radio lettone.

Des blindés soviétiques ont défilé

devant le Parlement lituanien, barricadé depuis des affrontements qui ont fait 13 morts en janvier dernier. Des troupes ont établi un camp à l'extérieur de la capitale lituanienne, Vilnius.

Deux colonnes importantes de troupes ont d'autre part été vues en Estonie, la troisième république balte.

Pour sa part, le président russe Boris Eltsine a appelé hier soir les soldats, les juges et les collaborateurs du KGB et du ministère de l'In-

térieur à ne pas suivre les ordres du Comité d'État pour l'état d'urgence, selon un décret parvenu à l'AFP.

Le président Eltsine a une nouvelle fois dénoncé le « coup d'État et la destitution par la force du président de l'URSS, chef suprême des forces armées de l'URSS ».

Ceux « qui refusent l'avènement de la dictature, de la guerre civile, le bain de sang sont en droit d'agir selon les règles fondamentales de la Constitution et les lois de l'URSS et de la RSFSR », proclame le prési-

dent de la fédération de Russie (RSFSR) dans son décret.

À Washington, le président George Bush a refusé hier soir de reconnaître les dirigeants qui ont renversé le président soviétique et leur a demandé de rétablir celui-ci dans ses fonctions de chef de l'État.

Dans une déclaration de deux pages exposant la réaction américaine à la destitution de Mikhaïl Gorbatchev, George Bush ajoute que les États-Unis ne soutiendront pas des programmes d'aide économique à l'URSS si « le recours à des moyens extra-constitutionnels continue ».

À Paris, le président François Mitterrand a dit avoir reçu du nouvel homme fort du Kremlin une lettre « assez étonnante », dans laquelle il prend l'engagement de poursuivre les réformes. « Notre choix est fait, nous allons nous en tenir à la perestroïka, à la glasnost (...) », y ajoute-t-il.

Guennadi Ianaïev a dit que  
Voir page 4: Coup

■ Consternation des milieux financiers

Page 5

■ Réactions dans le monde

Page 7

■ Les nouveaux dirigeants

Page 7

■ Choc dans les républiques

Page 7

■ L'éditorial de Lise Bissonnette

Page 12

## ANALYSE

# Un coup militaire

Jocelyn Coulon

LES militaires soviétiques viennent de réaliser ce qu'ils avaient toujours hésité à faire depuis la Révolution de 1917 : prendre le pouvoir. La destitution de Mikhaïl Gorbatchev, au-delà des fioritures constitutionnelles évoquées pour l'écart, est l'oeuvre des appareils de répression, principalement de l'armée et du KGB. Reste à savoir si les solutions qu'ils ont proposées hier pour sauver l'URSS — dont l'abolition de la... pornographie — rassembleront suffisamment de Soviétiques pour éviter la désintégration du pays.

Les responsabilités qu'occupent les huit membres du Comité d'État qui a pris le pouvoir à Moscou ne laissent aucun doute sur la nature du coup de force. Quatre de ses membres dirigent des institutions militaires ou para-militaires : le ministre de la Défense, le général Dmitri Yazov ; le ministre de l'Intérieur, le général Boris Pougov ; le président du KGB, Vladimir Krioutchkov ; et le premier vice-président du Conseil de Défense, Oleg Baklanov. Les quatre autres sont des civils, dont deux sont d'obscurs inconnus sans influence : Vassili Starodoubtsev et A. Tiziakov. Les deux derniers sont le premier ministre Valentin Pavlov et l'ancien vice-président Guennadi Ianaïev, aujourd'hui président par intérim, qui

représentent, depuis leur nomination sous Mikhaïl Gorbatchev, les éléments les plus conservateurs de l'élite politique soviétique.

Depuis un an, les militaires étaient devenus une force politique dont le pouvoir augmentait au même rythme que celui des politiciens sombrait. Lors des travaux du 28e congrès du Parti communiste, en juillet l'an dernier, les militaires avaient montré les dents en dénonçant publiquement le démantèlement de l'empire soviétique et du Pacte de Varsovie auquel se livrait M. Gorbatchev.

Frustrés de ne plus obtenir les crédits nécessaires à la poursuite de leurs activités, les militaires accusaient le pouvoir central de tout brader et de tolérer la destruction du pays sous le couvert de la démocratisation. En fait, ils n'acceptaient tout simplement pas le détournement des ressources du complexe militaro-industriel vers la production civile. « Ne touchez pas au complexe militaro-industriel. Ne tentez pas de réduire le budget de la défense », avait déclaré un commandant militaire de l'Oural.

Les attaques répétées de l'establishment militaire furent si nombreuses et si efficaces qu'elles provoquèrent, en décembre dernier, la démission du ministre des Affaires étrangères, Edouard Chevardnadze. Dans un discours pathétique, le mi-

Voir page 4: Militaire



PHOTO AP

Des Moscovites en colère ont assiégé hier un véhicule de combat et rudement insulté les soldats qui se trouvaient à bord. Les protestataires tentaient de bloquer l'avance de véhicules militaires vers la Place rouge.

# Le Canada suspend son aide à l'URSS

d'après la Presse Canadienne

OTTAWA — Le premier ministre Brian Mulroney a fait savoir, hier, que le Canada ne reconnaît pas la légitimité du nouveau gouvernement soviétique et suspendait tous ses programmes d'aide à l'URSS.

« Le renversement du président soviétique Mikhaïl Gorbatchev par des éléments conservateurs est un jour sombre pour la démocratie », a affirmé M. Mulroney.

Partisan des réformes économiques de M. Gorbatchev, le premier ministre canadien, a dit : « Le président Gorbatchev a contribué par ses réformes à renforcer la sécurité

mondiale. Sous sa direction, l'Union soviétique a commencé à participer de façon responsable aux affaires mondiales. Personne n'a intérêt à essayer de revenir en arrière. »

En annonçant la suspension de tous les programmes d'aide destinés à l'Union soviétique il a rappelé que le maintien de cette aide était assujéti à la poursuite des réformes entreprises par M. Gorbatchev, « notamment en ce qui concerne les droits de la personne ».

Mulroney a rappelé que le processus d'intégration de l'économie soviétique à l'économie mondiale reposait « sur un ferme engagement de

pluralisme politique et de réforme des marchés dans ce pays ».

Au total, le Canada s'est engagé à verser une aide de 175 millions \$ à Moscou. Cette somme comprend une aide alimentaire de 150 millions \$ qui avait été débloquée au sommet économique de Londres en juillet.

Cette aide avait été suspendue en janvier à la suite de la répression du mouvement sécessionniste des républiques baltes par les forces de l'ordre soviétiques. À Londres, M. Mulroney avait également annoncé un programme d'aide technique de 25 millions \$. Une entente du secteur privé sur l'exploration pétrolière de

l'Arctique soviétique n'est toutefois pas visée par ces mesures, a fait savoir un porte-parole de Gulf Canada Resources de Calgary, une société de la famille Reichmann.

M. Mulroney a avoué qu'il était surpris du moment choisi par les forces conservatrices, l'armée et les forces de sécurité pour renverser le président Gorbatchev, bien que des avertissements sérieux à cet effet avaient été lancés par l'ex-ministre des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze et d'autres.

Le départ de M. Gorbatchev, qui n'a pas été vu en personne depuis le

Voir page 4: Le Canada



Mulroney avec Gorbatchev au dernier Sommet de Londres.

# Marc-Yvan Côté assure avoir sauvé les objectifs de sa réforme

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LES OBJECTIFS fondamentaux de la réforme de la santé et des services sociaux sont sauvegardés, a soutenu le ministre Marc-Yvan Côté, hier, en rendant publics les termes de l'entente intervenue vendredi avec les médecins.

Les ajustements consentis pour recueillir l'adhésion de la profession médicale sont de l'ordre des moyens, dit-il. Mais il fallait le faire, pratiquer ce que M. Côté a appelé « l'art du possible », car « il n'y aurait pas eu de réforme si les médecins n'avaient pas été de la réforme ».

Ainsi, dit le ministre, la régionalisation des pouvoirs par la création, dès avril 1992, de régies régionales

dans tous les coins du Québec, la consécration des droits des usagers dans la loi et par la création d'un mécanisme transparent de traitement des plaintes, le pouvoir aux citoyens qui auront un rôle prépondérant au sein des conseils d'administration, l'allocation des budgets en fonction des besoins de la population, une définition plus claire de la mission de chaque catégorie d'établissements, rien

de cela n'a été sacrifié à la faveur des négociations estivales, rappelle le ministre.

S'il convient que des changements significatifs ont été acceptés par lui pour satisfaire les médecins (voir la position des médecins en page 3), il assure que l'objectif fondamental d'une distribution équitable des médecins dans toutes les régions et dans tous les établissements où l'on a

besoin d'eux est maintenu. Il doit s'ensuivre une négociation d'au plus 18 mois avec les fédérations médicales à ce sujet. À défaut d'une entente, le gouvernement se réserve un pouvoir de décréter les mesures à prendre.

« On donne une chance à la négociation, dit-il. Je crois sincèrement que les moyens retenus peuvent donner de bons résultats. À tout le

moins, les médecins du Québec ont l'occasion de le démontrer au gouvernement, mais aussi et surtout à la population québécoise. La balle est dans leur camp. »

Le ministre a reconnu avoir fléchi devant les médecins à cause du pouvoir indéfinissable qu'ils exercent au sein de notre société, en particulier auprès de gens vulnérables. En juin, Voir page 4: Marc-Yvan Côté

## SUPPLÉMENT

# RENTRÉE CULTURELLE

PARUTION SAMEDI LE 31 AOÛT DANS LE DEVOIR

### PLANIFIEZ VOTRE AUTOMNE avec la Rentrée culturelle:

- Théâtre • Spectacles
- Cinéma • Musique • Danse
- Arts visuels
- Télévision

Réservation publicitaire: 842-9645  
Date de tombée: 22 août

# Le Conseil des Arts gémit sur la perte de 800 000 spectateurs

TORONTO (PC) — Le total des assistances aux spectacles artistiques a diminué de 7 % au Canada durant la saison 1989-90, rapporte une récente analyse, et les prévisions concernant un accroissement des assistances au cours des années 90 ne sont guère optimistes.

« Ce secteur continue de s'enliser dans un gouffre financier », affirme le Conseil pour les gens d'affaires et les arts au Canada, dans la revue annuelle de ses activités. Et il s'agit d'un gouffre « dont il sera de plus en plus difficile de se tirer ».

L'analyse a établi que non seulement moins de gens ont acheté des billets pour l'opéra, des concerts, des pièces de théâtre et des soirées de ballet, mais que ceux qui ont acheté ces billets ont pris les fauteuils les moins coûteux.

Cette diminution des assistances aux représentations des arts de la scène survient même si le nombre de troupes artistiques, étudiées par la revue, était de 188 en 1989-90, contre 165 l'année précédente.

Durant la saison 1989-90, 11,5 millions de personnes ont assisté à des spectacles artistiques, comparativement à 12,3 millions de personnes

durant la saison précédente.

En plus d'une baisse de leurs revenus aux guichets, les troupes artistiques ont reçu moins en dons et en support financier extérieur, si bien qu'en tout et par là même ont accumulé un déficit de 6,4 millions \$.

« Si l'on ajoute ce déficit à ceux des années précédentes, le total du déficit accumulé pour ce secteur d'activité atteint presque 20 millions \$ », indique le conseil.

Alors que le financement des gouvernements municipaux et provinciaux est demeuré sensiblement le même que les années précédentes, le volume des subventions fédérales a diminué.

Le Conseil des Arts a fourni 11,1 % des budgets de 295 millions \$ des groupes artistiques considérés dans la revue. C'était une diminution au regard des 11,8 % contribués l'année précédente.

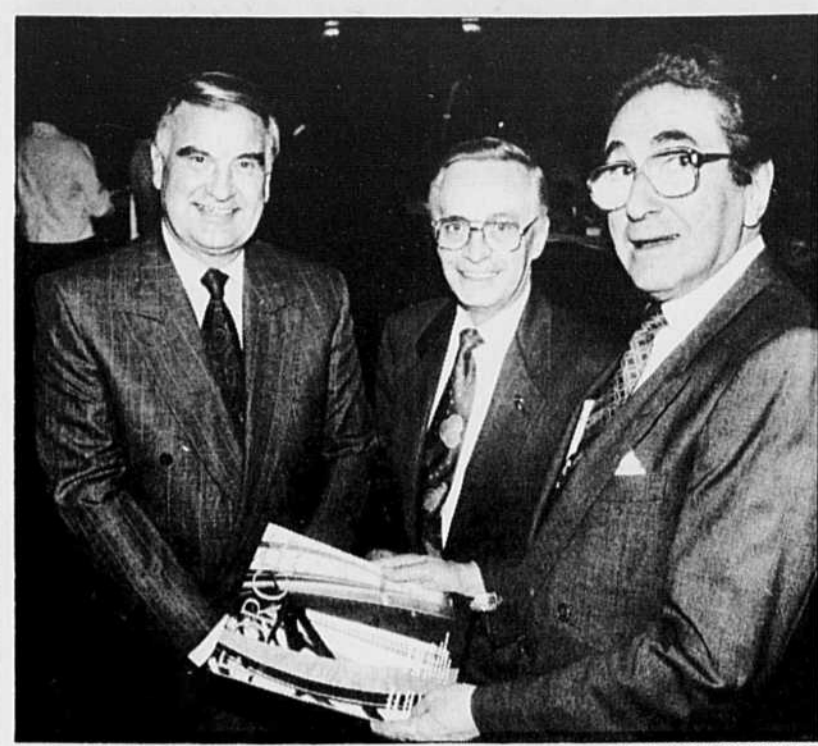
L'Île-du-Prince-Édouard a été la province la plus généreuse, en contribuant une moyenne de 3,03 \$ par personne, et le Nouveau-Brunswick a été la province la plus chiche en ne fournissant que 18 cents par personne. Voici quelle a été, par tête, l'aide financière aux arts dans les autres provinces: Manitoba (2,44 \$), Al-

berta (2,41 \$), Québec (1,54 \$), Ontario (1,39 \$), Colombie-Britannique (1,10 \$), Nouvelle-Écosse (0,96 \$), Saskatchewan (0,92 \$) et Terre-Neuve, (0,26 \$).

Les groupes artistiques ont tendance à croire que, peu importe leur future croissance, ils devront dorénavant être financés par le secteur privé. Mais Blair Mascall, président du Conseil, a averti que « le climat économique peu propice signifie qu'il sera plus difficile de trouver le parrainage d'une entreprise ».

La revue souligne que les cinq plus grands groupes artistiques du pays — le Festival de Stratford, l'Orchestre symphonique de Toronto, le Ballet national du Canada, l'Orchestre symphonique de Montréal et la Compagnie canadienne d'Opéra — ont de façon générale grandi comparativement aux groupes plus petits.

Leur croissance annuelle moyenne au cours des 10 dernières années a été supérieure à 12 %, bien que les compagnies d'opéra et de ballet aient enregistré l'an dernier une diminution de leurs revenus de 5 % au regard de l'année précédente, surtout à la suite de revenus insuffisants aux guichets.



Dans l'ordre habituel, Guy Saint-Pierre, président du Groupe SNC, Claude Boivin, p.-d.g. d'Hydro-Québec, et Marcel Couture, éditeur de Forces.

# La revue Forces reconforte les ingénieurs québécois

Claude Turcotte

LES INGÉNIEURS québécois qui ont connu de vives émotions ces dernières semaines, dont le point culminant fut l'annonce de la fusion SNC-Lavalin, se sont fait reconforter par l'un des leurs, et non le moindre, à l'occasion du lancement du plus récent numéro de la revue Forces, qui a précisément pour thème « Ingénieur, Ingénieur, une profession sans frontières ».

Dans une brève allocution à l'occasion du lancement de ce numéro, M. Claude Boivin, président et chef de l'exploitation d'Hydro-Québec, a tenu à toucher ce sujet encore très chaud. « S'il est vrai que c'est dans l'adversité que se forment les grands destins, je crois que nous venons de vivre une expérience qui servira de tremplin au génie-conseil québécois et qui le conduira sur la voie de réalisations encore plus remarquables que par le passé », M. Boivin a aussi mentionné que « dans la tourmente qui nous a tous un peu atteints et secoués, nous avons appris une grande leçon, celle de la solidarité, que nous ont donnée les artisans de cette fu-

sion ».

M. Boivin a rendu un hommage particulier à MM. Guy Saint-Pierre et à Alain Perez, les deux principaux dirigeants de SNC. Il a fait de même avec MM. Bernard Lamarre, Armand Couture, Marcel Dufour et Jacques Lamarre, les quatre principaux actionnaires et dirigeants de Lavalin. « Leur démarche, empreinte de dignité, et son dévouement heureux, qui témoigne d'un sens peu commun des responsabilités sociales de l'entreprise, font honneur à la profession d'ingénieur. Je n'hésite pas à vous dire qu'aujourd'hui je me sens un peu plus fier qu'hier d'être ingénieur et cela à cause de la fusion SNC-Lavalin », a ajouté M. Boivin.

Dans ce numéro 94 de la revue de prestige d'Hydro-Québec, on y traite de la profession d'ingénieur, de son évolution, du 80ème anniversaire de SNC cette année. Il y a en outre une entrevue de M. Boivin portant également sur une question de très grande actualité: « Le grand défi des ingénieurs: avoir la vision nécessaire à l'acceptation de leurs projets par la population ».

# EN BREF...

## Dernières chances aux Postes

OTTAWA (PC) — Les négociateurs syndicaux et patronaux dans le conflit aux Postes ont repris les pourparlers hier en disant qu'ils s'attaqueraient aux litiges majeurs, après avoir progressé dans le règlement de différends mineurs. Mais avant de rejoindre les négociateurs, le président du Syndicat des postiers du Canada Jean-Claude Parrot a prévenu qu'à défaut de la conclusion d'une entente d'ici la fin de la semaine, les 45 000 membres du syndicat commencent à exercer des moyens de pression. Le syndicat pourra légalement déclencher la grève dès minuit, vendredi soir, si le conflit n'est pas réglé. À la Société canadienne des Postes, on affirme que 15 des 20 litiges mineurs ont été réglés au cours du week-end. Les deux parties doivent maintenant se pencher sur neuf principales sources de désaccord, notamment les plannings d'effectifs, les salaires, l'ancienneté et les congés de maladie.

## Voeux des itinérants

LE COMITÉ des itinérants du Grand Montréal a réclamé hier à la Ville de Montréal la réouverture du centre d'accueil et de références pour itinérants Dernier Recours, fermé la semaine dernière à la suite d'un lock-out de plusieurs semaines imposé par le conseil d'administration. Les sans-abri ont également manifesté leur désir de siéger sur le conseil d'administration d'un tel organisme, qui répondrait plus adéquatement aux besoins des itinérants en milieu urbain. « Nous voudrions renforcer les structures d'accueil à l'itinérance, c'est-à-dire mettre sur pied un centre de dépannage ouvert 24 heures, qui permettrait de trouver des références et de l'aide en tout temps à Dernier Recours », explique M. Montebault, président du regroupement. Le comité espère également créer une escouade tactique qui visiterait les parcs voisins de Dernier Recours pour venir en aide aux sans-abri. « Les itinérants sont extrêmement solidaires entre eux et le réseau de soins devrait profiter de cette solidarité », ajoute M. Lucien Landry, qui siège également sur le comité.

# En un an, 55 juges et avocats ont payé de leur vie l'exercice de leur profession

GENÈVE, Nations Unies (AFP) — Cinquante-cinq juges et avocats ont été tués dans le monde entre juin 1990 et mai 1991, dont au moins 37 en Colombie, selon un rapport de la Commission internationale de juristes (CIJ) publié aujourd'hui à Genève.

Selon ce rapport du Centre pour l'indépendance des juges et des avocats (CIJA) de la CIJ, 532 juges et avocats ont été persécutés ou harcelés durant cette période dont 52 ont été tués, 103 emprisonnés, 45 attaqués et 65 ont reçu des menaces.

« Dans bien trop de pays, les avocats risquent l'emprisonnement et même leur vie en accomplissant leur obligations professionnelles », note P.N. Bhagwati, ancien juge suprême de l'Inde et président du Conseil du

CIJA. Le rapport déplore en particulier le remplacement des tribunaux réguliers par des tribunaux militaires et spéciaux en Birmanie, au Ghana, en Israël (territoires occupés), au Nigeria, au Pakistan, au Soudan et en Tunisie.

En Argentine et au Nicaragua, les gouvernements nouvellement élus ont cherché à mettre l'appareil judiciaire sous leur contrôle en augmentant le nombre de juges à la Cour suprême et en y nommant les plus favorables à leur cause, souligne le rapport.

En Colombie, de nombreuses morts de juristes sont liées aux cartels de la drogue, mais certains ont été tués alors qu'ils enquêtaient sur des crimes attribués aux forces de sécurité. Dix juristes ont ainsi été

tués au Pérou.

L'organisation épingle notamment la Yougoslavie (180 juges et procureurs albains destitués), le Kenya (détention de 7 avocats défendants des droits de l'homme) et la Chine (11 juristes emprisonnés en raison de leur sympathie pour le mouvement démocratique).

La CIJ cite également la France et l'Italie (dessalement de juges enquêtant sur des affaires politiquement sensibles), les États-Unis (emprisonnement pendant six mois d'un avocat ayant refusé de fournir des informations sur un client politiquement actif) et l'Espagne (explosifs placés sous les voitures d'avocats enquêtant sur les relations entre le gouvernement et des escadrons anti-terroristes).

# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

**INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES**

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
- 200-299 Immobilier — Commercial
- 300-399 Marchandises diverses
- 400-499 Offres d'emploi
- 500-599 Services
- 600-699 Véhicules automobiles
- 900-999 Avis

**LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE 286-1200

**121 Condos à louer**

LAC BROME Luxueux condo, 325 \$/sem. • chalet 225 \$/sem. Possibilité fin de sem et saison. Tout équipé. 656-5230

**122 Condos à vendre**

ATTRAYANT PENTHOUSE Vue panoramique, Montréal, Rive-Droite, ST-LAMBERT. 325 000 \$ 672-3248

CENTRE-VILLE Luxueux condo, b./toubillon, foyer, puits lumière, mur de brique. 2 c.c. 935-4233

MÉTRO BEAUBIEN 1 000 p.c., 75 000 \$ Petit comptant. 952-0213

PRÈS HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT Condominium de prestige, tour du Méridien, 5ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur 1 500 pi. ca. plus terrasse près de 400 pi. ca. 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines intérieure et extérieure, bain toubillon, salle d'exercices. Construction de qualité, concierge résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Libre immédiatement. Prix: 210 000 \$ Sur rendez-vous: jour: 887-3838, soir: 388-2704.

VX-MTL Sect. ouest. 2 condos luxueux, confortables, tranquilles, climatisés, garages, dernier étage. 481-9020, 849-3036

**137 Maisons de campagne à louer**

LAC MEMPHREMAGOG Austin. 700 pi de frontage sur lac. Chalet hiver été, 4 c.c., équipé, 11 000 \$ ferme. 1 nov. au 30 oct. Réf. Jr: 875-5250

**141 Maisons de campagne à vendre**

ÎLE D'ORLÉANS MAISON ANCESTRALE EN PIERRE 15 pièces. 1 litre et son four à pain. 2 foyers. Magnifique terrain paysager de 175 000 pi. ca. Grande piscine creusée. Écurie moderne de 6 box. A 15 min de Québec. 20 min. du Mont Ste-Anne. 600 000 \$ 418-828-2909

**160 App. et log. à louer**

CENTRE-VILLE: Logeux 6½, boiseries, murs pierre, 2 cc 2 s/b. 5 élect. m. Libre 1er sept. 775 \$ 935-4937 — 935-5565

DES ÉCOTES: 6½, 2e étage, cuisine, s/bains, planchers rénovés. 600 \$ 727-8432

DES PINS-O - 6½, 1 450 \$, terrasse, 2 s/bains, cuis. équipée. 3½, 720 \$, foyer, équipé. 489-9360

GIROUARD, 1½, 2½, 3½, semi-ind. disponibles, chauffés, éclairés, stat. int. disponible. 488-1255.

HAMPSTEAD-ADJ: Superbe 5½ rénov. chalet, jardin privé. 895 \$ 343-0607

HAUT TRIPLEX 4½, moderne, près Pineau & Sauvé Jr: 398-4979, sr: 381-6603

LIBRE, N.D.G. Bien situé, beau 4½, équipé, chauff., 555 \$ 861-7841, 393-1222

MÉTRIC JARRY Grand 6½, 3e, rénové, boiseries, ensolleilé. Références. 645 \$ 388-4614

MTL-NORD Boul. Guin, près St-Michel 4½, 5½, chauff., impeccable. Vue rivière. Libres. 526-6922, 621-6417

N.D.G. Beau duplex, Grand 6½, 3 c.c., cuisine rénovée, poêle frigo, chauffé. 481-5580

OUTREMTON Fairmount/Hutchinson. 6½, 3 c.c., neuil, patio, stat. 725 \$ 271-7502, 433-5973

OUTREMTON: Haut duplex, grand 5½ chauff. taxes payées, redécou, 1 000 \$/mois, garage en plus. 277-1961

PRÈS U de M, rue Trois, 4½ chauffé, équipé, ensolleilé, sept. 738-4773

ST-DOMINIQUE/Beaubien, Grand 3½, propre, rénov, près transports. Libre. 684-1494

**251 Bureaux à louer**

116 LAURIER O. Bureau idéal professionnel. 500 à 1200 pi. ca. 692-8862, 274-3507

A 1150 BOUL. ST-JOSEPH E. dans un complexe de prestige. 500 à 5000 pi. ca. à partir de 10\$ le pi. ca. M. Darius 522-1713, soir 739-1593

BUREAU sans ball, 3731 J.-Talon E. 250\$/mois, chauffé, éclairé, 721-6660.

EDIFICE COOPER 3811 ST-LAURENT Coin Duluth, salle de montre, bureau, galerie, 700 pi. ca. à 3000 pi. ca., occupation imm. Info: 858-1118

**259 Espaces commerciaux à louer**

C.D.N. COIN SHERBROOKE Espace commercial. 1 450 pi. ca. idéal pour clinique médicale ou bureau de professionnels. 935-8941

LAVAL local 8 000 pi. ca., industriel et commercial, avec bureaux. Parc industriel St-Vincent-de-paul. 1er novembre. 661-7458 ou soir 885-6050

**269 Propriétés commerciales**

LAVAL Propriété commerciale rénovée. 185 000 \$ 125, des Laurentides. 492-2146

**275 Locaux à louer**

112 LAURIER O. Boutique 800 pi. ca., poss. 3 mois gratuits. 692-8862, 274-3507

ROSEMONT 1 400 p.c., chauffé, éclairé, pour entreposage. 526-6922, 621-6417

RUE ST-ZOTIQUE EST Espace commercial neuf 667-0495

**283 Commerces à vendre**

LAURENTIDES 2 boutiques litierie, bon ch. d'affaires, offre raisonnable acceptée, 819-326-8855.

**283 Commerces à vendre**

NETTOYEUR Tout équipé, situé secteur Val-des-Érables, Laval. Équipement 1 an d'usage. Jour: 257-7551, soir: 430-3784

**351 Ameublements**

A BAS PRIX Futons et matelas toutes dimensions, meubles, étagères, grand choix. 3580, Notre-Dame O. 393-6155

**407 Offres d'emploi**

Consultant en Amiante cherche un(e) géran(t)e pour diriger le bureau de Montréal pour développer de nouvelles affaires dans un marché grandissant avec haut potentiel. Autonome, bilingue, organisé(e), ayant initiative, avec expérience dans un ou plus des domaines suivants: architecture, génie civil, hygiène industrielle, inspection et échantillonnage d'air, affaires. Connaissance de consultation en enlèvement d'amiante est un avantage. Salaire attractif. Répondre avant le 29 août au Dossier 385, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal, QC H2Y 3S6.

23-08-91

**407 Offres d'emploi**

ANIMATEUR(TRICE) pédagogique (mandaté). Connaissance des programmes, habileté à communiquer, âge 32-37-000

PROFESSEURS: Temps partiel. Violon, guitare, sax. et clarinette. 525-0004

**510 Cours**

**COURS DE PIANO Adultes et Enfants** Diplômés reconnus M.E. Enfants 4 - 6 ans. Privés ou semi privés. Méthode dynamique. Formation musicale complète. Professeur expérimenté. 387-4490

21-08-91

**551 Déménagement**

A.A.A.A. Transport, déménagement, avec assurance. 648-5409

AAAA DÉMÈNAGEMENT JUTEAU INC. Économie et assurance. 858-1077

DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275

GILLES JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

**559 Entretien, réparations, rénovations**

CONSTRUCTION, Rénovation GCD Enr., rénovation complète. 328-4882

CONSTRUCTION rénovation. 25 ans d'expérience. Travail à l'heure ou à contrat. 437-5916. J.P. Desrochers

RÉNOVATION extérieure, intérieure. Bon prix, estimation gratuite. Après 18h: Claude, 663-1783.

**578 Santé**

JE VEUX COMMUNIQUER: Avec patients(es) qui ont un rein mobile. But: Questionnaire sur prévention des maladies connexes. Écrire à Dossier 387 Le Devoir, C.P. 6033 Succ. Place d'Armes, Montréal, QC H2Y 3S6

**591 Occasions d'affaires**

AUBERGE de CAMPAGNE rénovée à 100 % 5 chambres, bar avec terrasse, logement au sous-sol. Dans l'Ouataouas. Après 18h: 1(819)986-8934

CIE ÉTABLIE Manufacturier de vêtements pour dames et enfants, compléments pour financer expansion, commandes en main. Capital requis: 150 000 \$ tél. 434-9869, fax: 434-6355

PARTENAIRE sérieux, actif ou non, recherché pour projet de discothèque/restaurant. Capacité 900 personnes. Investissement à déterminer. 328-2165

**593 Services immobiliers**

INSPECTION DE BÂTIMENTS Design et consultation. B.J. DRUAR, architecte. 284-2377

**599 Offres de services professionnels**

GRAPHISTE A LOUER On se rencontre et je me charge de tout. Stéphane. 333-3225

**675 Bateaux, moteurs, yachts, voiliers**

90 BATEAUX À VENDRE 332-4880

CHRISCRIFT 87, 29 pl.: Express Cruiser, 2 moteurs V-6 Mercury, 300hp, neuve, sondeur profondeur, radio VHF, tout équipé, état A-1. Jour: 697-6710. Soir: 694-8260

**695 Automobiles à vendre**

BMW 325 1987, peinture neuve, impeccable. 125 000 km. Prix discutable. Après 19h: 768-9765

PLYMOUTH RELIANT 86: 2 portes, auto., servo., 74 000km. Impeccable. 441-2922

ELIZABETH - ANNE MALISCHEWSKI et ROBERT SWENY annoncent la naissance de leur fille CHARLOTTE ANNE LOUISE MALISCHEWSKI le 18 août à St-Jean Terre-neuve.

**101 Propriétés à vendre**

OUTREMTON Grand 8 pièces, près métro, école. Copropriété. 189 000 \$ 495-1590

**101 Propriétés à vendre**

OUTREMTON 5346 Hutchison Duplex à vendre (2 X 8½), sans agent. 273-4642, 845-8365.

**101 Propriétés à vendre**

REPENTIGNY: Style Québécois, 4 c.c., garage, 2 s/bains, bal. cen. foyer, rue tranquille. 109 500 \$ 582-4765

**101 Propriétés à vendre**

MAISON DE RÊVE AU BORD DE L'EAU • La lumière, la nature et le grand confort y reignent. • Construction moderne spectaculaire, 1996 • Beau terrain sur lac St-Louis • Maison spacieuse. Vie de campagne, près de tous services. Une demi-heure du centre-ville. SACRIFIÈRE - 595 000 \$ Sans agent. 453-3155.

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

ÎLE D'ORLÉANS MAISON ANCESTRALE EN PIERRE 15 pièces. 1 litre et son four à pain. 2 foyers. Magnifique terrain paysager de 175 000 pi. ca. Grande piscine creusée. Écurie moderne de 6 box. A 15 min de Québec. 20 min. du Mont Ste-Anne. 600 000 \$ 418-828-2909

21-08-91

**105 Propriétés à louer**

CHAMPLÉURY à Ste-Rose, cottage semi-dét., 2 chambres, meublé si désiré, grand terrain, piscine, 750\$/mois, soit 628-7553.

VILLE DE LORRAINE Semi-dét., 6 pcs, 1½ s/bains, foyer, plusieurs extra. 725 \$ 621-0686 (soir)

**113 Propriétés à revenus à vendre**

CENTRE-EST Rue Valois, Quadruplex rénové. Revenu: 21 000 \$ Prix: 165 000 \$ 529-8874

**118 Copropriétés à vendre**

CHRISTOPHE-COLOMB 2 grands 7½, 2e et 3e étage, 1 500 pi. ca. ch. cachet ancien, vitraux, etc. 83 000 \$/85 000 \$ Vente rapide. 274-7697

LAC BROME Manoir Inverness. Élégant copropriété de style loyaliste, dans rare ensemble riverain. 1 100 pi. ca. plus terrasse, 2 ch., 1 s/bains, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, sauna, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. À moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Loisirs quatre saisons. Libre immédiatement. Prix: 125 000 \$ Sur rendez-vous: jour: 887-3838, soir: 388-2704.

OUTREMTON: 1 250 p.c., 2e étage, ensolleilé, 3 ch. fermées, entièrement rénov. 128 000 \$ + R-G-C, avec grand s/foi en préparation. 777-2095

**121 Condos à louer**

CENTRE-SUD: 2 cc, foyer, thermopomp, 2 s/b, patio, 5 électro, ascenseur, métro, stat. 866-1265, 721-4018

# LA METEO



# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

**101 Propriétés à vendre**

REPENTIGNY: Style Québécois, 4 c.c., garage, 2 s/bains, bal. cen. foyer, rue tranquille. 109 500 \$ 582-4765

# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

**101 Propriétés à vendre**

MAISON DE RÊVE AU BORD DE L'EAU • La lumière, la nature et le grand confort y reignent. • Construction moderne spectaculaire, 1996 • Beau terrain sur lac St-Louis • Maison spacieuse. Vie de campagne, près de tous services. Une demi-heure du centre-ville. SACRIFIÈRE - 595 000 \$ Sans agent. 453-3155.

# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

**101 Propriétés à vendre**

REPENTIGNY: Style Québécois, 4 c.c., garage, 2 s/bains, bal. cen. foyer, rue tranquille. 109 500 \$ 582-4765

# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

**101 Propriétés à vendre**

REPENTIGNY: Style Québécois, 4 c.c., garage, 2 s/bains, bal. cen. foyer, rue tranquille. 109 500 \$ 582-4765

# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

**101 Propriétés à vendre**

REPENTIGNY: Style Québécois, 4 c.c., garage, 2 s/bains, bal. cen. foyer, rue tranquille. 109 500 \$ 582-4765

# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

**101 Propriétés à vendre**

REPENTIGNY: Style Québécois, 4 c.c., garage, 2 s/bains, bal. cen. foyer, rue tranquille. 109 500 \$ 582-4765

# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

**101 Propriétés à vendre**

REPENTIGNY: Style Québécois, 4 c.c., garage, 2 s/bains, bal. cen. foyer, rue tranquille. 109 500 \$ 582-4765

# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

**101 Propriétés à vendre**

REPENTIGNY: Style Québécois, 4 c.c., garage, 2 s/bains, bal. cen. foyer, rue tranquille. 109 500 \$ 582-4765

# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

**101 Propriétés à vendre**

REPENTIGNY: Style Québécois, 4 c.c., garage, 2 s/bains, bal. cen. foyer, rue tranquille. 109 500 \$ 582-4765

# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

**101 Propriétés à vendre**

REPENTIGNY: Style Québécois, 4 c.c., garage, 2 s/bains, bal. cen. foyer, rue tranquille. 109 500 \$ 582-4765

# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

**101 Propriétés à vendre**

REPENTIGNY: Style Québécois, 4 c.c., garage, 2 s/bains, bal. cen. foyer, rue tranquille. 109 500 \$ 582-4765

# La perte d'ancienneté des grévistes du secteur public est jugée illégale

La Cour supérieure estime qu'il s'agit d'une mesure injustifiée dans une société libre et démocratique

Sylvain Blanchard

LA COUR supérieure du Québec vient de déclarer inconstitutionnel l'article 23 de la loi 160, qui enlève aux employés impliqués dans un arrêt de travail illégal un an d'ancienneté pour chaque jour de grève.

Dans un jugement de plus de 200 pages, le juge Jacques Viau estime que la perte d'ancienneté subie par les syndiqués du réseau des Affaires sociales, lors de leur grève en septembre 89, fut une mesure disproportionnée par rapport à l'objectif poursuivi par le gouvernement et non justifiée dans le cadre d'une société libre et démocratique.

« Autrement dit, lance Georges

Marceau, l'avocat des infirmiers et infirmières dans ce dossier, Québec a tiré sur une mouche avec un canon ».

Il s'agit d'une victoire pour le mouvement syndical qui, depuis l'adoption de la loi en 1986, faisait front commun sur cette question avant de la porter devant les tribunaux l'année suivante. Une victoire qui ne changera toutefois rien au sort des travailleurs qui ont subi les contre-coups de la loi.

Car en vertu de l'entente intervenue en juin entre les leaders syndicaux et le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, entente qui a rétabli leur ancienneté, la perte d'ancienneté subie

avant la signature de cet accord demeure.

En d'autres mots, même si ce jugement vient de déclarer inconstitutionnel le geste posé par Québec, aucune rétroactivité ne sera accordée parce que telle est en partie la nature du compromis accepté par les syndiqués en échange du rétablissement de leur ancienneté.

On se rappellera que les infirmières avaient été en grève du 5 au 12 septembre 89, mais d'autres groupes de syndiqués l'avaient été jusqu'au 17.

Menaçant notamment le gouvernement de l'ensevelir sous une pluie de griefs, les syndiqués avaient réussi à convaincre le ministre Côté de s'asseoir avec eux afin de tenter

de calmer les esprits et d'améliorer le climat de travail extrêmement tendu qui prévalait par la suite dans les établissements de santé.

On ignore si le gouvernement en appellera de ce jugement. Le ministre de la Justice, Gil Rémillard, jouait au golf hier, et selon son attaché de presse il faudra quelques jours avant que les juristes du ministère aient le temps de faire le tour de la question et d'émettre leurs recommandations.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux, on indique que Marc-Yvan Côté n'a pas encore pris connaissance du document — le ministre a passé la journée en commission parlementaire — et que ses pre-

miers commentaires seront connus prochainement.

Côté syndical, on se réjouit évidemment du jugement, mais là aussi on demande du temps pour bien évaluer la portée du document.

Car même si le juge Viau admet le caractère déraisonnable de l'article 23, tel n'est pas le cas pour deux autres sanctions importantes de la loi 160, soit la retenue du salaire — les employés en grève illégale ont perdu deux jours de salaire pour chaque journée de grève — et la cessation par l'employeur de la retenue à la source des cotisations syndicales.

« Cela ne fait pas notre affaire, indique Benoît Lavallée, coordonnateur à la Fédération des infirmiers et des infirmières du Québec, mais

avant de vous en dire davantage, nous devons lire attentivement le jugement. C'est ce que font présentement nos avocats ».

Toute cette bataille autour de la loi 160 remonte à 1986, lors de son adoption à l'Assemblée nationale. Farouchement opposées à ce train de mesures, les centrales syndicales s'étaient déjà regroupées pour contester cette loi qui fut appliquée pour la toute première fois en septembre 1989.

Après d'interminables débats et délais de toutes sortes, les parties ont commencé à plaider en janvier dernier. 43 auditions ont été nécessaires avant que le juge rende sa décision.

## La perte du DC-8 de Nationair aurait été causée par l'explosion d'un pneu suivie d'un incendie

d'après la Presse Canadienne

UN INCENDIE qui a suivi l'éclatement d'un pneu au moment du décollage pourrait avoir été à l'origine de l'écrasement du DC-8 de Nationair survenu le 11 juillet, en Arabie saoudite, révèle un rapport d'étape publié hier par le Bureau de la sécurité des transports du Canada.

L'appareil venait de décoller de l'aéroport de Djeddah. Il s'est écrasé à 2,8 kilomètres de la piste neuf minutes plus tard alors que l'équipage tentait de revenir vers cet aéroport pour un atterrissage d'urgence.

Le DC-8 fabriqué en 1968 transportait 247 pèlerins du Nigeria qui revenaient d'un pèlerinage à La Mecque et 14 membres d'équipage canadiens qui ont tous péri dans l'accident.

Selon les renseignements recueillis jusqu'ici par les autorités canadiennes et saoudiennes, deux pneus ont éclaté peu de temps après le début des manœuvres de décollage.

L'analyse des débris des pneus et des roues ainsi que les marques laissées par les pneus sur la piste ont permis de déterminer que l'avion avait parcouru une distance d'environ 125 mètres au moment de l'éclatement. L'enquête a aussi révélé qu'un pneu avait pris feu.

Les témoins qui ont vu l'avion rouler et décoller ont d'ailleurs rapporté avoir vu du feu dans le train gauche pendant la course au décollage. Selon eux, le feu a disparu quand le train est rentré dans son logement,

mais la fumée est réapparue peu de temps après.

Selon le rapport, l'équipage a signalé des problèmes de pressurisation et de pression hydraulique qui ont entraîné des difficultés dans le contrôle de l'avion environ une minute après le décollage. Une urgence a été déclarée et le Contrôle de la circulation aérienne (ATC) saoudienne a ramené l'appareil vers l'aéroport de Djeddah.

La situation a toutefois continué à se détériorer lorsque la fumée s'est répandue dans la cabine, confirmant le fait qu'il y avait un incendie à bord.

L'enquête n'est cependant pas terminée. Les ensembles de pneus, de roues et de freins ont été envoyés au laboratoire du Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) après analyses d'experts sur les lieux, afin d'y subir d'autres tests.

Les deux enregistreurs de bord ont été récupérés et envoyés au laboratoire du Bureau de la sécurité des transports du Canada pour analyse. Les données des deux enregistreurs ont été extraites et sont actuellement utilisées par les enquêteurs.

Nationair a confirmé vendredi dernier avoir eu des problèmes avec les jantes de roues de certains DC-8 au cours des mois qui ont précédé la tragédie. Au moment de l'accident, l'entreprise était sur le point de compléter un programme volontaire d'inspection de toutes les roues de ces DC-8.

## Les médecins croient avoir sauvé leurs pouvoirs dans le système de santé

Isabelle Paré

AU TERME d'une joute politique longue de neuf mois, les médecins du Québec ont finalement salué la nouvelle version du projet de réforme de la santé présentée hier à Québec, convaincus d'avoir sauvé et maintenu leurs pouvoirs dans le futur réseau médical.

Mais la partie est loin d'être jouée. De fait, l'entente conclue vendredi laisse en plan, jusqu'en avril 1993, le détail d'un pan majeur de la réforme : la répartition des médecins en région et dans le réseau.

Hier, les représentants des quatre fédérations membres du Regroupement médical du Québec s'estimaient malgré tout hautement satisfaits de « l'issue positive » des négociations épiques et ardues achevées vendredi avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté.

« Nous croyons que le moratoire s'est avéré profitable et que nous avons réussi à convaincre le ministre que certains aspects de sa réforme compromettaient la santé de la profession médicale », a insisté hier le Dr Robert Marier, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Après avoir obtenu un moratoire de deux mois sur l'adoption de la réforme en juin dernier, les dirigeants médicaux avaient amorcé un marathon de négociations privées avec les représentants du ministre Côté sur une série d'articles affectant la pro-

fession médicale et la confidentialité des dossiers médicaux.

Globalement, l'entente fraîchement conclue, transposée dans le projet de réforme révisé et déposé hier matin à Québec, abandonne la coercition au profit de l'incitation pour attirer la collaboration de la gent médicale.

En ce qui a trait à la répartition des médecins, l'entente prévoit notamment :

- la pleine rémunération pour les médecins omnipraticiens de cabinet privé qui travailleront dans le réseau public en fonction de tâches particulières définies par la loi (travail en CLSC, centres d'accueil, salles d'urgence, etc.);
- la liberté d'installation des médecins est conservée, mais soumise à certaines conditions;
- les médecins omnipraticiens pratiquant depuis moins de dix ans qui refuseront de travailler dans les établissements publics verront leur rémunération réduite;
- les médecins spécialistes ne feront l'objet d'aucune obligation, mais seront incités à s'installer en région par le biais d'avantages tels le paiement de prêts hypothécaires d'un an sur des maisons en région et l'octroi d'années sabbatiques payées au terme de cinq ans passés en région.

Si ces incitatifs semblent faiblards aux yeux des tenants de la réforme, les médecins, eux, croient qu'ils réussiront à attirer entre 100 et 150 spécialistes en région d'ici 5 ans, et au moins 350 d'ici 10 ans.

Toutefois, la totalité des modalités

touchant la rémunération, les heures de travail et la définition des « tâches particulières » qui formeront l'essentiel de ce régime « volontaire » ou « incitatif » de répartition reste à être définie lors de négociations que devront conclure les médecins et Québec d'ici avril 1993.

À défaut d'entente dans ces délais, le décret initial du ministre Côté qui prévoit conscrire les médecins en région s'appliquera tel que prévu. Entretemps, le décret de 1985, qui limite à 70 % le salaire des médecins refusant de quitter les grands centres, continue de prévaloir.

Malgré ces volets restés en suspens, le Dr Clément Richer, porte-parole du Regroupement des quatre fédérations de médecins, se dit convaincu qu'un protocole d'entente sera conclu au cours des prochains mois, voire des prochaines semaines. « C'est dans l'intérêt du gouvernement que ces négociations aboutissent », a-t-il dit.

Le projet de loi 120 revu et corrigé crée également un Conseil médical du Québec, où les médecins sont majoritaires, dont le rôle sera de conseiller le ministre de la Santé sur les plans d'effectifs médicaux, l'organisation clinique des services médicaux ou diverses questions d'ordre médical. Ce conseil, affirment les médecins, assurera le rôle de chien de garde du corps médical et lui permettra désormais d'être entendu sur

tout projet majeur affectant le système de santé.

« Le partenariat que nous avons établi est sain pour le citoyen. Le patient sera mieux servi si le médecin demeure au cœur du système de santé. Et pour la première fois en 20 ans, les médecins du Québec auront le sentiment d'être partie prenante du système de santé », a relancé hier le Dr Marier.

Tel que proposé par le ministre Côté en juin dernier, le projet de réforme introduit aussi des commissions médicales régionales dans chaque région, attribue un siège aux médecins sur les conseils d'administration des régions régionales, maintient l'existence jusqu'ici compromise des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens dans leur forme actuelle, et renforce les rôles des directeurs de services professionnels et des chefs de département dont l'autorité était sapée dans le projet de loi initial.

Quant au détracteur de toujours du projet de loi 120, le Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, il a soutenu hier que cette entente ramenait les parties à la case départ. « Le résultat de tout ça, de ces mois de négociations, c'est le maintien du statu quo. Personne n'a rien gagné, opine-t-il. Ça aura au moins permis aux fédérations de médecins de s'unir ».

## Montréal demande à Ryan d'assouplir son projet de règlement sur les HLM

LA VILLE de Montréal presse le ministre des Affaires municipales Claude Ryan d'assouplir le projet gouvernemental de règlement sur la location des habitations à loyer modique (HLM).

Le vice-président du comité exécutif de la Ville, John Gardiner, a soumis le 7 août dernier à M. Ryan ses commentaires sur le projet de règlement, dans une lettre qui appuie les critiques déjà formulées par l'Union des municipalités du Québec, l'Association des offices municipaux, le Front d'action populaire en réaménagement urbain, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation et autres organismes.

La Ville de Montréal dit « souscrire à la nécessité de modifier le règlement sur les conditions de location » des HLM, mais désire voir apporter des changements aux calculs

des loyers pour les ménages ayant un revenu d'emploi, pour les ménages ayant un revenu d'aide sociale et partageant un loyer de HLM, pour ceux ayant des enfants majeurs à la maison et pour les bénéficiaires recevant de l'aide sociale selon un barème de disponibilité.

M. Gardiner déplore par exemple l'effet de la coupure de 93 \$ infligé par la Loi sur la sécurité du revenu à ceux qui partagent un logement, effet combiné avec les dispositions du nouveau projet de règlement sur les loyers qui prévoit la participation à 25 % du revenu du chef de ménage et d'une deuxième personne indépendante.

Le ministre Ryan doit annoncer d'ici deux semaines ce qu'il entend faire des propositions d'amendements reçues à ce jour.

## Pas de caution pour 15 trafiquants

SEPT-ÎLES (PC) — Les treize Philippins et les deux Hollandais accusés à Sept-Îles relativement à la découverte d'une importante quantité de haschisch devront rester en prison en attendant la suite des procédures intentées contre eux.

Le juge Jean Dutil, de la Cour du Québec, a rejeté hier leur demande pour être remis en liberté sous cautionnement parce qu'ils ne possèdent pas d'adresse fixe au pays. Les 15 accusés sont tous des membres d'équi-

page du cargo *Pacific Tide*.

Par ailleurs, l'enquête préliminaire et l'enquête sur cautionnement d'un autre accusé dans cette affaire, Michael Johnson, un Américain, ont été fixées au 4 septembre.

Les suspects sont détenus à Sept-Îles et à Baie-Comeau. Ils ont été appréhendés à la suite de la découverte de 274 barils contenant du haschisch qui flottaient à la dérive au large de la Côte-Nord au mois de juillet.



PHOTO AP

## Bob balaie la côte Est

L'ouragan Bob, qui a provoqué des pluies importantes en Caroline du Nord, a fait des ravages hier le long de la côte Est des États-Unis avec des pointes de vent de plus de 200 km/heure qui ont endommagé des lignes électriques et abattu des dizaines d'arbres. Dans l'État de Rhode Island, la circulation routière est devenue pratiquement impossible. Le Massachusetts a déclaré l'état d'urgence. De Boston jusqu'au Connecticut, tous les ports ont été fermés. C'est la première fois depuis six ans que les parties avancées du continent américain, Cape Cod (Massachusetts) et Long Island (État de New York) essaient un ouragan.

## Le projet de loi sur l'enseignement privé tente d'en faire «une copie conforme de l'école publique», accuse le MEP

Robert Laflamme

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le Mouvement pour l'enseignement privé (MEP) s'oppose à une refonte en profondeur de l'enseignement privé et demande au gouvernement de surseoir à l'adoption du projet de loi 141 prévue pour novembre prochain.

« Le projet de loi 141 est loin d'être la simple mise à jour de la loi 56, adoptée en 1968, que le ministre avait annoncée. C'est une nouvelle législation mur à mur », dénonce dans un communiqué le président du MEP, Yvon Robert.

Le Mouvement pour l'enseignement privé fera valoir ses arguments cette semaine (demain et jeudi), à l'occasion de la commission parlementaire au cours de laquelle une douzaine d'organismes viendront exprimer leur point de vue.

Regroupant environ 27 000 des 100 000 familles dont les enfants fréquentent l'école privée, le MEP prétend parler au nom de 80 % des Qué-

bécois dont les sondages CROP révèlent, année après année, qu'ils sont favorables à l'école privée.

Dans le mémoire qu'il a dû préparer en toute vitesse, l'organisme fera part « de son malaise, de sa surprise et de son indignation » vis-à-vis du projet de loi qui a été adopté en première lecture le 11 juin dernier.

« Il y a sûrement un malentendu, a-t-on écrit dans le mémoire. Le projet de loi ne correspond ni aux attentes du MEP et des associations d'enseignement privé ni à la position de la commission consultative de l'enseignement privé ni aux intérêts de la société québécoise.

« Il ne correspond pas davantage aux intérêts du gouvernement ni aux orientations du Parti libéral du Québec. Mais quels intérêts sert-il donc ? », se questionne-t-on.

La volonté d'imposer l'uniformité dans le système scolaire figure en tête de liste des récriminations du MEP, qui a réclamé sans succès le report de la commission parlementaire.

« Le projet de loi 141 est un feu

d'artifice de règlements, de conditions, de normes, de règles et de contrôles », soutient l'organisme.

« Il va à l'encontre des principes fondateurs de notre système scolaire, entres autres le droit des parents de choisir l'école de leur enfant ainsi que le droit des groupes de créer des institutions d'enseignement autonomes et de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires.

« Le projet de loi ne laisse rien au hasard pour s'assurer que l'école privée sera une copie conforme de l'école publique. En voulant lui imposer des quotas et des inspecteurs, on jette sur l'école privée la camisole de force technocratique qui paralyse l'école publique. Le Québec scolaire attend encore sa perestroïka », ajoute le MEP.

Les représentants du MEP entendent profiter de leur passage devant la commission parlementaire afin de faire changer les attitudes et d'établir de meilleures relations avec la Direction de l'enseignement privé.

« Nous voulons une direction inté-

ressée à développer l'enseignement privé et non une direction chargée de le contenir », écrivent-ils dans le mémoire.

Selon le MEP, Québec devrait suivre l'exemple du Manitoba qui a prévu un plan progressif qui permettra, en 1997, de verser pour chaque élève du privé 80 % du coût d'un élève inscrit au public. L'organisme désire un appui financier comparable à celui établi par la loi 56, en 1968.

« Au lieu de multiplier les obstacles à l'égard de l'enseignement privé, l'État devrait au contraire l'encourager. Il s'agit d'une formule économique, qui est fort appréciée par ses utilisateurs », argue le MEP.

En 1990-91, le Québec comptait 423 institutions privées (256 subventionnées par l'État) regroupant quelque 120 000 élèves des niveaux préscolaire à collégial; soit une hausse de près de 14 % en l'espace de dix ans. Trois écoles privées sur cinq étaient dirigées par des communautés religieuses.



**Cristofaro**  
**SUBARU**

Qualité japonaise

**INSPECTION COMPLÈTE POUR 89<sup>95</sup>**

Comprenant:

- Vérification de la mise au point (bougies, filtre à air, etc.)
- Vérification courroies d'entraînement
- Vérification des freins
- Changement d'huile et filtre valide jusqu'au 30 août 91

DEMO: Stock 91-55

LEGACY 1991 FAMILIALE 33000 km, LS 4x4, 5 vitesse, 2.2 Litres, 16 valves, air climatisé, A.B.S., toit ouvrant électrique et beaucoup plus.



1571, rue Beaubien Est  
Tél.: 270-1159



PHOTO AP

**Eltine résiste**

Le président de la Fédération de Russie, Boris Eltsine, sa déclaration à la main, est monté sur un char, à Moscou, pour appeler l'armée à désobéir tandis que des partisans brandissaient le drapeau de la Russie et qu'un soldat était incapable de retenir ses larmes.

**SUITES DE LA PREMIERE PAGE**

**◆ Marc-Yvan Côté**

dit-il, les citoyens qui font peu affaire avec le système de santé intimaient le ministre de mettre les médecins au pas. Tandis que les autres, les malades, plus vulnérables, lui rappelaient que ce n'est pas lui qui allait pouvoir les soigner. Les médecins menaçaient alors de faire la grève si la réforme était adoptée sans leur accord. Ils avaient organisé une vaste campagne de publicité selon laquelle la vie même des citoyens du Québec était mise en danger par cette réforme qui allait permettre à des bureaucrates de faire main basse sur le système de santé.

Plusieurs autres intervenants du réseau de la santé au Québec demeuraient sceptiques, hier, devant le discours du ministre qu'ils étaient venus entendre à l'occasion de la reprise des travaux de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Cette commission parlementaire doit terminer cette semaine l'étude détaillée du projet de loi 120. L'Assemblée nationale est convoquée la semaine prochaine pour procéder à son adoption finale.

La Coalition formée par ces intervenants (groupes d'usagers, de bénévoles, d'employés et de directeurs d'établissements) estime que M. Côté a reculé, qu'il a laissé aux médecins beaucoup de pouvoirs. « Les Québécois n'ont pas encore la garantie que les services médicaux en région et dans les établissements seront accessibles », affirme le porte-parole, M. Gérald Castonguay. Cela

dépend en grande partie des négociations qui doivent commencer bientôt et se dérouler au cours des 18 prochains mois. Visiblement, ces gens-là ne font pas confiance aux médecins.

La coalition est particulièrement déçue de l'abandon par le ministre de la régionalisation des budgets de la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Le projet de loi initial prévoyait que chacune des régies régionales pourrait gérer sa propre enveloppe budgétaire dévolue au paiement des honoraires des médecins sur son territoire. Cette enveloppe aurait été calculée en fonction des besoins des usagers. Cela aurait été un moyen « fort », admet le ministre, d'inciter les médecins à aller offrir des services « là où se trouve l'argent ».

Mais d'autres moyens ont été introduits dans la réforme qui permettront d'atteindre le même objectif, affirme-t-il. Ces moyens ont trait au respect des plans d'effectifs médicaux établis par les régies régionales et approuvés par Québec. Le ministre demande à la coalition de ne pas donner à cette décision une importance démesurée. Il rappelle en outre que cette mesure (la régionalisation des enveloppes) ne touchait 2 milliards \$ (soit ce que coûte la rémunération des médecins dans une année) sur un budget total de 12 milliards \$. C'est dire qu'il restera 10 milliards \$ par an à gérer entre les mains des régies régionales.

« Que reste-t-il du spectacle de Charlesbourg ? », demande pour sa part le porte-parole de l'opposition en matière de santé, le député Remy Trudel. Que reste-t-il du discours du ministre, le 7 décembre, dans une grande salle de Charlesbourg en banlieue de Québec où M. Côté avait, en bras de chemise, présenté à quelques centaines d'intervenants du réseau, les tenants et aboutissants de sa réforme. L'entente intervenue avec les

médecins est « un recul », dit M. Trudel, sans toutefois menacer de voter contre le projet de loi 120. À cause des nombreux amendements proposés au projet de loi initial, M. Trudel dit avoir du mal aujourd'hui à y voir un fil conducteur.

Parmi les autres modifications au projet de loi, le ministre a annoncé hier un renforcement des garanties quant au respect de la confidentialité du dossier de l'usager. On sait que les médecins avaient largement exploité ce thème dans leur publicité au printemps. Il annonce aussi que l'usager n'aura pas à signer le relevé d'honoraires du médecin, comme le prévoyait le projet de loi initial. Un mécanisme d'information sera mis sur pied à la place pour que les usagers aient conscience du coût des soins dont ils bénéficient gratuitement. L'objectif éducatif sera atteint, dit le ministre. Pour les médecins, cette mesure constituait un « irritant majeur », dit-il.

La conclusion de l'entente avec les médecins et l'adoption, comme prévu la semaine prochaine, du projet de loi 120 ne mettent pas un terme pour autant aux discussions entourant cette réforme qui est en gestation depuis plus de cinq ans. Outre la négociation spécifique qui doit avoir lieu avec les médecins d'ici au 1er janvier 1993, le ministre doit animer dès l'automne un débat public sur le financement du système de santé au Québec. Il doit publier ensuite une politique de santé et bien-être puis mettre en oeuvre la réforme des structures contenue dans le projet de loi 120. Cette réforme aboutira notamment par la création des régies régionales le 1er avril 1992, bien qu'elles ne pourront exercer leurs pleins pouvoirs qu'un an plus tard.

Le ministre Côté a affirmé qu'il présidera lui-même à chacune de ces étapes. « Il n'y aura pas d'élection

**Les Baltes font face aux chars**

MOSCOU (AFP) — Les républiques baltes se sont retrouvées sous la pression des forces soviétiques, qui ont pris position autour du parlement lituanien à Vilnius (Lituanie), dans la nuit d'hier, et tué un homme à un poste de contrôle à Riga (Lettonie).

Les deux hommes se trouvaient à bord d'un minibus près de la gare de Riga, et se sont engagés dans une zone interdite contrôlée par les forces soviétiques. Selon la radio, qui ne précise pas si les soldats appartenaient au ministère de l'Intérieur (OMON) ou à l'armée, les militaires ont tiré des coups de sommations avant d'ouvrir le feu.

Par ailleurs, les blindés de l'armée soviétique ont encerclé le Soviet suprême (Parlement) lituanien depuis hier soir vers 23 h 30, alors que les députés de la république balte s'étaient réunis en session extraordinaire, selon une porte-parole du service de presse du Parlement, contactée par téléphone à Vilnius.

Selon la responsable, tous les ac-

cess du bâtiment, situé dans le centre de la capitale lituanienne, sont bloqués par des blindés soviétiques et des soldats équipés de gilets pare-balles et d'armes automatiques.

Depuis janvier dernier, le bâtiment a été transformé en camp retranché, avec des sacs de sable aux fenêtres et des barbelés sur les toits. Des volontaires en armes campent dans les étages. Une centaine de blindés étaient entrés hier soir dans Vilnius, selon la télévision lituanienne.

Des centaines de Litoniens, appelés par la radio et la télévision de la république qui ont interrompu leurs programmes normaux, se sont rassemblés autour du bâtiment, selon la porte-parole.

Le président Vytautas Landbergis a appelé la population à la désobéissance civile au cas où le gouvernement lituanien ne serait plus en mesure d'assurer ses pouvoirs.

Les autorités litoniennes ont l'intention d'entrer dans la clandestinité au cas où les forces soviétiques pro-

céderaient à des arrestations.

En milieu d'après-midi, les unités spéciales de la milice (OMON) avaient pris le central téléphonique de Vilnius et coupé les communications internationales de la capitale lituanienne.

D'autre part, le ministère letton de l'Intérieur à Riga a été occupé par des hommes des forces armées soviétiques, a indiqué la représentation lettone à Moscou. C'est ce bâtiment que des commandos du ministère soviétique de l'Intérieur avaient pris d'assaut en janvier dernier, faisant cinq morts.

Le responsable interrogé par l'AFP n'a pu préciser si les occupants du ministère étaient des militaires soviétiques ou des forces spéciales du ministère de l'Intérieur (OMON).

Il a indiqué que des blindés bloquaient toutes les routes d'accès à Riga, mais que les véhicules n'étaient pas entrés dans la capitale lettone.

partielle dans Charlesbourg », le comté qu'il représente à l'Assemblée nationale, a-t-il lancé, défiant ses détracteurs.

**◆ Coup**

Mikhaïl Gorbatchev, qui était en vacances, se reposait dans sa datcha en Crimée. Il a promis de rendre public en temps voulu l'état de santé du dirigeant destitué : « J'espère que mon ami (...) Gorbatchev reprendra ses fonctions et que nous travaillerons de nouveau ensemble ».

Le Comité, qui comprend huit membres — dont le président du KGB Vladimir Krioutchkov, le ministre de la Défense Dimitri Iazov et le ministre de l'Intérieur Boris Pugo — a interdit grèves et partis politiques et imposé la censure de la presse. Seulement six journaux pourront paraître dans l'ensemble du pays.

Une vingtaine de blindés, dont dix chars, ont pris position hier soir autour du Parlement russe pour le défendre et appuyer l'appel à la résistance de Boris Eltsine.

Mais en dépit de l'attitude de défi de Boris Eltsine, des appels au calme ont été lancés dans la plupart des douze autres républiques, qui optent pour la prudence.

L'état d'urgence a été décrété à Moscou et à Leningrad, deuxième ville d'URSS. Dans la capitale, des soldats ont encerclé le conseil municipal, à majorité réformiste, et ont pris le contrôle des principaux centres de télécommunications.

À Leningrad, 4000 personnes se sont rassemblées devant le siège du conseil municipal et le maire a averti le commandant de la région militaire qu'il serait poursuivi s'il obéissait à des ordres émanant d'autorités illégales. Devant le Parlement russe, 2000 manifestants s'apprêtaient à passer la nuit dehors.

En fin de journée, Boris Eltsine avait lancé à 5000 personnes massées devant le Parlement que les auteurs du coup de force devraient être traduits en justice. « Ces actions sont illégales, a-t-il dit. La réaction ne passera pas ».

Guennadi Ianaïev a affirmé que la reprise en main était conforme à la Constitution et que le Parlement était convoqué le 27 août pour l'approuver. Mais Boris Eltsine l'a déclarée illégale et a ordonné à tous les organes gouvernementaux de Russie de n'obéir qu'à ses ordres personnels.

L'ancien ministre des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze, l'un des artisans de la perestroïka, a qualifié la reprise en main de « tragédie nationale ». Selon l'agence Interfax, il a dit que les futurs achats de céréales à l'étranger pourraient devenir difficiles et que le processus de réduction des armements pouvait aussi être compromis.

Aux États-Unis, le président George Bush a apporté hier soir son soutien à M. Boris Eltsine qui a appelé à la « restauration des organes de pouvoir légalement élus » et au retour de M. Mikhaïl Gorbatchev à la tête de l'État soviétique.

Dans un communiqué publié par la Maison-Blanche quelques heures à peine après son retour d'urgence de sa résidence d'été de Kennebunkport (Maine) et beaucoup plus dur que les déclarations qu'il avait faites le matin, le président américain a tracé les grandes lignes de la politique que les États-Unis entendaient suivre à l'égard du nouveau pouvoir soviétique. Il s'est notamment opposé à l'usage de la force dans les pays baltes, où l'armée soviétique est intervenue hier selon les informations en provenance de Moscou, ou dans d'autres républiques.

Faisant part de la « condamnation américaine du recours anticonstitutionnel à la force », M. Bush a déclaré que les événements des dernières heures en URSS « soulèvent les questions les plus sérieuses concernant le cours futur des événements en Union soviétique. Cet effort marqué par l'égarement et l'illégitimité est contraire à la loi soviétique et à la volonté des peuples de l'URSS », a-t-il estimé.

Le communiqué présidentiel énumère ensuite les grandes lignes de la politique américaine vis-à-vis du nouveau pouvoir. Les États-Unis, indique-t-il, « croient que la politique de réformes en URSS doit continuer, y compris la démocratisation, le processus de réconciliation pacifique entre le centre et les républiques et la transformation économique ».

Les États-Unis « soutiennent tous les dirigeants constitutionnellement élus et sont opposés à l'usage de la force ou de l'intimidation pour les écarter ou restreindre leur droit à la liberté de parole », poursuit la déclaration. Ils sont « opposés à l'usage de la force dans les républiques baltes ou contre quelque république que ce soit, dans le but de supprimer ou de remplacer des gouvernements dé-

mocratiquement élus ».

Le président américain a réaffirmé que bien que les États-Unis « n'ont aucun intérêt à un renouvellement de la guerre froide ou à l'exacerbation des tensions Est-Ouest, il ne soutiendront pas les programmes d'aide économique si l'utilisation de moyens hors-Constitution se poursuit ».

Le président Mitterrand a qualifié de « changement à contre-courant » la destitution de Mikhaïl Gorbatchev et a jugé que ce coup d'État « pourrait devenir rapidement un acte de guerre froide ». Le chef de l'État français estime toutefois prématuré de parler de sanctions de la communauté internationale.

Il n'en a pas moins suggéré qu'un conseil européen extraordinaire soit convoqué après la réunion, aujourd'hui à La Haye, des ministres des Affaires étrangères des Douze.

Voici le texte de la dépêche diffusée hier par l'agence Tass annonçant la mise en place de l'état d'urgence dans certaines régions de l'Union soviétique, citant une déclaration de la nouvelle direction soviétique :

■ étant donné l'impossibilité de Mikhaïl Gorbatchev de s'acquitter ses fonctions de président fédéral et en raison du transfert des pouvoirs au vice-président Guennadi Ianaïev, conformément au paragraphe 7, article 127 de la Constitution ;

■ dans le but de surmonter la crise profonde et générale, les luttes politiques, ethniques et civiles, le chaos et l'anarchie qui menacent l'existence et la sécurité des citoyens de l'Union soviétique, ainsi que la souveraineté, l'intégrité territoriale, la liberté et l'indépendance du pays ;

■ partant des résultats du référendum populaire sur la préservation de l'Union des républiques socialistes soviétiques, et se guidant sur les intérêts vitaux de tous les groupes ethniques dans le pays et du peuple soviétique dans son ensemble, la direction soviétique a décidé :

Premièrement, conformément au paragraphe 3, article 127 de la Constitution de l'URSS et à l'article 2 de la loi de l'URSS sur le régime de l'état d'urgence, et en regard des exigences des vastes couches populaires d'adopter les mesures les plus décisives pour éviter que la société ne s'achemine vers une catastrophe nationale et garantir le respect du droit et de la légalité, d'imposer l'état d'urgence dans certaines régions de l'Union soviétique pour un délai de six mois.

Deuxièmement, de décréter que la Constitution et les lois fédérales ont la primauté inconditionnelle dans l'ensemble du territoire de l'URSS.

Troisièmement, d'instituer un comité d'État pour l'état d'urgence pour diriger le pays et garantir une application efficace du régime de l'état d'urgence, dont font partie : O.D. Baklanov, premier vice-président du Conseil de défense de l'URSS, V.A. Krioutchkov, président du KGB, V.S. Pavlov, premier ministre de l'URSS, B.K. Pougou, ministre de l'Intérieur de l'URSS, V.A. Starodoubtsev, président de l'Union des paysans de l'URSS, A.I. Tiziakov, président de l'Association des entreprises d'État, d'ouvrages industriels, d'entreprises du bâtiment, des transports et des télécommunications de l'URSS, D.T. Yazov, ministre de la Défense de l'URSS, G.I. Ianaïev, président intérimaire de l'URSS.

Quatrièmement, de décréter que les décisions du Comité d'État pour l'état d'urgence seront appliquées strictement par tous les organes du pouvoir et de l'administration, par les fonctionnaires et les citoyens dans l'ensemble du territoire soviétique.

Le texte est signé par Guennadi Ianaïev, Valentin Pavlov et Oleg Baklanov.

**◆ Le Canada**

Le coup d'État dans la nuit de dimanche à lundi, pourrait avoir de graves conséquences pour la paix mondiale, notamment au Moyen-Orient, et déstabiliser l'Europe centrale et de l'Ouest, a poursuivi le premier ministre.

Déçu de la tournure des événements, il a qualifié M. Gorbatchev de l'un des plus grands réformateurs de tous les temps.

Le président Gorbatchev a été écarté du pouvoir pour des motifs de santé, a prétendu M. Ianaïev, motifs mis en doute par le premier ministre. M. Mulroney et Gorbatchev ont eu des entretiens privés à Londres en juillet à l'issue du sommet économique des Sept.

« La dernière fois que je l'ai vu, il n'était pas malade. Il avait l'air en grande forme, je vous l'assure », s'est exclamé le premier ministre.

M. Mulroney a indiqué que le Canada voulait des assurances à l'effet que M. Gorbatchev, son épouse et

leurs proches étaient sains et saufs. Les échanges se sont multipliés hier à la lumière de ce coup d'État qui a plongé le monde entier et les Bourses dans la consternation.

M. Mulroney a eu des entretiens téléphoniques avec le président américain George Bush, le premier ministre britannique John Major, le président de la Communauté européenne Jacques Delors et le chancelier allemand Helmut Kohl.

Quant à la secrétaire d'État aux Affaires étrangères Barbara McDougall, elle a écourté ses vacances dans les Provinces maritimes pour revenir à Ottawa. Elle doit s'enlever aujourd'hui ou demain vers Bruxelles où elle assistera à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN.

**◆ Militaire**

Le ministre évoqua ces forces du mal, « ces colonels aux épaulettes », qui prépareraient ouvertement un coup d'État contre le régime.

D'autres conseillers de Mikhaïl Gorbatchev devaient tomber, victimes des manigances des conservateurs et des militaires. Encore, la semaine dernière, Alexandre Yakovlev, le père de la perestroïka, remettait sa démission et quittait le Parti communiste en déclarant que des éléments stalinistes préparaient un coup d'État. On apprend aujourd'hui que Mikhaïl Gorbatchev avait été ramené de force samedi à Moscou pour y signer sa démission.

Le numéro un soviétique n'a jamais tenté de redresser la barre alors que ses ennemis faisaient le vide autour de lui. Au contraire. Dès le mois de décembre Mikhaïl Gorbatchev demandait aux militaires de rétablir « l'ordre » dans certaines républiques. Le ministre de l'Intérieur, le général Pougou, obtint carte blanche pour ramener les pays baltes dans le giron moscovite. Les attaques sanglantes de ses forces spéciales ne furent jamais condamnées par le président soviétique.

Dans un pays où, depuis six ans, toutes les institutions sont remises en cause, sinon complètement détruites, le système militaire était devenu la seule force cohérente et fonctionnelle. Avec près de cinq millions d'hommes, dont environ 2,5 millions de conscrits et une réserve dépassant les 5,6 millions, l'Armée rouge, le KGB et le ministère de l'Intérieur se voyaient comme les derniers remparts contre le désordre et le chaos qui s'installaient quotidiennement.

Il n'est donc pas surprenant que les militaires, aidés de quelques conservateurs d'un Parti communiste moribond et discrédité, aient pris la direction du pays. Par le passé, les militaires avaient été tentés par le bonapartisme, mais le contrôle exercé par le Parti communiste sur l'armée et les purges sanglantes de Staline avaient empêché les plus glorieux maréchaux de prendre le pouvoir.

Toutefois, ce pouvoir, ils l'exerçaient comme en font foi leurs interventions cruciales lors des changements de régime après la mort de Staline ou le renversement de Khroutchev. Par précaution, Leonid Brejnev associa les militaires au pouvoir.

Avec Mikhaïl Gorbatchev et ses réformes, le système militaire n'était plus l'enfant chéri du pays. Les militaires avaient beaucoup à perdre et n'hésitaient plus à se plaindre de leur sort. Chaque nouvelle réforme, chaque nouveau traité de désarmement amenait son lot de « souffrances » pour des militaires habitués à tout recevoir.

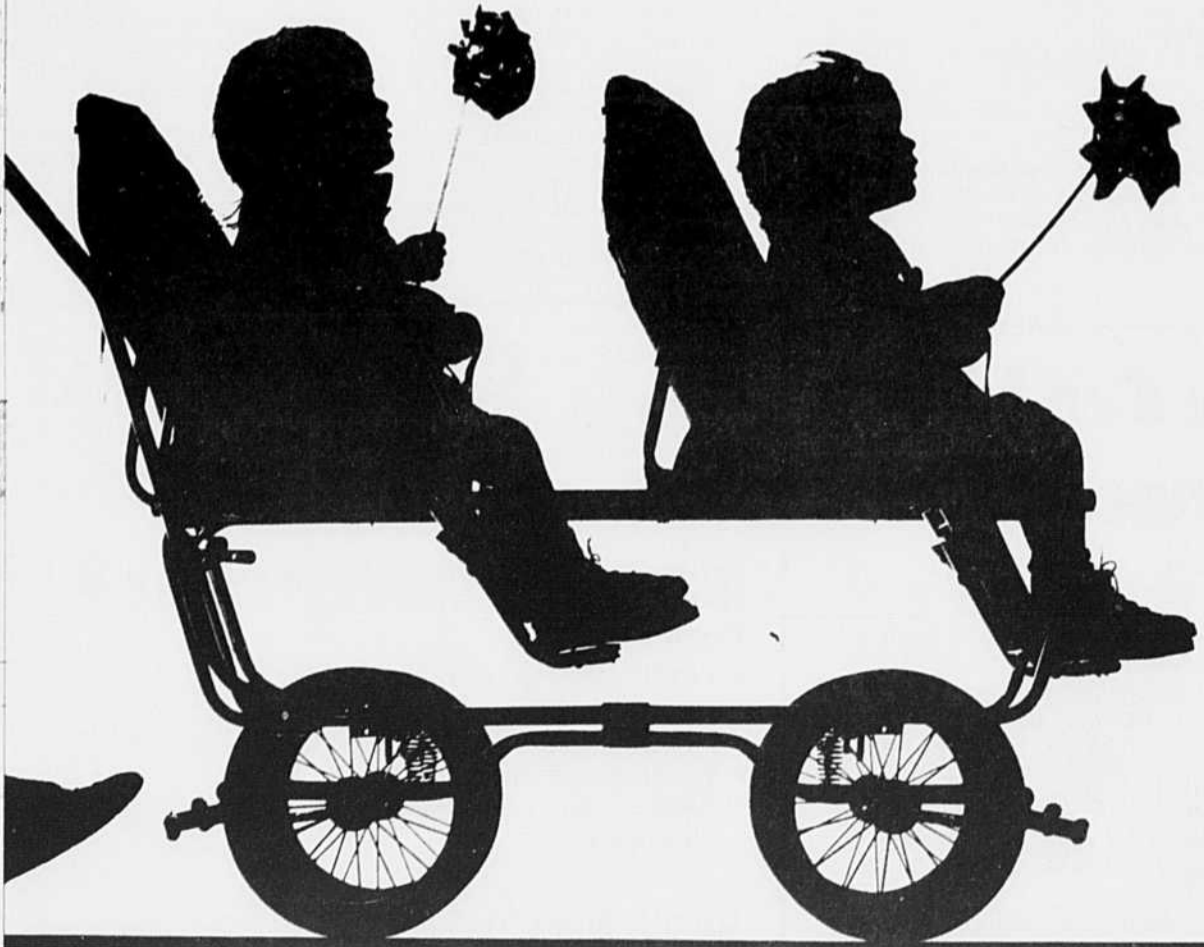
Ainsi, les soldats soviétiques et les membres de leur famille (1 million d'ici 1995) qui quittent les pays de l'Est depuis un an et reviennent en Union soviétique ne trouvent aucun logement sur place et finissent souvent dans des camps de réfugiés.

De plus, la réduction du budget de la défense et les programmes de reconversion des usines militaires conjugués à l'augmentation vertigineuse du chômage dans le pays effraient les soldats et les officiers de carrière.

Pourtant, ce qui semble le plus inacceptable pour le système militaire soviétique, c'est la perte de prestige qu'il enregistre depuis plusieurs années et le « sale travail » que le gouvernement leur a confié dans certaines républiques. « Notre honneur national est bafoué », clamait à tout moment les militaires soviétiques.

Mais l'aventure du coup d'État est-elle une façon de redorer le blason terni de l'Armée rouge ? Sûrement pas. Plus que jamais la guerre civile pointe à l'horizon et ce dernier sursaut des conservateurs pourrait bien en être le détonateur.

- Pourquoi donc on va si vite ?  
- Papa et maman font de la marche rapide !



Votre bébé adore prendre l'air. Prenez-en, vous aussi. À pleins poumons. Accélérez le pas. Il adorera ça.

**PARTICIPATION**

**À vous de jouer.**

## Le coup d'État en URSS sème l'émoi

LONDRES (Reuter) — La destitution de Mikhaïl Gorbatchev a provoqué hier la plus forte chute des marchés boursiers depuis deux ans, suscitant une ruée sur le dollar et déclenchant une nouvelle flambée des cours du pétrole.

« C'est le retour à la théorie de la Guerre froide : le dollar est la devise la plus éloignée (de l'Union soviétique) », a fait remarquer un responsable de Chemical Bank.

« La chute de Gorbatchev, c'était ce que le marché craignait le plus », a déclaré un opérateur londonien.

À Wall Street, l'indice Dow Jones des principales valeurs a accusé en clôture une baisse de 2,36 %, un recul moins fort cependant que sur les autres principales places boursières mondiales.

Si Londres, Paris et les places financières asiatiques ont toutes réagi négativement, le limogeage de Mikhaïl Gorbatchev a été particulièrement mal accueilli en Allemagne, principal soutien politique et économique en Occident de l'ancien numéro un du Kremlin.

La bourse de Francfort a clôturé en chute libre de 9,40 %, sa plus forte baisse depuis le mini-crash d'octobre 1989. L'indice DAX a cédé 155,40 points à 1497,93. En octobre 1989, l'indice avait reculé de 12,8 % en une seule journée. Le DAX a touché un plus bas à 1476,84 en cours de séance, niveau auquel quelques achats à bon compte sont intervenus.

À Paris, les valeurs françaises ont terminé la journée sur une baisse de 7,29 % dans un marché très actif. L'indice CAC 40 a clôturé sur une baisse de 132,77 points à 1687,54, après un plus bas de la séance de 1663,28, contre 1820,31 mercredi dernier en fin de journée.

Londres a cédé 3,09 % en fin de journée après avoir été encore plus malmené en début de séance.

La baisse a été générale sur les autres places européennes : - 7,23 %

à Milan, où le marché a clôturé bien après son heure normale de fermeture, - 7,20 % à Vienne, où la plupart des valeurs vedettes ont perdu le maximum autorisé de 10 %, - 6,32 % à Stockholm.

Le dollar a retrouvé son rôle de valeur-refuge, notamment face au mark, principale victime de l'engouement suscité par le billet vert. Les interventions concertées des banques centrales d'Europe et du Japon, déclenchées en toute hâte dans la matinée, n'ont pas pu freiner la progression de la monnaie américaine.

Un opérateur a parlé de « tentatives désespérées » des banques cen-

trales. « Mais le mal est fait et le mark recule contre toutes les devises », a-t-il ajouté.

Les cours de pétrole, renouant avec la frénésie qui les avaient caractérisés il y a un an lors de la guerre du Golfe, ont connu un nouvel accès de fièvre à l'annonce des changements intervenus en URSS, premier producteur mondial de pétrole.

Après avoir atteint 22,20 dollars hier matin à Londres, une hausse de 2,72 \$ par rapport à vendredi, le baril de brut de la mer du Nord s'est échangé légèrement en dessous de 21 \$ en fin d'après-midi.

De tels niveaux n'avaient plus été atteints depuis l'invasion du Koweït

par l'Irak en août dernier, et le déclenchement de la guerre du Golfe, en janvier.

L'or a lui aussi bénéficié des réflexes de crise des investisseurs. Le métal précieux a clôturé en hausse par rapport à sa clôture de vendredi, mais sous ses plus hauts niveaux du jour atteints après l'annonce de la destitution de Gorbatchev.

« Maintenant, le marché a la tête plus froide et il redoute des ventes éventuelles de la part de l'Union soviétique », a déclaré un courtier. Le métal jaune a terminé à 360,40 \$ l'once contre 357,90 \$ vendredi, mais 362,40 \$ en ouverture.



À l'instar de la plupart des places financières, la séance d'hier a été tumultueuse à la Bourse de Hong Kong qui a connu sa pire journée depuis la répression du mouvement démocratique en Chine il y a deux ans.

## Probable remise en cause des engagements soviétiques

Jonathan Lynn

de l'agence Reuter

VIENNE — L'arrivée au pouvoir à Moscou de dirigeants peu suspects de libéralisme avancé soulève de nombreuses interrogations sur l'avenir de l'économie de marché en Union soviétique.

Les membres du Comité d'État qui a renversé Mikhaïl Gorbatchev ont affirmé dès leur premier communiqué leur attachement aux réformes, mais en Occident les économistes doutent de leur capacité et de leur volonté de poursuivre le processus.

« Il est très difficile de dire s'ils pourront agir avec une quelconque autorité », dit Julian Cooper, directeur du Centre d'études russes et européennes à l'Université de Birmingham.

« Les bonnes raisons d'agir ne manquent pas. Reste à savoir si vous traitez le problème en appuyant sur la pédale de frein ou en accélérant le processus de réformes », ajoute-t-il.

Or, estiment la plupart des analystes, les membres du Comité sont dans leur grande majorité des adversaires de l'économie de marché et de la propriété privée.

Parmi eux, le premier ministre Valentin Pavlov, qui s'en est pris il y a peu aux « messieurs d'Harvard » et aux banques occidentales coupables, à ses yeux de chercher à déstabiliser le gouvernement soviétique.

A.I. Tiziakov, un autre membre important du comité, président de l'association des entreprises d'État et responsable du complexe militaire-industriel de Sverdlovsk, ne passe pas non plus, loin s'en faut, pour un thuriféraire de l'économie de marché.

Les premières décisions prises par les nouveaux dirigeants — baisse des prix des matières premières, reprise en main des circuits de distribution alimentaire et recentralisation prochaine de l'industrie — ne constituent pas apparemment des initiati-

ves propres à favoriser l'économie de marché.

Mais elles pourraient, dans un premier temps, leur gagner les faveurs de l'opinion, lassée de la pénurie de plus en plus aiguë.

Bien avant cette révolution de palais, les Soviétiques affichaient ouvertement leur méfiance vis-à-vis de l'économie de marché, soupçonnée de ne servir que les intérêts des spéculateurs avides de bénéfices rapides et faciles.

De nombreux citoyens soviétiques craignent également que les réformes ne débouchent sur une grave crise de l'emploi, garanti naguère pour tous dans la société communiste.

L'arrivée au pouvoir de la tendance dure et le retour à une certaine discipline devraient permettre, dans un premier temps, la réapparition des denrées dans les magasins et une meilleure coordination entre les différents secteurs industriels.

« À court terme, cela pourrait stabiliser la situation économique », estime Peter Havlik, soviétologue à l'Institut d'études économiques comparées de Vienne.

## Les banques occidentales sur un pied d'alerte

PARIS (AFP) — La destitution brutale du président soviétique Mikhaïl Gorbatchev entraîne une incertitude nouvelle pour les banques occidentales concernant la capacité et la volonté de remboursement par Moscou d'une dette extérieure évaluée au total à près de 60 milliards \$ US.

Inquiètes depuis déjà de longs mois, les banques occidentales, notamment les banques allemandes et françaises qui sont les plus engagées, se trouvent confrontées à une nouvelle donne politique qui pourrait les contraindre à revoir leur décision de ne pas provisionner les créances sur l'Union soviétique.

Au risque de crise politique et de chaos économique encore aggravé par la chute de Mikhaïl Gorbatchev s'ajoute la possibilité d'une suspension de l'aide occidentale qui placerait l'URSS en situation de banqueroute.

En Italie, la SACE, organisme public de garantie des crédits internationaux, rappelle ainsi qu'elle avait

accordé aux crédits à l'URSS un classement en première catégorie « en raison de l'importance des aides économiques internationales accordées à l'URSS et de la crédibilité de M. Gorbatchev ».

Les efforts consentis par Moscou pour respecter sa signature visaient surtout à attirer l'aide occidentale et à permettre à l'URSS de rejoindre le Fonds monétaire international (FMI), prélude à la restructuration de la dette soviétique demandée au sommet de Londres par M. Gorbatchev. À Londres, les Sept Grands s'étaient prononcés en faveur d'une adhésion de l'URSS au FMI avec un statut spécial de membre associé.

Les banques des principaux pays européens, les premiers menacés par l'instabilité en URSS, concentrent un peu moins de la moitié de la dette de l'URSS auprès des créanciers privés. Les banques allemandes sont engagées pour 20 milliards de DM (11,1 milliards \$ US), devant leurs consœurs françaises (30 mil-

liards FF ou 6 milliards \$ US), italiennes (4,2 milliards \$) et britanniques (3,4 milliards \$).

À la fin décembre 1990, le total des engagements des banques françaises, selon les chiffres collectés par la Banque de France, était de 28,929 milliards FF (dont 4,380 milliards FF seulement garantis par la COFACE), alors qu'il se montait à 40,510 milliards FF six mois plus tôt, au 30 juin 1990.

La plupart des grandes banques occidentales se sont efforcées, en effet, de réduire leurs engagements, surtout à court terme. Au Japon (de 12 à 15 % de la dette soviétique), chaque établissement ne serait engagé qu'à hauteur de 200 millions \$ US à 400 millions \$ US.

La BNP a fait passer son encours sur l'Union soviétique d'environ 15 milliards FF en 1988 à environ 5 milliards FF aujourd'hui, comme le Crédit Lyonnais. Sans citer de chiffres, la Société Générale et Paribas (engagée pour moins d'un milliard de

francs) expliquent avoir suivi le même processus.

Hier, dans l'attente des prochains développements de la situation, ces quatre banques ne sombrieraient pas dans le pessimisme et n'envisageraient pas de provisionner ces risques. Ces banques, estime-t-on cependant dans les milieux bancaires, sont à la merci d'une décision de provisionner qui pourrait être prise par un autre établissement moins fortement engagé.

Pour des annuités de 12 milliards \$ US à 15 milliards \$ US en 1990, font remarquer les banquiers français, l'URSS dispose encore de 6 milliards \$ à 7 milliards \$ de réserves de changes (contre 15 milliards \$ début 1990), de très importants stocks d'or (dont le montant est difficilement estimable) et d'une soixantaine de milliards de dollars de créances sur des pays en voie de développement, dont une partie pourrait être retraitée et cédée.

## Raymond Chabot ne craint pas pour son contrat moscovite

Michel Van de Walle

de la Presse Canadienne

JACQUES Gilbert, président de Raymond, Chabot International, a passé la journée d'hier à tenter de rejoindre ses interlocuteurs à Moscou, avec ses collaborateurs, entre les nombreux téléphones de journalistes désireux de connaître ses réactions aux événements en Union soviétique.

Mais ses efforts avec Moscou étaient toujours vains, en fin d'après-midi. « Il n'y a pas moyen d'avoir une ligne avec l'Union soviétique, les journalistes les occupent toutes », dit-il en riant.

RCI — une filiale de la firme québécoise de conseillers en gestion Raymond Chabot Martin Paré — a fait beaucoup parler d'elle il y a quelques mois en décrochant un important contrat avec la municipalité de Moscou.

Associée à la firme de génie-conseil LGL (maintenant filiale du groupe SNC), RCI a obtenu le mandat de mettre au point les structures administratives nécessaires pour faire de Moscou un gouvernement autonome, un peu comme le sont ici les municipalités.

Plus précisément, explique M. Gilbert, RCI doit établir quelles tâches doit assumer la municipalité, quels services elle doit offrir, comment gérer les services d'électricité, de gaz, les logements, etc.

Il s'agit d'un contrat d'une valeur de 6 millions \$ US, dont les honoraires sont répartis à peu près moitié-moitié entre RCI et le groupe LGL.

Hier, Jacques Gilbert reconnaissait que les événements actuels étaient « perturbants » mais que cela fait partie des « risques du métier ».

Croit-il que le mandat obtenu pourrait être remis en cause ? « Nous avons un contrat signé en bonne et due forme », insiste M. Gilbert à deux reprises. Le président de RCI précise en outre que ce contrat est avec les autorités de la ville de Moscou et non avec le gouvernement de Mikhaïl Gorbatchev. Distinction.

RCI a prévu ouvrir sous peu, en septembre, un bureau de projet à Moscou. Il n'y a encore aucun Québécois là-bas mais le projet veut qu'il y ait six ou huit personnes sur place pour voir au bon cheminement du mandat.

Ce contrat, d'une durée de 18 à 24 mois, n'est que la première phase d'un projet plus vaste. La seconde consiste à établir le mode de taxation ainsi qu'à privatiser des services. En ayant obtenu le contrat, par appel d'offres international, pour la première phase, RCI se positionne bien pour les phases ultérieures.

Chez SNC au nom de la filiale LGL, le porte-parole Robert Racine affirmait qu'il n'était informé d'aucun changement quant à l'exécution du contrat. Pas plus, d'ailleurs, à propos d'un autre contrat qu'est en voie de compléter Lavalin en Union soviétique dans le secteur du pétrole et du gaz à Tenquist et Astrakhan. Les activités de génie-conseil de Lavalin, rappelle-t-il, ont été fusionnées avec celles de SNC. « Il ne reste que 1 % des travaux à réaliser », a signalé M. Racine. Ce contrat, d'une valeur de

150 millions \$, avait été accordé au début de 1987.

Par ailleurs, Ogivar, avait aussi des contacts à Moscou. En fait, c'était plutôt son président du conseil, Mario Cytynbaum, qui avait concocté quelques projets en collaboration là encore avec la ville de Moscou. Il était question de la construction d'un hôtel associé à un centre de haute technologie. Il y aurait eu une usine de fabrication de micro-ordinateurs utilisant la technologie Ogivar.

Mais, raconte le porte-parole Luc Moreau, l'affaire n'a jamais vraiment décollé depuis son annonce, il y a plusieurs mois. « Nous n'avons pas vraiment mis d'efforts parce que

nous sentions que Gorbatchev était en difficultés. De plus, la récession est venue nous affecter ici et nous avions d'autres priorités. » Le projet n'est pas mort pour autant mais, dit M. Moreau, les événements d'hier ne feront rien pour l'accélérer. Il signale au passage qu'il prévoyait éventuellement rencontrer les dirigeants de LGL et RCI pour voir si la technologie d'Ogivar ne serait pas utile éventuellement à la municipalité de Moscou. Mais la rencontre n'a pas eu lieu.

Ogivar a néanmoins vendu là-bas quelques micro-ordinateurs, affirme M. Moreau, pour une valeur de « quelques centaines de milliers de dollars ».

## Le Trésor américain adoucit les sanctions contre Salomon

NEW YORK (Reuter) — Le Trésor américain a sensiblement adouci les sanctions prises contre la maison de titres Salomon Brothers, et a annoncé qu'elle sera autorisée « à participer aux adjudications pour son propre compte ».

La firme d'investissements ne pourra pas, en revanche, participer aux adjudications pour le compte de ses clients, ce qui constitue une des secteurs les plus lucratifs de ces activités.

Dans un communiqué publié dimanche soir, le Trésor déclare avoir appris la portée des changements à la direction de Salomon Brothers et les mesures qui seraient prises pour remédier aux problèmes de direction et d'administration qui ont été révélés la semaine dernière.

Dimanche matin, le Trésor avait annoncé que la filiale Salomon Brothers Securities ne serait plus auto-

risée à participer aux adjudications tant que n'auraient pas été corrigées les irrégularités révélées la semaine dernière.

Le président du conseil de Salomon, John Gutfreund, a démissionné, ainsi que Thomas Strauss, président, et John Meriwether, qui venait de prendre la direction du département du marché des fonds publics. Deux responsables de ce département ont été licenciés.

Warren Buffet, dont la société détient 14 % de Salomon, a été nommé président du conseil par intérim, et a négocié avec le Trésor américain les mesures nécessaires pour redresser la situation.

Salomon Brothers a également annoncé au cours d'une conférence de presse avoir d'ores et déjà modifié la procédure à observer pour les adjudications.

## Les hausses salariales en juin

OTTAWA (PC) — Les conventions collectives signées en juin ont prévu des hausses salariales moyennes de 5,1 %, a rapporté hier le ministère du Travail.

Les travailleurs de la fonction publique ont obtenu des augmentations de salaires de 5,2 % dans le cadre de

20 contrats de travail, la plupart ailleurs que dans la fonction publique fédérale, soumise aux efforts d'Ottawa pour réduire l'accroissement des salaires.

Les contrats conclus dans le secteur privé ont donné des hausses salariales de 4,9 %.

## Une économie à la dérive

Isabelle Hourcade

de l'Agence France-Presse

PARIS — L'Union soviétique, après le renversement du président Mikhaïl Gorbatchev, présente tous les symptômes d'une économie à la dérive, marquée par l'effondrement du système centralisé et l'échec des réformes successivement engagées pour introduire des mécanismes de marché.

La crise s'est accélérée depuis le début de l'année et la situation de l'économie soviétique est « critique » notait à la mi-juillet dans un document confidentiel la Banque Européenne de reconstruction et de développement (BERD) pour les pays de l'Est.

« C'est une économie à la dérive la plus complète depuis un an avec une chute de la production, tandis que l'on assiste au développement de comportements autarciques locaux, et que les grands équilibres ne sont plus maîtrisés », souligne Gérard Wild, du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII).

Tous les signes d'une récession d'ampleur et d'une profonde désorganisation sont réunis : chute spectaculaire de la production industrielle et des importations, inflation galopante, pénurie de devises, déficit budgétaire accru, baisse de la productivité, tickets de rationnement.

La nouvelle direction conservatrice de l'URSS s'est abritée d'emblée derrière le spectre de « la famine et d'un nouvel appauvrissement » pour justifier son coup de force.

Ainsi au premier trimestre la production industrielle a baissé de 10 %, selon la BERD, tandis que le déficit budgétaire de l'Union a atteint le niveau prévu pour l'année tout entière. Quant au commerce avec les anciens pays satellites, il a baissé de moitié : la moyenne mensuelle des exportations est tombée de 2,6 milliards de roubles en 1989 à 1,2 milliard au premier trimestre 1991, tandis que les importations passaient de 2,7 milliards à 1,5 milliard de roubles.

Souffrant d'une pénurie aiguë de devises étrangères, l'URSS a brutalement réduit de moitié ses importations au premier semestre, afin d'être en mesure d'honorer le remboursement de sa dette extérieure, estimée à plus de 60 milliards \$ US.

Mais selon les experts de la BERD, la baisse des importations a rejailli sur la production industrielle soviétique, tandis que la productivité est elle aussi en recul de 11 % au premier semestre, selon les chiffres officiels.

La baisse du pouvoir d'achat est en partie responsable de la faible motivation des travailleurs soviétiques : l'inflation pourrait atteindre 100 à 200 % cette année, selon la BERD. Les prix à la consommation ont ainsi été multipliés par 2,5 entre les mois d'avril 1990 et 1991, alors que les revenus ne progressaient que de 1,4 fois.

Les exportations ont en outre été affectées par la baisse de 10 à 11 %

au premier semestre de la production de pétrole brut, première source en devises de l'URSS. Comme dans nombre de secteurs, l'obsolescence avancée des équipements d'exploitation explique en grande partie le déclin de l'extraction du premier producteur mondial de brut.

L'incapacité du gouvernement à mettre en oeuvre des réformes économiques cohérentes en six ans de perestroïka et les incertitudes sur la répartition des pouvoirs entre le pouvoir central et les Républiques ont enfin lourdement pesé sur cet effondrement, selon les analystes.

D'où l'urgence, selon M. Wild, de conclure un Traité de l'Union définissant des règles du jeu claires entre le centre et les Républiques, aujourd'hui remis en cause par la nouvelle direction.

Les responsables soviétiques ont pourtant tenté de reprendre en main les chaînes de commandement traditionnelles aux entreprises : faute de directives claires, celles-ci se sont en effet trouvées démunies face aux problèmes d'approvisionnement, de distribution et de marché.

Devant l'ampleur des difficultés, le président Gorbatchev était venu chercher le soutien financier des sept principales puissances industrielles réunies au sommet à la mi-juillet à Londres. Mais le groupe des Sept ne lui a apporté qu'un soutien prudent et conditionnel.

Ces promesses risquent d'être remises en cause par le coup de force : le ministre japonais des Finances Ryutaro Hashimoto a ainsi déclaré hier qu'il fallait « attendre les développements pour savoir si l'accord d'aide obtenu à Londres sera maintenu ».

### Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	
1850.74	- 21.71
TSE-300	
3484.61	- 42.98
Dow Jones	
2898.03	- 69.99
Dollar canadien (US Cents)	
87.49	+ .12
Or (New York-US\$)	
358.60	+ .60

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Le PRI en avance au Mexique

MEXICO (AFP) — Les premiers et rares résultats officiels publiés au lendemain des élections fédérales mexicaines, et portant sur à peine 2% des inscrits, attribuaient hier au PRI (au pouvoir) 60,5% des suffrages.

Trente-six millions de Mexicains ont voté dimanche pour élire 500 députés (la totalité de la Chambre), 32 sénateurs (la moitié du Sénat), et six gouverneurs d'Etat (sur 31). Les électeurs de la capitale ont aussi voté pour élire les 66 membres de l'Assemblée des Représentants du District Fédéral (organe essentiellement consultatif).

L'Institut fédéral électoral (IFE) chargé de l'organisation et du contrôle des élections, n'avait publié en fin de matinée qu'un seul communiqué officiel, alors que durant la nuit les deux principaux partis d'opposition ont lancé des accusations de fraude contre le gouvernement.

L'IFE a d'autre part annoncé après la publication de ce communiqué qu'il suspendait ses travaux. Selon les précédentes annonces faites par l'institut, les résultats officiels concernant l'élection des députés et sénateurs devraient être annoncés mercredi, délai qui paraît difficile à tenir, estiment les observateurs.

Les résultats officiels publiés concernant l'élection des députés, portent exactement sur 567 089 suffrages (sur 36 millions d'inscrits) et attribuent 60,5% au PRI (Parti Révolutionnaire Institutionnel, au pouvoir), 23% au PAN (Parti d'Action Nationale, conservateur), et 4,3% au PRD.

Les pourcentages concernant l'élection des sénateurs (portant sur 624 347 votes) donnaient 59,3% au PRI, 23,5% au PAN, et 10,6% au PRD.

## Les négociations entre la présidence et les républiques yougoslaves échouent

BELGRADE (Reuter) — Les affrontements entre forces croates et rebelles serbes durant le week-end en Slavonie occidentale ont fait 42 morts, a déclaré hier le ministère croate de l'Intérieur.

Il n'avait aucune information sur d'éventuelles nouvelles victimes lundi dans cette région de Croatie jusque là épargnée par les violences interethniques qui déchirent la Yougoslavie.

Le ministère a fait état de la mort de 13 civils, 23 rebelles serbes, quatre soldats fédéraux et deux policiers croates au cours du week-end.

Le vice-président yougoslave, Branko Kostic, a fait savoir pour sa part que les négociations prévues entre les membres de la présidence fé-

dérale et les dirigeants des six républiques, demain et mercredi à Belgrade, ne pourraient pas avoir lieu.

La présidence yougoslave a dit que Branko Kostic avait envoyé une lettre au président fédéral Stipe Mesic, disant que certains participants refusaient d'assister à cette réunion.

Le représentant serbe à la présidence collégiale, Borisav Jovic, a également émis des doutes sur la tenue de la réunion, notant que Stipe Mesic voulait qu'elle se tienne sur l'île croate de Brioni, et non à Belgrade.

Un conseiller du président croate Franjo Tudjman avait également exprimé ses doutes dimanche, déclarant: « Je ne sais pas ce qui peut être négocié tant que la Serbie veut créer

une Grande Serbie ».

Les rebelles serbes ont proclamé l'autonomie de régions croates habitées de Serbes, et les dirigeants croates craignent que les Serbes ne réalisent le rêve de la Grande Serbie en amputant leur république de ces régions.

Stipe Mesic a convoqué pour lundi soir une réunion des huit membres de la présidence collégiale yougoslave pour discuter de la destitution de Mikhail Gorbatchev et des conséquences possibles pour le pays, a-t-on appris de source autorisée.

Le limogeage du président soviétique a suscité des inquiétudes en Croatie. On craint que la Serbie ne profite du fait que l'attention internationale est braquée vers Moscou pour réprimer les velléités sécessionnistes de Zagreb.

Sur le terrain, Radio-Belgrade a rapporté que les forces serbes avaient « libéré » le village de Vocin et pris le contrôle de la majeure partie de Pakrac, ville à majorité serbe dans une région mixte. Selon la police croate, le commissariat de la ville est assiégé.

Le commandant des forces rebelles serbes de l'enclave de la Krajina, au sud de Zagreb, Milan Martić, s'est par ailleurs déclaré prêt à lancer de nouvelles offensives.

« Nous allons bientôt prendre le contrôle de Petrinja, Karlovac et Zadar », déclare-t-il au journal de Belgrade, Borba, une allusion aux villes tenues par les forces croates et notamment à la ville portuaire de Zadar, sur la côte Adriatique.

« Nous et l'armée avons des intérêts communs et nous avons besoin d'un grand port », ajoute-t-il.

La Serbie n'a aucune fenêtre maritime. Dimanche, le président yougoslave, qui est croate, a menacé de démissionner si l'armée fédérale continuait à se ranger aux côtés des rebelles serbes, alors qu'elle est chargée de faire respecter le cessez-le-feu décrété le 7 août.

L'armée fédérale a déployé des chars en Slavonie occidentale, autour d'Okucani et de Stara Gradiska, où des avions de chasse fédéraux avaient bombardé samedi des positions croates.

## AVIS PUBLICS

### VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE VERDUN, NO. ST-91-2841, ST-9022256, ST-9022020, ST-91-0694, ST-9022984, ST-91-0664 VILLE DE VERDUN, Partie demanderesse, vs. JOHNNY BATISTA, Partie défenderesse. Le 30 août 1991, à 11h30, au 1283 SHORECREST, LAVAL, district de Montréal, Qc, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: JOHNNY BATISTA, saisis en cette cause, consistant en: Camion Ford Aerostar XL, camion GMC Vanduro, 1500. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. RICHARD LAURIN, huissier, (514) 679-0975, Fax: 679-7232. FORGET, JODOIN & ASS. HUISSIERS, 460, St-Charles O., # 301, Longueuil, Qc. J4H 1G4.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-12-198253-910 COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE DE LA FAMILLE) (DIVORCES) PRÉSENT: Prototaire adjoint KALMAN GYURA, Partie demanderesse MARIA REZONJA, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MARIA REZONJA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MARIA REZONJA. Lieu: MONTRÉAL Date: 14 août 1991

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE VERDUN, NO. ST-91-4719, CR-90-4155, VILLE DE VERDUN, Partie demanderesse, vs. FRANCIS CHARTRAND, Partie défenderesse. Le 30 août 1991, à 10h30, au 6300 BEUR-LING, appartement 1, VERDUN, district de Montréal, Qc, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: FRANCIS CHARTRAND, saisis en cette cause, consistant en: Véhicule Ford Pick-Up, modèle Ranger, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. RICHARD LAURIN, huissier, (514) 679-0975, Fax: 679-7232. FORGET, JODOIN & ASS. HUISSIERS, 460, St-Charles O., # 301, Longueuil, Qc. J4H 1G4.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE VERDUN, NO. ST-91-4719, CR-90-4155, VILLE DE VERDUN, Partie demanderesse, vs. FRANCIS CHARTRAND, Partie défenderesse. Le 30 août 1991, à 10h30, au 6300 BEUR-LING, appartement 1, VERDUN, district de Montréal, Qc, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: FRANCIS CHARTRAND, saisis en cette cause, consistant en: Véhicule Ford Pick-Up, modèle Ranger, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE VISE. RICHARD LAURIN, huissier, (514) 679-0975, Fax: 679-7232. FORGET, JODOIN & ASS. HUISSIERS, 460, St-Charles O., # 301, Longueuil, Qc. J4H 1G4.

### AVIS PUBLICS HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi: Réservation avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi: Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau, tél.: 286-1200

LE DEVOIR Service de Publicité 842-9645

## appel d'offres

Gouvernement du Québec

Le Ministre se réserve le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

### Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Projet no 13383-85.11.25 — Travaux à prix forfaitaire — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Gauthier-Gareau, en la municipalité de la paroisse de Saint-Picard, M.R.C. Vaudreuil-Soulanges et C.E. Salaberry-Soulanges.

Garantie de soumission: cautionnement de soumission: 700,00 \$ ou chèque visé: 350,00 \$

Projet no 783-1-84.03.01 — Travaux à prix forfaitaire — Exécution de travaux de drainage dans les branches 12 et 2A de la rivière Noire, en la municipalité de Franklin, M.R.C. Le Haut-Saint-Laurent et C.E. Beauharnois-Huntingdon.

Garantie de soumission: cautionnement de soumission: 3 800,00 \$ ou chèque visé: 1 900,00 \$

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Montréal-Sud, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Salaberry-Soulanges Brôme Missisquoi, Châteauguay, Beauharnois-Huntingdon, Iberville, Richelieu, Shefford, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Vaudreuil, Verchères, Bertrand, Chambly, Lapinière, Laporte, Laprairie, Marie-Victorin, Taillon et Vachon, qui détiennent la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

L'endroit où l'on peut obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation des soumissions: Service de conservation et de mise en valeur des sols, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Édifice le «200», 9ième étage, 200A, chemin Ste-Foy, Québec (Québec) G1R 4X6, téléphone (418) 643-2450.

Un versement de 5,35 \$ (T.P.S. incluse) en espèces, chèque visé ou mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission des projets.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30, Service de conservation et de mise en valeur des sols, 200A, chemin Ste-Foy, 9ième étage, Québec. Jeudi le, 5 septembre 1991.

Projet no 3104-85.02-15 — Travaux à prix unitaires — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Ligne Seigneuriale, en la municipalité de la paroisse Sainte-Élisabeth, M.R.C. D'Autray et C.E. Berthier.

Garantie de soumission: cautionnement de soumission: 5 000,00 \$ ou chèque visé: 2 500,00 \$

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Montréal-Nord, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Berthier, Deux-Montagnes, Joliette, l'Assomption, Labelle, Prévost, Terrebonne, Groulx, Rousseau, Argenteuil et Masson, qui détiennent la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

L'endroit où l'on peut obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation des soumissions: Service de conservation et de mise en valeur des sols, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Édifice le «200», 9ième étage, 200A, chemin Ste-Foy, Québec (Québec), G1R 4X6, téléphone (418) 643-2450.

Un versement de 5,35 \$ (T.P.S. incluse) en espèces, chèque visé ou mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission du projet.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30, Service de conservation et de mise en valeur des sols, 200A, chemin Ste-Foy, 9ième étage, Québec. Jeudi le 5 septembre 1991.

ROBERT LEMIEUX, Sous-ministre adjoint Production et Affaires régionales.

Québec

## appel d'offres

Gouvernement du Québec

### Ministère des approvisionnements et services

#### Direction générale des Approvisionnements

#### PARTENAIRE avec vous

Projet	Description	Livraison
1134	44 vestes pare-balles, niveau III-A	Montréal
1161	115 000 lampes industrielles et commerciales (quantité approx.)	Différents endroits
1166	24 825 sacs de tourbe de sphaigne (sacs de 170 dm <sup>3</sup> )	Différents endroits
1167	7 440 000 chemises de classement	Ville Vanier

Clôture des soumissions: 4 septembre 1991 à 15 h.

1162 21 camions au diesel (4 X 2 - 6 X 4) ayant une MTC variant entre 12 200 kg minimum et 28 458 kg minimum. Québec et Montréal

Clôture de la soumission: 10 septembre 1991 à 15 h.

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles au: Ministère des Approvisionnements et Services Direction générale des approvisionnements Bureau des appels d'offres 575, rue Saint-Amable, 4e étage Québec (Québec) G1R 5N9 Tél.: (418) 643-5438

Le ministère se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE - ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI Toute entreprise québécoise ayant plus de 100 employés doit, pour se voir adjoindre une commande de 100 000 \$ et plus, s'engager au préalable à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette obligation s'applique également pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

Le directeur général des approvisionnements, Jean-Claude Careau, ing.

## Québec

## Hydro-Québec

### APPELS D'OFFRES pour 14 h heure de Montréal

BGT.17083.F le mardi 3 septembre 1991 Cinq ÉLÉVATEURS à PERSONNEL À FLÈCHE TÉLESCOPIQUE (HAUTEUR DE TRAVAIL 35 ET 60 pi.)	BGT.17094.F le mardi 3 septembre 1991 UNE GRUE ARTICULÉE (CAPACITÉ: 22,6 TONNES-MÈTRE)	ECT.12317.A le mardi 10 septembre 1991 Centrale Tracy
---	--	---

FCP.16496.A le mardi 10 septembre 1991 Postes Cabano et Sully Comité Kamouraska-Témiscouata	FCP.16498.A le mardi 10 septembre 1991 Poste l'Islet Comité Montmagny, l'Islet	FLR.16074.A le mardi 10 septembre 1991 Région Montmorency Saint-Paul-du-Nord
---	--	--

CONSTRUCTION DE QUATRE BASSINS DE RÉCUPÉRATION D'HUILE	FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT DE COMMANDE PRÉFABRIQUÉ, INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GÉNIE CIVIL	CONSTRUCTION SUR PORTIQUES EN BOIS D'UNE LIGNE À 69 KV
--	--	--

GGA.10206.A le mardi 10 septembre 1991 Région Laurentides Centrales Paugan Châteaus et Farmers Comité de Gatineau	IAE.11083.A le mardi 10 septembre 1991 Région La Grande Rivière Poste Radisson	MPJ.16067.A le mardi 10 septembre 1991 Région Manicouagan Centrale Manic-1
---	--	--

FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX PONTS ROULANTS D'UNE CAPACITÉ DE 30 TONNES ET UNE DE 50 TONNES	TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT	CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION D'HUILE
---	------------------------	---

Les documents d'appels d'offres peuvent être consultés ou obtenus du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC GROUPE EXPLOITATION RÉGIONALE Direction Approvisionnement de l'exploitation Service Achats, Contrats et Surplus d'actif 140, boul. Crémazie Ouest, 10e étage Montréal (Québec) H2P 1C3

Pour renseignements: (514) 385-2830

Le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone, de télex et/ou de télécopier lors de sa demande du document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service Achats, Contrats et Surplus d'actif René Cantin, ing.

## Accord Iran-Allemagne sur des libérations d'otages

BEYROUTH (AFP) — Un accord serait intervenu entre l'Allemagne et l'Iran pour la libération de deux intégristes chiites libanais emprisonnés en Allemagne en échange de deux otages allemands détenus au Liban, indiquait-on hier de source iranienne informée à Beyrouth.

L'échange devrait avoir lieu après la clôture du dossier des cinq otages américains encore retenus au Liban, selon la même source qui suit de près l'affaire des otages.

Cet accord aurait été conclu entre le président iranien Ali Akbar Hachemi-Rafsanjani et le ministre allemand des Affaires étrangères Hans Dietrich Genscher, lors de la visite de ce dernier en Iran début mai, précise-t-on de même source.

A Bonn, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères n'a pas confirmé cette information, répétant que l'Allemagne n'envisage pas « pour l'instant » d'échanger les frères Hamadé contre les otages allemands au Liban.

De source iranienne, on affirme que M. Genscher a fait prévaloir l'impossibilité pour son gouvernement d'envisager la mise en liberté des frères Hamadé détenus pour terrorisme, Mohammed condamné en 1989 à perpétuité) et Abbas (con-

damné en 1988 à 13 ans de prison, avant que les otages américains ne soient relâchés.

M. Genscher aurait expliqué lors de sa rencontre avec M. Rafsanjani que cette libération se ferait lors de la clôture du dossier des otages, « car les États-Unis s'opposent certainement à une telle démarche dans la mesure où ils sont concernés par le cas de Mohammed Hamadé », selon la même source.

Mohammed Hamadé a été reconnu coupable par la justice allemande d'avoir été le co-auteur d'un détournement en juin 1985 sur Beyrouth d'un avion de ligne de la TWA, au cours duquel une marine américaine avait été tué.

Au terme de l'accord, les deux Allemands Heinrich Struebig et Thomas Kemptner, enlevés en 1989 et dont le rapt a été revendiqué en juin 1991 par les Moujahidine de la Liberté, seraient mis à leur tour en liberté.

Selon l'ambassadeur d'Iran en Allemagne, M. Hussein Mousavian, les deux Allemands sont détenus par le clan Hamadé, dont le frère aîné Abdel Hadi Hamadé est un responsable des services de sécurité du Hezbollah pro-iranien.

## L'opposition « destitue » le président de Madagascar

ANTANANARIVO (AFP) — Le porte-parole des Forces vives (opposition), le pasteur Richard Andriamanjato, a annoncé, hier, sur la Place du 13 mai dans le centre d'Antananarivo, la « destitution » du président malgache Didier Ratsiraka et la « suspension de toutes les institutions de la République ».

Sous les applaudissements de dizaines de milliers de manifestants réunis sur la Place, le pasteur Andriamanjato a ainsi affirmé que le Conseil suprême de la Révolution (CSR) et la Haute Cour constitutionnelle étaient suspendus par l'opposition.

Le pasteur a annoncé ensuite la « prise en main des affaires nationales par le gouvernement de transition » et il a appelé la communauté internationale à reconnaître le gouvernement de transition formé par les Forces vives.

Les Forces vives se donnent un an et demi pour organiser une concertation nationale qui devra élaborer

une nouvelle Constitution, et organiser des élections générales. Les élections auront lieu après la révision du code électoral afin d'assurer l'établissement de la « troisième république » dans des conditions démocratiques.

L'annonce de cette « destitution » du président Ratsiraka et de la « prise en main » par le gouvernement des Forces vives, bien accueillie par les manifestants, ne verra cependant réalité que si elle est confirmée par des faits, selon les observateurs.

Les Forces vives ont déjà à plusieurs reprises annoncé des décisions qui n'ont pas été suivies d'effet, faute de moyens pour les appliquer.

Depuis le 22 juillet, les ministres désignés par l'opposition ont pris possession de ministères sans pour autant commencer à diriger, ne serait-ce qu'en partie, les affaires du pays, et ce malgré l'absence depuis deux semaines d'un gouvernement, le précédent gouvernement ayant présenté sa démission au président Didier Ratsiraka le 28 juillet.

De plus, le président malgache a récemment montré, le 10 mai, au cours de la répression sanglante devant son Palais qu'il n'était pas disposé à être déposé « verbalement ».

Le pasteur Richard Andriamanjato a aussi demandé aux différents comités de grève des secteurs public et privé d'étudier dès mardi les modalités de la reprise du travail. Il s'agira d'un bon test sur la faculté de mobilisation dans le monde du travail des Forces Vives.

L'armée, qui pourrait faire basculer la situation en faveur de l'un des deux camps, continue d'observer officiellement une évidente neutralité.

Le Comité militaire pour le développement (CMD), organe consultatif siégeant une fois par an, a cependant exprimé sa « profonde inquiétude » dans un communiqué publié dans la presse nationale hier matin.

## CARTES D'AFFAIRES

### ROBIC

Fondée en 1892

55 St-Jacques Montréal Québec Canada H2Y 3X2

Télex: 05-268656 Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

### SWABEY OGILVY RENAULT

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest Montréal, Canada H3A 3C8 (514) 845-7126, Téléx: 05-24355 Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

## POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU

## DEVOIR

842-9645

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## La destitution de Gorbatchev sème la surprise puis l'inquiétude

Seuls l'Irak, les Palestiniens et Kadhafi célèbrent la chute du président soviétique

d'après Reuter et AFP

PARIS — De Washington à Paris en passant par Londres et Bonn, les dirigeants exprimaient hier leur inquiétude après la destitution de Mikhaïl Gorbatchev, tout en espérant que les nouveaux maîtres du Kremlin poursuivront ses réformes et respecteront les engagements internationaux pris par l'Union soviétique.

Le président George Bush, qui a décidé d'écourter ses vacances dans le Maine, s'est déclaré préoccupé et il a annoncé la suspension de la coopération économique entre le G-7 et l'URSS.

Le président François Mitterrand s'est entretenu dans la journée avec les dirigeants américain, britannique et allemand, ainsi qu'avec le premier ministre des Pays-Bas, pays assurant la présidence tournante de la CEE.

Selon des sources britanniques, le président français est favorable à la convocation d'un sommet occidental extraordinaire, à la suite de la réunion, mardi à La Haye, des ministres des Affaires étrangères des pays de la CEE.

La Commission européenne étudiait hier les moyens à mettre en oeuvre pour suspendre l'aide au Kremlin, au cas où les Douze décideraient de l'arrêter.

Le ministère néerlandais des Affaires étrangères, Hans van den Broek a, au nom de la Communauté, exprimé les graves préoccupations de celle-ci.

Brandissant la menace d'une suspension de l'aide internationale, le chancelier Helmut Kohl a exhorté Moscou à garantir la sécurité de

Mikhaïl Gorbatchev, à poursuivre sa politique intérieure et étrangère et à respecter tous les traités conclus par l'URSS, notamment celui sur l'unification allemande.

L'évolution de la situation en URSS inquiète particulièrement ses voisins les plus proches, même si le président tchécoslovaque Vaclav Havel se dit convaincu que son pays n'est pas menacé d'un « danger immédiat ».

Prague a néanmoins décidé de renforcer la sécurité à sa frontière commune avec l'URSS et a annoncé prenait contact avec la Pologne et la Hongrie.

Des réunions d'urgence ont été convoquées en Pologne, en Hongrie, en Roumanie, et en Yougoslavie.

En vacances au Portugal, le secrétaire général des Nations Unies, Javier Perez de Cuellar, a exprimé l'espoir que la destitution de Mikhaïl Gorbatchev ne dégènerait en guerre civile et ne remettrait pas en cause le processus de démocratisation dans le reste de l'Europe de l'Est.

Le gouvernement suédois, qui a annoncé être prêt à accueillir quelque 10 000 demandeurs d'asile venant d'Union soviétique, a renouvelé son soutien aux républiques baltes, après la destitution du président soviétique.

Le président lituanien, Vytautas Landsbergis, a immédiatement évoqué l'éventualité d'une action militaire soviétique contre sa république et il a exhorté les Nations unies et les autres organismes internationaux à empêcher la répétition des « tragédies de Budapest et de Prague ».

La Finlande a déploré l'instauration de l'état d'urgence en Union soviétique.

Le premier ministre japonais, Toshiki Kaifu, a pour sa part dit espérer la poursuite du processus de réformes en URSS.

Robert Pontillon, président de l'Assemblée générale de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), a souhaité que l'organisation européenne de défense obtienne des nouvelles autorités soviétiques le respect des engagements internationaux pris par Mikhaïl Gorbatchev.

La Turquie et l'Inde ont réagi avec prudence.

La chute de Mikhaïl Gorbatchev devrait servir d'avertissement à l'Inde et l'inciter à aborder avec prudence la réforme de son économie socialiste, a estimé le premier ministre Narasimha Rao.

L'Irak, les Palestiniens et la Libye se sont en revanche réjouis de la chute du président soviétique.

Un porte-parole du commandement de la révolution irakienne a souligné que l'ancien régime soviétique avait eu une politique « aux conséquences négatives sur la situation internationale », en particulier pour l'Irak. Il a ajouté que Bagdad répondrait « positivement à toute initiative d'amitié de la part de l'URSS ».

Le dirigeant libyen, le colonel Mouammar Kadhafi, a qualifié d'« acte historique courageux » le renversement du président soviétique dans un message adressé lundi à M. Guennadi Ianaiev, membre du nouveau Comité d'État pour l'état d'urgence en URSS.

Dans ce message, dont le texte a

été publié par l'agence officielle libyenne JANA reçue à Paris, M. Kadhafi écrit : « je vous félicite pour cet acte historique courageux dont nous espérons qu'il sauvera l'Union soviétique de la crise (...) dans laquelle elle a été plongée du fait d'un vaste complot impérialiste visant non seulement l'URSS mais également tous les pays du monde ».

« Nous appuyons votre action de toutes nos forces car une Union soviétique unie qui se dresserait comme une deuxième puissance est un facteur vital pour la paix dans le monde, désormais menacée du fait qu'il n'existe plus qu'une seule puissance barbare dans le monde », ajoute le dirigeant libyen faisant allusion aux États-Unis.

Les Palestiniens des territoires occupés par Israël se sont réjouis de la destitution de Gorbatchev, convaincus que la coopération entre l'Union soviétique et les États-Unis est dommageable à leur cause.

« Personne à Gaza n'est désolé pour lui. Tout le monde dit : 'Qu'il aille au diable', dit un journaliste.

Les Palestiniens espèrent que la nouvelle direction soviétique les soutiendra dans des négociations de paix avec Israël. Ils reprochent aussi à Mikhaïl Gorbatchev d'avoir permis aux Juifs soviétiques d'émigrer en Israël.

L'Iran, opposé aux initiatives américaines mais qui s'était globalement rapproché de l'URSS pendant l'ère Gorbatchev, a estimé que le coup d'État des communistes conservateurs met « sérieusement en danger le projet du nouvel ordre international » de M. Bush.

Les dirigeants israéliens ont exprimé eux aussi leur inquiétude après le renversement du président soviétique.

« Nous suivons avec inquiétude et vigilance ce qui se passe en URSS », a déclaré le ministre des Affaires étrangères, M. David Lévy, faisant référence au processus de paix et à la poursuite de l'immigration en masse juive d'URSS.

« Le gouvernement israélien a accepté le parrainage du processus de paix par les deux super-puissances, mais en cette période cruciale, j'en appelle aux États de la région afin qu'ils fassent preuve de responsabilité. La paix concerne, en premier lieu, ces États, et nous espérons que la dégradation en URSS n'entraînera pas un blocage ici », a-t-il dit.

De son côté, le mouvement syndical international a condamné la destitution de Mikhaïl Gorbatchev, assurant que les citoyens soviétiques et la communauté mondiale ne sauraient tolérer un « retour brutal au passé ».

Une déclaration conjointe de la Confédération européenne des syndicats, de la Confédération internationale des syndicats libres et de la Confédération mondiale du travail exhorte la communauté internationale à soutenir les forces démocratiques refusant cette prise de pouvoir « par des forces réactionnaires ».

Elle ajoute que cette situation aura des conséquences incalculables sur les initiatives prises en faveur de la paix internationale et du désarmement.

Dans une déclaration séparée, la Fédération internationale des journalistes souligne qu'à Moscou, des

forces fidèles aux nouveaux dirigeants ont pris le contrôle de la radio et de la télévision et que celles-ci ne diffusent plus que des « informations officielles ».

La Fédération s'inquiète aussi de la situation en Lituanie où des troupes soviétiques ont occupé lundi matin le bâtiment de la télévision de Kaunas où tous les journalistes ont été enfermés. Radio Sitkunai a également été occupée et toutes ses émissions ont été interrompues, ajoute la Fédération.

La presse cubaine pour sa part s'est contentée de reproduire sans commentaire le communiqué de l'agence TASS annonçant le retrait de Mikhaïl Gorbatchev pour « raison de santé » et la déclaration en quatre points du Comité d'État pour l'état d'urgence.

D'abord accueillie avec circonspection et parfois avec crainte à La Havane, la politique de perestroïka lancée par Mikhaïl Gorbatchev avait fini par faire partie des nouvelles données des relations cubano-soviétiques.

La visite effectuée en avril 1989 à Cuba par le numéro Un soviétique avait en partie dissipé ces craintes et l'année 1991 devait servir d'adaptation à ces nouvelles données dans le domaine économique où l'URSS est de très loin le partenaire principal de Cuba.

Les milieux diplomatiques occidentaux dans la capitale cubaine estimaient toutefois lundi qu'un coup de barre conservateur à Moscou ne pouvait que renforcer la position cubaine se réclamant du socialisme orthodoxe.



Cinq des principaux dirigeants du Comité d'État sur l'urgence, de gauche à droite : Alexander Tizyakov, président des entreprises d'État et de l'industrie; Valili Starodubtsev, président de l'Union des paysans; Boris Pougou, ministre de l'Intérieur. Guennadi Ianaiev, le nouveau président de la République; Oleg Baklanov, vice-président et ministre de la Défense.

## L'état d'urgence doit encore être approuvé par les deux tiers des députés

d'après Le Monde

LA LOI SOVIÉTIQUE du 3 avril 1990 sur l'état d'urgence prévoit que celui-ci est instauré « pour mesurer la sécurité des citoyens », « en cas de catastrophes, d'accidents graves ou catastrophes, d'épidémies, d'épizooties ou encore de désordres de masse ». On suppose que c'est à cette dernière hypothèse que se réfère le « comité d'État pour l'état d'urgence » qui, dans son « appel au peuple » de lundi, dénonce « les forces extrémistes qui ont émergé pour tenter de détruire l'Union soviétique ».

Les textes diffusés par l'agence Tass déclarent que la mesure est prise pour une durée de six mois dans « certains territoires », sans préciser lesquels.

La procédure décrite par l'article 2 de la loi du 3 avril 1990 prévoit que le président de l'URSS peut décréter l'état d'urgence « à la demande ou avec l'accord du président du Soviet suprême ou de l'organisme supérieur du pouvoir public de la République concernée ». Le texte précise qu'à défaut d'accord, il introduit l'état d'urgence tout en saisissant « immédiatement » le Soviet suprême de

l'URSS afin de faire entériner sa décision : « pour être adopté, l'arrêté doit être voté par au moins les deux tiers des députés ».

La loi stipule également que pour faire appliquer l'état d'urgence, le président de l'URSS peut instaurer une direction présidentielle provisoire dans les territoires concernés et, à cette fin « suspendre les pouvoirs des soviets locaux des députés du peuple et remplir provisoirement leurs fonctions ».

L'état d'urgence donne à l'État (article 4 de la loi) tous les moyens d'un sévère reprise en main puisqu'elle lui permet entre autres de réglementer les entrées et sorties des citoyens, d'interdire à certains de quitter leur domicile, d'interdire les réunions et manifestations de rues, de désigner et de révoquer les chefs d'entreprise et d'interdire les grèves. La loi prévoit que le principe de l'éligibilité des chefs d'entreprise est suspendu pendant la durée de l'état d'urgence et que ces derniers sont en droit, « si nécessaire de muter les ouvriers et les employés, sans leur accord, à des postes non prévus par le contrat de travail ». Elle prévoit que seront punis d'une amende ou d'une



Le nouveau président « intérimaire » de l'Union soviétique, Guennadi Ianaiev.

détention jusqu'à 30 jours la diffusion « des rumeurs provocatrices » et « les actes qui provoquent des violations de l'ordre légal ou attisent la haine nationale ». L'incitation à la grève est passible d'une amende, d'une peine de « travaux de rééducation » pouvant aller jusqu'à deux ans ou d'une peine de « privation de liberté » jusqu'à trois ans.

Si M. Gorbatchev est brusquement tombé malade alors que son dernier

bilan de santé le disait bien portant, c'est qu'aux termes de la révision de la Constitution du 14 mars 1990, il jouit de l'immunité et que sa destitution n'est prévue qu'en cas de violation par lui de la Constitution et des lois de l'URSS. Dans cette hypothèse la décision doit être prise par les deux tiers au moins des députés du congrès du peuple, à l'initiative du congrès lui-même ou du Soviet suprême.

## Gorbatchev subit vraisemblablement le même sort que Khrouchtchev

Robert Evans  
de l'Agence Reuter

GENÈVE — Par une matinée grise d'octobre 1964, la dépêche de l'agence Tass avait fait l'effet d'un coup de tonnerre : Nikita Khrouchtchev abandonnait ses fonctions en raison de son état de santé et de son âge avancé.

Quelques heures plus tard, il était devenu évident que le maître du Kremlin avait été destitué par les apparatchiks, inquiets de voir sa politique de vastes réformes risquer de saper la toute-puissance du Parti et de la bureaucratie soviétiques.

Pour annoncer lundi le départ de Mikhaïl Gorbatchev, Tass a de nouveau invoqué des raisons de santé. Le nouveau pouvoir ne laisse cependant guère place au doute : ses motifs diffèrent peu de ceux de ses prédécesseurs de 1964. Ces derniers avaient rapidement accusé Kh-

rouchtchev d'avoir « une cervelle d'oiseau » et de mener le pays au chaos social et économique.

Le vice-président Guennadi Ianaiev, qui a pris la succession de Gorbatchev à la présidence, a suivi une carrière comparable à celle de Léonid Brejnev, successeur de Khrouchtchev à la tête du Parti.

L'ascension de Brejnev avait été auparavant favorisée par Khrouchtchev, ce qui est aussi le cas entre Ianaiev et Gorbatchev.

Tout comme Gorbatchev, avec toutefois moins d'efficacité et d'ampleur, Khrouchtchev s'était attaqué aux privilèges du Parti. Il en avait brisé le caractère monolithique en le divisant en sections industrielles et agricoles.

Il avait aussi réduit le pouvoir des ministères — qui se remirent à fleurir sous ses successeurs — en créant des conseils économiques régionaux. Cela avait pour but d'assurer une adaptation des décisions du pouvoir

central aux nécessités locales, compte tenu de l'immensité de l'Union soviétique.

Comme Gorbatchev, Khrouchtchev avait déjà ordonné une réforme militaire à la fin des années 50 en effectuant des coupes claires dans les effectifs de l'armée, ce qui lui avait valu la haine farouche de l'état-major.

Mais si la vieille garde du Parti le détestait, c'était avant tout à cause de son « discours secret » de 1956, qui dénonçait les excès de Staline, son prédécesseur. Sous Gorbatchev, ce thème s'est développé au point de devenir une dénonciation générale de la majeure partie de l'histoire soviétique.

À l'instar de Gorbatchev, Nikita Khrouchtchev était en vacances sur la mer Noire, après une série de rencontres avec des dirigeants étrangers en vue d'un rapprochement avec l'Occident, lorsque ses adversaires sont passés à l'action.

Il existe cependant une différence importante entre la manière dont se sont déroulés les deux scénarios, rapidement et largement identifiés comme des coups d'État.

Khrouchtchev, qui avait alors 70 ans, cumulait les fonctions de secrétaire général du Parti et de président du Conseil. Il avait été appelé à Moscou pour comparaître devant ses pairs du Parti et de l'État, conformément aux dispositions de la Constitution.

Le No 1 soviétique comprit alors qu'il ne pouvait compter sur aucun soutien, comme cela avait été le cas en 1957, lorsqu'il était parvenu à déjouer une première tentative de coup de force. Il accepta l'inévitable et prit sa retraite, pendant que ses successeurs le faisaient disparaître des livres d'histoire et des archives cinématographiques.

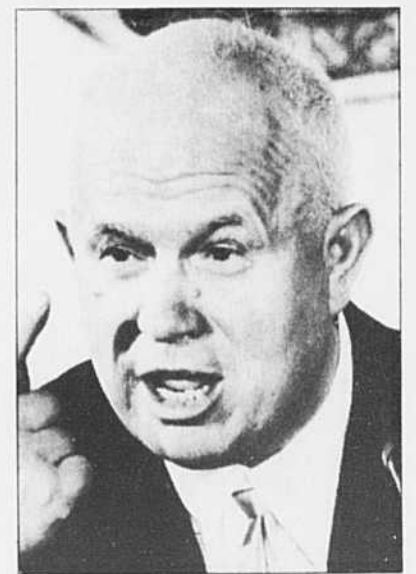
Gorbatchev a 60 ans. Il ne semble pas avoir eu jusqu'à présent une telle occasion de se défendre, bien que, en

tant que premier président du pays, il soit responsable devant un Parlement élu.

Officiellement, et du moins pour le moment, il demeure apparemment secrétaire général du Parti, que ses détracteurs l'accusent d'avoir détruit en mettant fin à son monopole sur le pouvoir et en ouvrant le système à d'autres forces politiques.

Khrouchtchev est mort dans la disgrâce, en 1971. Sa politique de déstalinisation fut passée sous silence jusqu'en 1987. Ce fut alors Gorbatchev lui-même qui lui rendit hommage, dans un important discours, en lui sachant gré d'avoir placé l'Union soviétique sur la voie du changement.

Avant sa mort, Nikita Khrouchtchev avait dicté à son fils Sergueï ses mémoires, dans lesquels il estimait que l'heure de la réforme sonnerait de nouveau.



Nikita Khrouchtchev lors d'une visite à Washington en 1959.



## Gorbatchev à la fois artisan et victime

### Le père de la perestroïka est écarté du pouvoir pour de soi-disant « raisons de santé », comme Khrouchtchev il y a 25 ans

Michel Tatu

Le Monde

COMME NIKITA Khrouchtchev en 1964 : les putschistes de 1991 ont bien peu d'imagination, et c'est un peu normal puisqu'avec plus d'un quart de siècle de retard (à tous les sens du terme), ils appartiennent à la même famille. Toujours est-il que comme le père du dégel autrefois, c'est pour de soi-disant « raisons de santé » que le père de la perestroïka est écarté du pouvoir. On a simplement omis d'alléguer, comme pour le septuagénaire Khrouchtchev, un « âge avancé » : le sexagénaire Gorbatchev était sans doute « stressé », comme avaient pu le constater ces derniers mois certains de ses interlocuteurs étrangers — et on l'aurait été à moins. Mais il n'est guère plus vieux que ceux qui s'installent à sa place.

L'histoire de la perestroïka reste à écrire, mais ce sera, plus encore que pour Khrouchtchev, premier réformateur post-stalinien, celle d'un long, d'un incessant combat contre les partisans d'un régime condamné, aussi acharnés à la défense de leurs pouvoirs et de leurs privilèges que pauvres en idées sur les moyens de le faire fonctionner. Pourtant, c'est cette dernière tâche qui revient à celui qui se trouve au sommet, et, après tout, Mikhaïl Gorbatchev n'était pas le premier à s'y essayer : Imre Nagy en Hongrie, Dubcek en Tchécoslovaquie, à sa manière Deng Xiaoping en Chine et Khrouchtchev lui-même ont cherché à faire bouger les choses. Bien peu y ont réussi.

En même temps, les qualités qu'il faut déployer pour parvenir au pouvoir en système communiste sont tout à l'inverse de ce qu'il faut pour réformer. De ce point de vue, Mikhaïl Gorbatchev ne fait pas exception, au point que la « première vie » de Mikhaïl Gorbatchev, celle qui le conduit de son obscur village de la région de Stavropol jusqu'au secrétaire général du parti en mars 1985, reste encore très largement une énigme. Précisément parce qu'elle est celle d'un « apparatchik » on ne peut plus anonyme, lequel ne s'est transformé en réformateur qu'au terme d'une longue patience de trente ans.

Né le 2 mars 1931 à Privolnoï, un petit village de cette région rurale du Nord-Caucase, « Micha » Gorbatchev est d'abord un fils de la « nouvelle paysannerie » créée par la terrible collectivisation de l'époque. Son grand-père maternel dirige un des premiers kolkhozes de l'endroit et, si

personne de la famille ne sera victime de répression, si ses membres mâles sont communistes depuis deux générations, personne non plus n'est vraiment privilégié : le père Sergueï, simple soldat pendant la guerre (il en revendra blessé, décoré et membre du parti), sera tractoriste jusqu'à sa mort, en 1967; la mère Maria, également une paysanne du coin, vit encore aujourd'hui, à près de 80 ans, dans la maison familiale, en compagnie de sa fille aînée.

Trop jeune pour participer à la guerre, le futur maître du Kremlin est tout de même assez âgé pour s'en souvenir. En décembre 1942, alors qu'il va sur ses dix ans, sa région est occupée par les Allemands qui se ruent vers le Caucase. Ils y resteront six mois, jusqu'au lendemain de leur défaite de Stalingrad, suffisamment pour faire vivre à la population une première expérience d'effondrement du système soviétique (la réouverture des églises, notamment, n'a pas dû échapper au jeune Micha, que sa mère avait fait baptiser) et de son retour brutal : plusieurs peuples voisins, notamment les Kalmouks et les Karatchais, sont déportés en masse par Staline en 1943.

#### Décoré en 1949

Mais rien de tout cela n'empêchera le jeune paysan de commencer une carrière exemplaire. À partir de l'âge de 15 ans, et tout en poursuivant ses études secondaires, il participe chaque année aux travaux agricoles comme aide conducteur de moissonneuse-batteuse, ce qui lui vaut sa première décoration : un « drapeau rouge du travail » lui est décerné le 16 avril 1949 pour avoir moissonné, précise le décret avec une minutie très administrative, « 8 853,14 quintaux de blé en 20 jours ».

En fait, cette distinction, qui implique un « piston » actif des autorités locales, est surtout le sésame vers l'instruction. L'année suivante, le jeune Micha obtient son inscription à l'Université de Moscou. Qu'importe qu'on l'inscrive à la faculté de droit, alors qu'il aurait préféré les mathématiques ou les sciences; à l'heure où l'Université est réservée de préférence aux combattants retour du front, c'est un privilège insigne pour ce rural sans histoire de se retrouver à Moscou, dans un des tout premiers établissements d'enseignement du pays.

Ces cinq ans d'université vont donc être sa première expérience du grand monde. C'est là qu'il rencontre, en 1951, une séduisante étudiante en philosophie, Raïssa Titarenko,



Mikhaïl Gorbatchev, à 19 ans.

qu'il épousera deux ans plus tard; qu'il fréquente son premier étranger, le tchèque Zdenek Mlynar, une des principales personnalités du printemps de Prague, et aussi quelques jeunes gens ambitieux comme lui : l'historien Roy Medvedev relèvera en 1989 qu'il a trouvé mention pour ces années-là d'un certain Loukianov (aujourd'hui président du parlement fédéral) à la tête d'une section des Jeunesses communistes (komsomol) de la faculté de droit, dont le vice-président est Mikhaïl Gorbatchev.

#### « Fils de Staline » et du 20e Congrès

Car le futur dirigeant du pays, qui a adhéré au komsomol dès 1946, devient dès ses années d'études apparatchik à mi-temps de cette organisation. Avant d'appartenir à la génération du XXe congrès, comme il le revendiquera plus tard, il est un des tout derniers « fils de Staline », puisqu'il rejoint le parti en 1952, quelques mois avant la mort du dictateur. Et c'est tout naturellement que, de retour à Stavropol en 1955, et après quelques mois passés « à une fonction correspondant à sa qualification juridique » selon les biogra-

phes par d'autres hauts dirigeants, notamment Souslov et Andropov, qui semblent voir dans cet apparatchik modeste, bien éduqué, un élément de nature à limiter, de manière très limitée mais peut-être utile pour la suite, la toute puissance du clan Brejnev.

De fait, la carrière de Mikhaïl Gorbatchev connaît un nouveau et grand bond en avant en 1978, lorsque, après la mort subite de Fedor Kouklov, son successeur à Stavropol est appelé à Moscou pour lui succéder une seconde fois; il sera secrétaire du parti chargé de l'agriculture (novembre 1978), puis membre suppléant du politburo (1979), enfin membre titulaire en octobre 1980. Et cette ascension, qui n'est pas sans rappeler celle qu'accomplit pendant les mêmes années Tchernenko, le place en bonne position lorsque s'ouvre l'agonie des gérontocrates, tous âgés de vingt ans et plus que lui. Après Brejnev, puis Andropov et l'intermède encore plus éphémère de Tchernenko, Mikhaïl Gorbatchev accède enfin, le 11 mars 1985, au secrétariat général du parti.

#### Un « sphynx »

Ceux qui l'ont poussé vers ces hautes sphères, Souslov et Andropov d'abord, puis Andreï Gromyko au moment décisif, savaient-ils ce qu'ils faisaient ? Certainement pas, et d'ailleurs, qui se serait risqué à livrer le fond de sa pensée au royaume des apparatchiks ? Mikhaïl Gorbatchev n'était pas de ceux-là, et ceux qui le décrivent aujourd'hui (notamment Edouard Chevardnadze, Anatoli Sebtschak, Egor Ligatchev dans leurs souvenirs publiés récemment) nous livrent indirectement son secret. L'homme de la perestroïka recueille volontiers les confidences, il s'entoure dès le début des années 80 de personnalités éclairées, d'économistes qui lui expliquent que le système est condamné à se réformer en profondeur. Il écoute, il encourage les critiques, mais lui-même, il ne se livre pas. Et cet aspect « sphynx » ira jusqu'à la froideur, voire au cynisme, lorsque certains de ses amis, furieux d'être critiqués par tous les conservateurs pour avoir mené la politique qu'il avait lui-même encouragée, lui demanderont — en vain — de le soutenir. La démission d'Edouard Chevardnadze, en décembre dernier, n'aura finalement pas eu d'autres explications.

Ne nous étonnons pas en revanche que l'architecte de la perestroïka ait été entraîné bien plus loin qu'il ne le voulait à l'origine : son but n'était

pas, et ne pouvait pas être, de renverser le système dans lequel il avait grandi et sur lequel reposait son pouvoir (la question de savoir s'il y croyait est une autre affaire, mais après tout secondaire). Son but était de le rendre plus efficace, y compris par les mauvaises méthodes, comme le montrent les mesures autoritaires, aujourd'hui désavouées, du début (campagne anti-alcoolique, « accélération » purement volontariste du progrès technologique, etc.).

Aussi bien, et contrairement à la thèse officielle, ce n'est pas en 1985, mais deux ans plus tard, que commence pour de bon la perestroïka : très précisément à partir d'un plénum tenu par le comité central en janvier 1987, point de départ de la libéralisation de la presse, d'une déstalinisation et d'une « débénévoisation » irrésistible qui va déstabiliser tout l'appareil et ouvrir la voie à une transformation plus radicale encore : les premières élections libres (printemps 1989) et son corollaire le parlementarisme.

#### Une histoire non terminée

Dès cette année-là, et surtout avec les révolutions en Europe de l'Est, la perestroïka devient galopante. C'est surtout cela, l'abandon du pacte de Varsovie, c'est-à-dire la liquidation de l'empire « extérieur » allant de pair avec la déstabilisation de l'empire intérieur, l'écroulement de la discipline et de l'économie et un virage vers l'Ouest qui prend, cette année, des allures de course au trésor, c'est tout cela que ceux qui se prétendent les gardiens du temple n'ont pas pardonné.

Sans doute Mikhaïl Gorbatchev a-t-il commis bien des fautes, parmi lesquelles il faut citer d'abord son impuissance à s'attaquer de front et en temps utile aux problèmes de l'économie (il fallait sans doute s'y prendre dès 1987), ensuite son retard à assimiler toutes les dimensions du problème national. Il reste à son actif d'avoir compris que le renouveau passait par la démocratisation. Pour cela seulement il mérite de rentrer dans l'histoire.

D'ailleurs, cette histoire n'est visiblement pas finie. Avec ou sans M. Gorbatchev, une chose est sûre en effet : les artisans du putsch de lundi ne reviendront pas, ils ne pourront jamais revenir, à la grande Union soviétique d'antan, encore moins à cet « âge d'or de la nomenklatura » qu'avait été l'époque Brejnev. Et ils s'apercevront sans doute de leur erreur beaucoup plus vite que ce dernier.

## Dislocation d'un empire

### Le projet de Traité de l'Union avait pris des allures de bouée de sauvetage

Sylvie Kauffmann

Le Monde

LA RUSSIE et le Kazakhstan devaient être aujourd'hui les premières de 9 des 15 Républiques composant jusqu'ici l'URSS à signer solennellement un texte historique, puisqu'il était appelé à remplacer le traité de 1922, constitutif de l'Union soviétique. Historique, mais inapplicable. Car ce texte, intitulé « Traité de l'Union des États souverains », fruit de laborieux marchandages qui ont fluctué depuis un an au gré des rapports de force entre ceux qui voulaient faire éclater l'Union et ceux qui tentaient de la sauver, comportait trop d'ambiguïtés, trop de possibilités d'interprétation, trop d'incertitudes et de contradictions.

Dans ce gigantesque navire en perdition qu'était devenue ces derniers temps l'URSS, le projet de Traité de l'Union avait pris des allures de bouée de sauvetage que le capitaine, M. Mikhaïl Gorbatchev, tentait désespérément d'atteindre. Finalement, l'important n'était pas tant la bouée elle-même, sa forme, sa taille ou son utilité, que le fait de l'atteindre. Au cours des dernières séances de négociations, M. Gorbatchev avait ainsi donné l'impression que ce qui importait le plus pour lui n'était pas tant le contenu du Traité de l'Union que le fait qu'il fût signé.

Cette logique le conduisit à faire, dans la dernière longueur, d'importantes concessions aux Républiques, afin d'arracher leur accord. Pour les conservateurs, qui avaient perdu le contrôle du processus d'élaboration du Traité de l'Union depuis le printemps, la version finale du texte consacrait en fait la dislocation de l'Union soviétique, après celle de l'empire socialiste.

Les premières déclarations du Comité d'État pour l'état d'urgence, qui a pris le pouvoir hier matin, montrent bien que les « durs » ne pouvaient se résoudre à la signature de ce document : « Des forces extrémistes ont émergé pour tenter de liquider l'Union soviétique, demandant l'État et prendre le pouvoir à

tout prix. Le résultat du référendum national (du 17 mars 1991) sur l'unité de la patrie a été foulé aux pieds », a déclaré le comité dans un communiqué lu à la télévision. De fait, le premier ministre, M. Valentin Pavlov, avait multiplié les critiques ces derniers jours.

#### Le nouveau Traité de l'Union

Samedi, à trois jours de la signature du traité, le gouvernement d'URSS reprochait au texte de faire obstacle à un espace économique commun. Un autre adversaire du traité, M. Anatoli Loukianov, le président du Parlement soviétique, exigeait des « discussions supplémentaires » sur ce projet qui ne définissait pas clairement, selon lui, « un espace économique unique ».

M. Gorbatchev avait pourtant mis pas mal de temps à accepter l'idée d'un nouveau Traité de l'Union. Ce sont en fait les déclarations d'indépendance des Républiques baltes, au printemps 1990, puis celle de souveraineté de la Russie, en juin de la même année, qui finirent par le convaincre de la nécessité de trouver une nouvelle formule régissant les rapports entre le Centre, ou l'Union, et les Républiques.

Le 23 novembre 1990, un premier projet fut donc distribué au Soviet suprême d'URSS et à ceux des Républiques. À l'exception des pays baltes, puis de la Géorgie, toutes les Républiques avaient participé aux consultations, mais l'empreinte du Centre dans ce premier document était déterminante.

L'hiver 1990-1991 fut très rude, à tous points de vue, sauf pour les conservateurs-centralisateurs, qui reprenaient du ton de la bête — en Lituanie et en Lettonie, le sang coula en janvier. Dans un tel climat, la nouvelle version publiée le 9 mars 1991 pouvait difficilement satisfaire les Républiques soucieuses de concrétiser leur souveraineté. Le référendum du 17 mars, organisé à l'origine par Moscou pour faire confirmer par un vote populaire sa volonté de maintien de l'intégrité de l'URSS, fut un coup pour rien, chaque Répu-

blique l'organisant à sa manière ou ne l'organisant pas du tout. Puis, au printemps, tout se débloqua. Le leader russe, M. Boris Eltsine, décida que le moment était venu de pactiser avec le président Gorbatchev.

L'entente nouvelle fut scellée, le 23 avril 1991, par la fameuse « Déclaration des 9 + 1 » signée par M. Gorbatchev et les dirigeants de 9 Républiques parmi lesquels M. Eltsine. Dans cette déclaration, les signataires soulignaient la nécessité de conclure rapidement le nouveau Traité de l'Union. Les six Républiques restantes s'étaient délibérément placées hors jeu, considérant que leurs proclamations d'indépendance étaient incompatibles avec un quelconque Traité de l'Union.

C'est alors que le ton des négociations commença à changer. Car lorsque M. Eltsine salua dans la déclaration du 23 avril « une grande victoire » des Républiques, c'est qu'il avait en tête un processus directement opposé à celui envisagé par le Centre. La datcha de Novo-Ogarevo accueillit plusieurs autres réunions des « 9 + 1 », au fil desquelles il devint de plus en plus évident que les principaux protagonistes ne parlaient pas le même langage. En gros, lorsque les uns parlaient de confédération, les autres entendaient fédération. Deux logiques antagonistes, défendues à l'extrême d'un côté par l'Ukraine, la plus revendicatrice des Républiques, suivie de la Russie, et de l'autre par le président du Parlement d'URSS, M. Anatoli Loukianov, centralisateur à tout crin. Incongru optimiste, M. Gorbatchev voyait des progrès à chaque réunion.

#### L'élection de M. Eltsine

Mais, entre-temps, un fait nouveau s'était produit : l'élection triomphale de M. Eltsine à la présidence de Russie, le 12 juin, au suffrage universel. Quant à la puissante Ukraine, elle faisait savoir qu'elle ne signerait pas le traité avant d'avoir adopté sa nouvelle Constitution, donc pas avant la fin de l'année. Face à la dynamique implacable des Républiques, le Centre était moins que jamais en me-



« Pourquoi des tanks ? Arrêtez les tanks », s'est exclamée cette Moscovite.

sure d'imposer ses exigences, même par la ruse : lorsque, à la réunion finale de Novo-Ogarevo, le 24 juillet, les participants trouvaient dans leur dossier deux nouvelles variantes inédites de Traité de l'Union, ils n'y prêtèrent même pas attention.

Il était pourtant d'autant plus important pour M. Gorbatchev d'arracher un résultat à cette réunion du 24 juillet qu'elle se situait à la veille d'un plénum du comité central du PCUS et à une semaine du sommet soviéto-américain. Au bout de 12 heures de discussions, il eut donc le soulagement de pouvoir annoncer que « les travaux du Traité de l'Union étaient terminés » et que le texte était désormais « ouvert à la signature ».

Rien d'étonnant, donc, à ce que le texte final, tel qu'il a été publié le 14 août par l'agence Tass, posa plus de questions qu'il n'en résolvait. Les Républiques, certes, y avaient la part belle, et les quelques différences avec la dernière version publiée montraient que M. Gorbatchev avait dû s'incliner sur plusieurs points supplémentaires. Symbolique, par exemple, le russe n'était plus « la langue d'État » de l'Union, mais sa « lan-

gue véhiculaire » : les chefs de gouvernement des Républiques participent, « avec voix délibérative », aux travaux du conseil des ministres d'URSS; la nomination des ministres de l'Union doit être soumise à l'approbation du Conseil des Républiques.

#### Contradictions et imprécisions

Outre les dispositions particulièrement dures à avaler pour les conservateurs, comme celle concernant la gestion commune des entreprises de la défense par l'Union et les Républiques, la confusion qui régnait toujours sur bien des points ouvrait la porte à toutes les contestations et à tous les conflits possibles. En matière de droit international, par exemple, la désignation de ces nouveaux « États souverains » comme « membres à part entière de la communauté internationale » signifiait qu'ils pouvaient adhérer aux Nations unies et que la Russie allait avoir un ambassadeur à Washington ou à Paris ?

Les importants articles 5 et 6 sur la répartition des compétences entre l'Union et les Républiques étaient truffés de contradictions et d'impré-

visions. Quant à la question cruciale de l'impôt fédéral, qui n'était toujours pas réglée à l'issue de la dernière réunion du 24 juillet, elle n'était toujours pas éclaircie dans l'article 9 : la position défendue par M. Eltsine l'avait emporté, puisque l'Union, pour financer son budget, devait percevoir un impôt « dans des pourcentages fixés en concertation avec les Républiques », et ce budget fédéral allait être contrôlé par les Républiques. Mais qui allait prélever cet impôt, l'Union ou les Républiques ?

Parallèlement, l'Ukraine continuait de laisser planer des doutes sur son adhésion à ce projet de Traité de l'Union, et les diverses Républiques passaient entre elles des accords bilatéraux ou multilatéraux sans s'embarrasser du Centre. M. Eltsine, lui, n'avait pas attendu d'avoir signé le traité pour en livrer son interprétation sur l'un des points les plus sensibles, celui de la propriété des ressources naturelles. Dès la semaine dernière, il avertissait que l'industrie du gaz et du pétrole de Russie devait incessamment passer sous juridiction russe. Si la Russie s'emparait de tout ce qui était produit sur son gigantesque territoire, que restait-il donc à l'Union ?

MUSIQUE

# La revue *Aria* suspend ses activités

Marie Laurier

**ARIA**, la seule revue francophone consacrée à l'art lyrique en Amérique du Nord, se voit contrainte de suspendre ses activités. Le conseil d'administration a dû prendre à regret cette « douloureuse » décision en raison d'un contexte économique défavorable à ce genre de publication culturelle.

Le périodique qui s'apprêtait à célébrer son 15<sup>e</sup> anniversaire en avril 1992 a dû affronter ces derniers mois la série noire des retombées de la récession, d'une coupure de moitié de la subvention fédérale et de la hausse des tarifs postaux du courrier de deuxième classe. Avec comme conséquences, une diminution de ses revenus publicitaires et une perte de sa clientèle, soit de 1550 à 1200 abonnés.

Tout cela en dépit d'une vaste campagne de promotion le printemps dernier, du rafraîchissement graphique de la revue, du bénévolat de ses artisans, notamment la directrice Maryse Angrignon Sirois et le nouveau rédacteur en chef Claude Routhier.

« Depuis un an, nous avons tenté par tous les moyens de faire survivre la revue *Aria* qui allait fêter son quinzième anniversaire de parution, précise M. Robert Charette, président du conseil d'administration. Mais le contexte économique actuel ajouté aux difficultés mentionnées



Maryse Angrignon Sirois

plus haut ne nous laissent aucune alternative. Et c'est avec beaucoup de regret que nous avons dû nous résoudre à prendre cette douloureuse décision. »

Il reste cependant un faible rayon d'espoir parmi le personnel, les collaborateurs, les amis et les administrateurs qui entendent se pencher ces prochains mois sur les moyens de sauver *Aria*.

Il ne faudrait en effet que 18 000 \$ pour assurer la publication des numéros de septembre et de décembre... ce qui n'est peut-être pas impossible à trouver, mais certainement difficile par les temps qui cou-



Claude Routhier

rent. La matière rédactionnelle et éditoriale de la prochaine livraison de septembre est pourtant toute prête et il serait malheureux qu'elle doive rester sur le marbre, nous apprend le rédacteur en chef Claude Routhier. Et l'on se préparait fébrilement à la préparation du numéro de décembre entièrement consacré à Mozart.

« Mais dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons prendre le risque de publier le prochain *Aria*, sans être assurés de pouvoir assumer les frais d'impression », observe Maryse Angrignon Sirois qui s'affairait hier à vider le bureau de la revue dont le coût de location a lui

aussi, comme par hasard, doublé !

Maryse Angrignon Sirois, une pionnière de la revue dont elle fut la rédactrice en chef pendant dix ans avant de passer la main à Claude Routhier tout en demeurant à la direction, croit plus sage de suspendre les activités pour l'instant plutôt que de s'enliser dans l'endettement, si modeste soit-il.

La revue trimestrielle *Aria* est loin de rouler sur l'or. Elle bénéficie d'une subvention de 22 000 \$ du ministère des Affaires culturelles, de 5000 \$ du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal (CA-CUM) mais le Conseil des arts du Canada vient de sabrer de moitié son soutien financier qui passe de 8000 \$ à 4000 \$. Quant à la baisse des abonnements, elle est uniquement reliée à la récession qui afflige le consommateur, lui-même tenu d'être prudent dans le choix de ses dépenses et de ses priorités en matière culturelle.

À moins d'un miracle — on espère encore malgré tout — la vie lyrique québécoise et canadienne se trouve donc amputée d'un organe de diffusion et d'information important, de même qu'une importante source de références pour les bibliothèques et les facultés de musique. « Nous assurons toutefois nos fidèles abonnés que nous ferons tout en notre pouvoir pour redonner souffle à la revue *Aria* », nous ont affirmé tour à tour ses artisans.

# L'engouement parisien pour Thomas Bernhard

Sylviane Tramler

Correspondante du DEVOIR à Paris

LA DERNIÈRE saison théâtrale française aura été marquée par une abondance de productions de pièces de Thomas Bernhard. Le dramaturge et romancier autrichien, mort en février 1989, a été cette année l'objet d'un engouement extraordinaire. Une vingtaine de productions ont été montées au cours des 12 derniers mois et de nombreuses troupes dans la capitale et en province s'attaquent au répertoire de cet auteur réputé difficile, pessimiste et morbide.

À Paris, cinq pièces de Thomas Bernhard étaient à l'affiche en même temps l'hiver dernier. Et la saison prochaine s'annonce encore celle de l'Autrichien. Pourquoi cet auteur, contempteur de l'Autriche, dont l'oeuvre, hantée par la folie, le suicide et la mort, sainte la haine pour son pays, trouve-t-il autant d'écho en France ?

L'univers de Thomas Bernhard touche-t-il d'une façon indirecte aux archétypes français, aux angoisses et aux obsessions de la France d'aujourd'hui ?

Le théâtre de Thomas Bernhard se caractérise par une absence d'action. Les personnages sont figés dans une impotence à changer le monde, qu'ils compensent en ratiocinant jusqu'à en perdre le souffle, en éructant jusqu'à leur dernière heure de violentes charges contre la société autrichienne.

Pour le metteur en scène et directeur de théâtre Jorge Lavelli, qui a présenté à son Théâtre de la Colline *Heldenplatz*, la dernière pièce de Bernhard, créée en 1988 au Burgtheater de Vienne, Thomas Bernhard et son « théâtre de l'inaction » est « le seul peut-être à rénover la dramaturgie moderne en donnant la priorité à la force du discours ».

Le désenchantement, le désespoir qui transpirent dans les pièces de Bernhard sont incarnés par des personnages infirmes, malades, qui vivent entre eux des rapports destructeurs et tyranniques. Dans *Avant la retraite*, trois personnes, deux soeurs et un frère, lui ancien officier nazi, ancien commandant de camp de concentration, célèbrent chaque année dans le secret de leur maison viennoise, l'anniversaire de Himmler. Au terme d'une de ces soirées de soulerie, de délire haineux, de fureur décadente, le frère meurt.

Dans *Société de chasse*, un vieux général atteint de maladie incurable se suicide dans un pavillon de chasse, au coeur d'une forêt, qui se meurt elle aussi, victime d'un parasite, et que l'on doit abattre à la tronçonneuse.

Dans *Heldenplatz*, le professeur qui domine tous les personnages de sa puissance despotique, est invisible. Il s'est donné la mort, par déféstration, peu de temps avant. Son frère, âgé et malade, ulcéré, met toute sa dernière énergie à invectiver ses contemporains. Un des personnages dit : « La vie entière n'est rien d'autre qu'un douleur qui nous est infligée sans interruption ». L'oeuvre théâtrale de Thomas Bernhard compte une quinzaine de pièces écrites entre 1970 et 1988. Toutes, ou peu s'en faut, ont été l'occasion d'un scandale en Autriche. Bernhard y étirait sans relâche la société, les politiciens. Il fustige dans une débauche de sarcasmes la bassesse, l'hypocrisie, la corruption, l'antisémitisme. Le gouvernement autrichien, qui se sait visé, exprime à plusieurs reprises sa réprobation.

En 1985, la pièce *Faiseur de théâtre* provoque une déclaration indignée du ministre des Finances autrichien, et le ministre de la Culture déplore « la regrettable évolution de cet écrivain déchainé ». Plusieurs plaintes en diffamation, des éclats et des démêlés avec les autorités pon-



Thomas Bernhard

tuent la carrière du dramaturge. Avec *Heldenplatz*, dans lequel Thomas Bernhard traite ses compatriotes de « débilés » et de « nazis invétérés », l'outrage atteint son comble. L'affaire Waldheim est dans toutes les mémoires. De nombreuses voix s'élèvent pour réclamer que la pièce soit censurée. Cependant la pièce remporte un grand succès critique.

L'écriture de Thomas Bernhard emprunte à la musique (qu'il a étudiée et fréquentée toute sa vie) une construction en spirale, où les motifs majeurs sont répétés et repris comme d'obsédants refrains. Des phrases reviennent dans la bouche des personnages qui poursuivent, chacun de son côté, leur monologue chaotique et lancinant.

Les textes de Thomas Bernhard présentent de grandes difficultés pour les acteurs : peu de point de repères, pas d'action pour relancer le flux verbal. Mais ils donnent l'occasion de prouesses d'une grande intensité. Annie Girardot est magistrale dans le rôle de Madame Zittel, dans la production de « *Heldenplatz* » du théâtre de la Colline. Fabrice Luchini, l'écrivain de la « Société de chasse », donne une performance somnambulatoire et hallucinée. Mais c'est Denise Gence (Véra dans « *Avant la retraite* ») et Guy Tréjean (le frère du professeur Schuster dans « *Heldenplatz* »), tous deux lauréats cette année du Molière récompensant la meilleure interprétation théâtrale, qui donnent toute la mesure et la complexité des personnages de Thomas Bernhard.

Le théâtre de Thomas Bernhard évoque un monde en décrépitude, une humanité terrifiée, exsangue et vouée à l'échec. Pourquoi exerce-t-il une telle attirance dans la France d'aujourd'hui ?

Pour Jean-Louis Thamin, metteur en scène de « *Société de chasse* », le théâtre de Thomas Bernhard interpelle le monde contemporain : « Il nous rend service. Il nous secoue. Peu importe qu'il s'en prenne à l'Autriche, c'est de l'Occident qu'il parle, c'est de nous ».

Quant à Jorge Lavelli, il explique ainsi la fascination pour le théâtre de Thomas Bernhard et son importance : « Ce texte (*Heldenplatz*) me fait penser à tout ce que recèle d'alarmant l'avenir de l'Europe qui se construit sur des ruines morales. Dans cette optique, *Heldenplatz* est une mine peuplée d'avertissements subtils, la capacité de Thomas Bernhard à éveiller les esprits est d'une force féroce, omniprésente et opportune ».

ARTS VISUELS

# Une rétrospective de l'oeuvre de Rodolphe Duguay dans cinq musées

Jocelyne Richer

S'IL AVAIT VÉCU jusqu'à nos jours, Rodolphe Duguay aurait eu 100 ans le 27 avril dernier. Celui qu'on appelait « le peintre du terroir » serait probablement très ému de voir l'hommage qui lui est rendu cet été dans la région même qui l'a tant inspiré, alors que pas moins de cinq musées exposent une rétrospective de ses oeuvres.

Jusqu'en septembre, donc, les amateurs du célèbre paysagiste pourront arpenter le « réseau Duguay », en découvrant à chaque halte un aspect de son imposante production.

Les oeuvres à caractère religieux ont été réunies, comme il se doit, au Musée des religions, de Nicolet; les scènes paysannes sont exposées au Musée Pierre-Boucher, à Trois-Rivières; les quelques tentatives de l'artiste d'explorer ses capacités d'étudier le nu peuvent être appréciées au Musée Laurier, à Arthabaska; quant aux paysages, sa passion et le thème le plus accompli de son oeuvre, on ira les admirer à la Galerie d'art du Centre culturel, de Drummondville.

Enfin, la Maison Rodolphe-Duguay, à Nicolet-Sud, a inscrit à sa programmation estivale une rétrospective globale consacrée aux différentes périodes du travail de l'artiste, qui avait fait de Nicolet son refuge et sa muse.

Au total, faire le tour des cinq expositions signifie entrer en contact avec pas moins de 200 oeuvres : fusains, gravures et tableaux.

Né à Nicolet, Rodolphe Duguay a eu pour premier professeur Alfred Laliberté, mais son seul véritable maître à penser, celui qui lui a appris à « regarder avant de dessiner », il l'a découvert le jour de sa rencontre avec Marc-Aurèle De Foy Suzor-Côté. Il a maintes fois déclaré son admiration, voire son adulation pour Suzor-Côté, de qui il fut d'ailleurs le



Sans titre : une huile sur carton de Rodolphe Duguay.

seul élève. Dans plusieurs tableaux de Duguay (particulièrement ceux produits durant les années 30), on sent incidemment la marque du maître, dans la composition, le choix des coloris, les jeux d'ombre et de lumière.

Duguay, qui s'est rendu célèbre par ses gravures sur bois, se décrivait d'abord comme un paysagiste. Dans son atelier de Nicolet, ce mem-

bre de l'Ordre du Canada a travaillé sans relâche, tous les jours de sa vie, jusqu'à 80 ans.

Homme de la campagne, discipliné et méticuleux, il s'est toujours entêté à reproduire sur la toile la vie paysanne telle qu'il l'apparaissait, telle qu'il l'aimait, le plus fidèlement possible.

Son style est toujours demeuré

académique et ses paysages réalistes, sauf ceux exécutés à la toute fin de sa vie, alors que le peintre, malade, explorait les forces de l'abstraction picturale. Duguay refusait les modes, et s'est toujours tenu à l'écart des tendances ou des mouvements, comme ceux amorcés par les signataires du refus global.

Il est mort en 1973, à l'âge de 82 ans.

# L'Hôtel des encans entre deux adresses

Léocadia Lachance

collaboration spéciale

LES 16 ET 17 JUILLET derniers, l'Hôtel des encans de Montréal tenait sa « dernière » vente aux enchères dans ses locaux du boulevard Saint-Laurent. À compter d'aujourd'hui, la maison continuera ses activités au 2825 rue Bates, dans des lieux beaucoup plus vastes et fonctionnels.

À la vente régulière s'ajoutait une amusante vente générale de déménagement où ont défilé divers lots de tableaux et dessins d'anonymes, un « excellent » choix de chromos et d'objets « kitch », des vases fêlés, des toiles trouées, etc. C'était en toute connaissance de cause que le meilleur et le pire trouvaient preneurs, puisque, comme d'habitude, une exposition avait précédé la vente.

La récession de ces derniers mois se préparant à tirer sa révérence, l'on sentait les amateurs plus libres dans leurs mises. Plusieurs oeuvres ont trouvé preneurs à des prix plus en accord avec leur marché.

De Jean-Paul Riopelle, une huile sur toile, circa 1963, *Sans titre*, 59,5 x 59,5 cm, s'est envolée à 38 000 \$ et une encre et aquarelle, du même artiste, datée 1949, 20 x 41 cm, est partie à 8500 \$. Par contre, une belle huile sur toile, intitulée *Oliviers*, 1966, 91,5 x 59,5 cm, a atteint des enchères considérables de 42 000 \$, sans preneur.

*Tête de clown*, une oeuvre d'Alfred Pellan, huile sur carton, 1941, 75 x 59 cm, restée sur le carreau en mai dernier malgré des enchères de 23 000 \$, a cette fois été adjugée à 25 000 \$.

Une huile sur toile de Cornélius Krieghoff, intitulée *Trappeur*, non datée, 26 x 18,5 cm, a trouvé preneur à 21 000 \$.

De Marcelle Ferron, une huile sur toile marouflée sur contre-plaqué, *Sans titre*, 1956, 151 x 94 cm, a été adjugée à 8700 \$.

La *Suite parisienne : bleus traversant les jaunes*, de Jean McEwen, une huile sur toile 1978, présentée au Musée des beaux-arts de Montréal en 1987, a été adjugée à 7000 \$ seulement.

*Hameau dans une vallée*, aquarelle et fusain sur papier marouflé sur carton, non datée, 60 x 90 cm, et *Village de Charlevoix*, même médium, non datée, 56 x 71 cm, deux oeuvres de Marc-Aurèle Fortin, ont été adjugées à 7700 \$ et 5500 \$ respectivement.

De Fernand Leduc, on présentait une remarquable huile sur toile de 1964, intitulée *Chromatisme-Binaire-Violet*, 163 x 97 cm. L'oeuvre, évaluée récemment entre 8000 \$ et 10 000 \$ par la maison Sotheby's de Toronto, présentée au Musée du Québec en 1964, a atteint des enchères de 5500 \$ sans preneur.

Deux oeuvres de Robert Pilot ont été adjugées, l'une *Calm sea, grand Manan, N.B.*, une huile sur panneau sur bois, non datée, 32 x 42 cm, à 3600 \$ et l'autre, *Moulin à eau*, huile sur panneau de bois, 1936, 32 x 33 cm, à 2200 \$.

Certains collectionneurs ont fait d'excellentes affaires. Ainsi, une récente sculpture d'Yves Trudeau, *Sans titre*, bronze doré, 1991, numérotée 2/12, hauteur, 16,5 cm, a été ad-

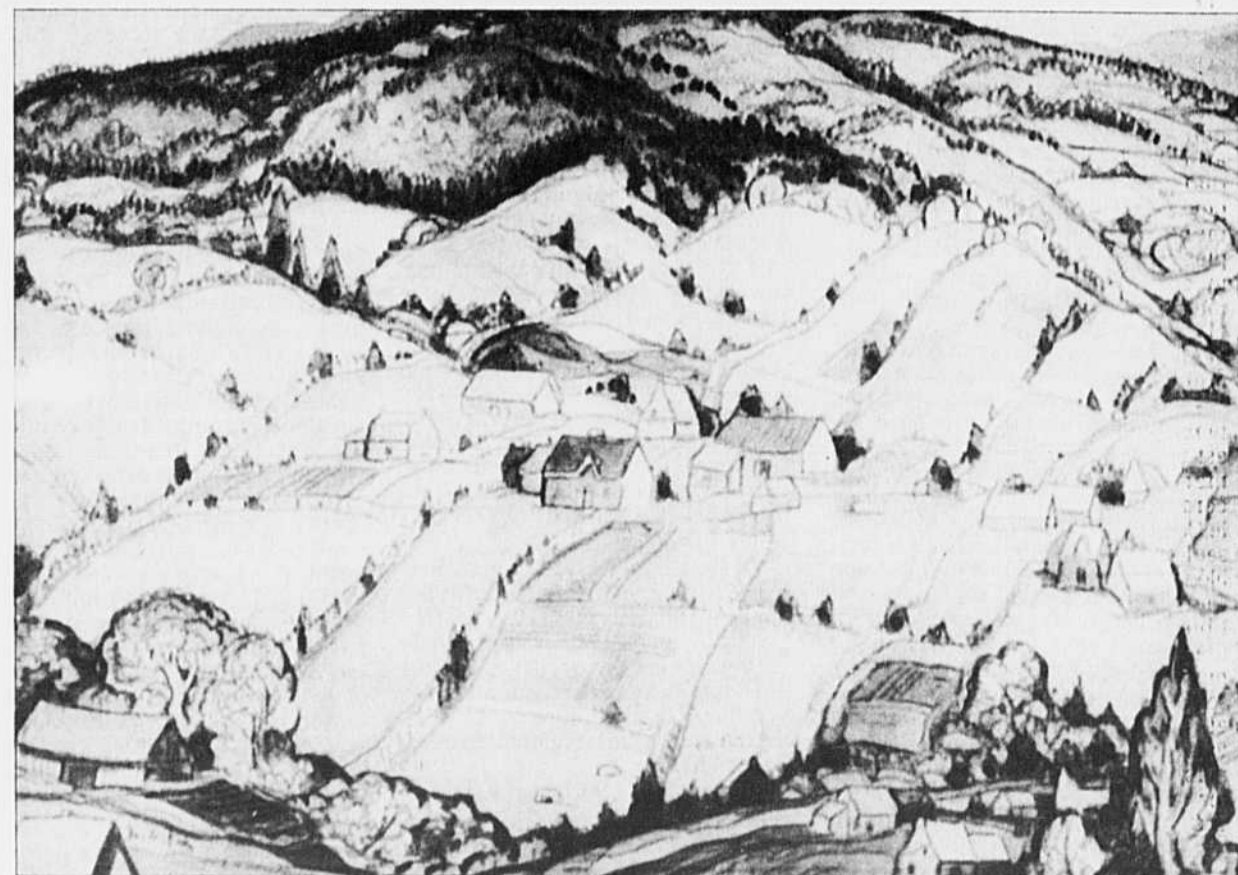
jugée à 300 \$. De Françoise Sullivan, une co-signataire du Refus Global, une huile sur toile, *Le vieux port*, 1986, 30,5 x 30,5 cm, a trouvé preneur à 280 \$, un prix plus que raisonnable.

De Louis-Pierre Bougie, un monotype et pastel sur papier marouflé, 53 x 72 cm, *Sans titre*, 1989, a été adjugé à 350 \$. Une huile sur toile, *Sans titre*, 1986, de Graham Cantieni, 30,5 x 30,5 cm, est partie à 250 \$. Une lithographie en noir, *Totem*, 1977, numérotée 3/7, 12,5 x 12,5 cm, du sculpteur Charles Daudelin, est partie à 120 \$.

Un collectionneur a raflé pour 120 \$ une sculpture de Pierre Granche, intitulée *C'est la lauxièregaise*, un bois et cire, 1987.

En art international, de Jacques Villon, une lithographie, épreuve d'artiste intitulée *Composition*, 30 x 36 cm, a été adjugée à 600 \$. Une lithographie numérotée 20/80, *Composition*, (aussi), de Emile Gillou, un artiste contemporain de Riopelle et de Pierre Soulages, dont l'oeuvre a fait l'objet d'un solo à la FIAC 87 (Foire internationale d'art contemporain) au Grand-Palais à Paris, est allée à un collectionneur averti pour 120 \$ seulement.

Quelques lots de livres succédaient aux tableaux, dont la plus célèbre édition de *Maria Chapedelaine*, de Louis Hémond. Avec 54 illustrations de Clarence Gagnon (Éditions Mornay, Paris, 1933), le tirage en est de 2800 exemplaires numérotés. L'exemplaire numéro 1740 est parti à 1400 \$. On a obtenu 2000 \$ pour *Le grand silence blanc*, de Louis Frédéric Rouquette, illustrations au pochoir de Clarence Gagnon (Éditions



Hameau dans une vallée, de Marc-Aurèle Fortin, a été adjugée à 7700 \$.

Mornay, Paris, 1928), tirage limité à 725 exemplaires.

L'encan offrait un très rare exemplaire de *Projection libérante* de Paul-Émile Borduas, publié à St-Hilaire, chez Mirtha-Mythe, en 1949. Cet ouvrage est répertorié dans la bibliographie du *Borduas*, du profes-

seur et historien de l'art François-Marc Gagnon. Un collectionneur a pu l'acquérir pour 150 \$.

En parfait état, un *Légendes, coutumes, métiers de la Nouvelle France*, avec 122 reproductions des bronzes du sculpteur Alfred Laliberté, préfacé par Charles Maillard,

(Éditions Beauchemin, Montréal, 1934) a été adjugé à 60 \$.

Deux exemplaires d'un album de 25 dessins de Guy Viau, l'ancien directeur du Musée du Québec et attaché culturel du Canada à Paris, se sont envolés à 25 \$ et 30 \$. Le tirage était limité à 250 exemplaires.

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## Parfaire la CEE avant de l'élargir

### 1) La politique de la concurrence marque des points

Jean-Yves Grenon

L'auteur est diplomate à la retraite, ancien ambassadeur et représentant au Conseil de l'Europe. Il enseigne à l'Université Laval et à l'Université Canadienne en France.

ON NE PEUT passer six mois sur le Vieux Continent — en mutation profonde — sans avoir la nette impression que peu après l'an 2000, l'Europe, dans sa dimension géographique, i.e. de Lisbonne à Moscou, pourrait (re)devenir la plus grande puissance mondiale; cette fois, sous forme d'une Confédération d'États-Régions à gestion centrale communautaire, la formule de la CEE ayant fait ses preuves. C'est là une perspective qui ne peut laisser indifférent ni le Canada, ni le Québec qui d'ailleurs pourraient eux aussi y trouver, par anticipation, une forme d'inspiration valable. Pour le moment, les Douze s'appliquent assidûment à parfaire leur intégration économique avant d'élargir leur cercle aux pays voisins. Les développements récents et les tendances perçues, résumées ci-dessous, vont dans ce sens.

#### Le grand marché unique de 93

Cette année, à Bruxelles comme dans les capitales des Douze, on met les bouchées doubles afin d'abolir, tel que prévu par l'Acte Unique de 1987, les dernières « frontières » (physiques, techniques et administratives) qui entravent encore la circulation des biens, services, capitaux et personnes, de manière à ce que le 1er janvier 1993 l'Europe ne constitue plus qu'un seul espace commercial, où presque seules les lois du marché s'appliquent.

Plus de 75 % des mesures nécessaires à la mise en place de ce marché unique de 340 millions de consommateurs (solubles), ont déjà été approuvées. Il ne reste plus que 90 « directives » (mais parmi les plus contraignantes) à faire approuver par le Conseil des ministres et ensuite par les parlements nationaux, presque tous devenus hypersensibles au fur et à mesure que la dynamique communautaire leur fait perdre l'exercice de nouvelles compétences économiques.

Ceci dit, il faut rappeler qu'en 1993



Le siège social de la Communauté économique européenne.

un reliquat important de lois et règlements nationaux, accessoires au commerce en général, demeureront en vigueur dans les États-Membres — subsidiarité oblige — chacun d'eux d'ailleurs restant seul responsable de l'application et du contrôle judiciaire des nouvelles règles communes du marché unifié (la Communauté étant un mode de gestion et non un système d'État). C'est pourquoi les commerçants étrangers, comme nous, devront être bien avisés, s'ils veulent s'y retrouver dans ce parallélisme des normes (communautaires et nationales) qui sera un véritable labyrinthe juridique. La CEE harmonise sans tout homogénéiser; il ne faut pas l'oublier.

À partir de 1993, la compétition commerciale entre les Douze, et « a fortiori » avec et entre les étrangers, sera encore plus impitoyable — quoique plus lucrative — que maintenant sur un marché unique où les économies d'échelles, l'effet de taille, la

spécialisation, la productivité et l'adaptation des produits aux cultures nationales, seront les maîtres mots.

Cet été, on s'inquiète sérieusement, surtout en France, du retard accusé par les industries européennes de l'automobile et de l'électronique à cause, dit-on en trop simplifiant, de la part croissante du marché accaparé par les produits japonais (y compris leurs auto fabriqués en Europe, les fameux transplants). De là à voir poindre le syndrome du protectionnisme avec le spectre absurde — et contre nature (économique) — d'une « Porteresse Europe », rejetée catégoriquement à Bruxelles dès 1987, il n'y a qu'un pas... politique.

Pour le moment, on se contente de laisser entendre que si la « libre pratique » du marché unique va constituer une opportunité remarquable pour les biens et services des pays tiers — ce qui est vrai — la CEE serait en droit d'exiger des contreparties,

voire parfois la réciprocité de traitement (ce que n'exige pas le GATT).

#### La politique industrielle au devant de la scène

À quoi servirait un vaste marché européen si les principaux produits de pointe n'y étaient pas européens? C'est pour éviter ce danger — même exagéré — que la « politique industrielle » — a repris le devant de la scène communautaire.

Les entreprises qui ont une envergure totalement européenne sont encore trop peu nombreuses. Des alliances à dimension européenne sont en gestation. Ainsi, on envisage un regroupement des trois grands producteurs de semi-conducteurs (Siemens, SGS Thomson et Philips). Des enjeux économiques et stratégiques exigent que l'Europe s'assure de la maîtrise et de l'indépendance dans ce domaine. C'est pourquoi, on s'o-

rient vers une véritable politique commune de l'électronique, d'ici un an ou deux.

Par ailleurs, l'unanimité se fait de plus en plus facilement pour accorder des aides substantielles à la recherche scientifique et au développement technologique, moyens incontournables afin de rattraper, dans la mesure du possible, le terrain perdu (aux États-Unis et au Japon) par un continent où la « matière grise » n'est pas son moindre atout. Le programme EUREKA est mieux contrôlé depuis que la Cour des comptes l'a exigé.

À cela, est venu s'ajouter une politique régionale communautaire substantielle et destinée, elle aussi, à épauler sérieusement la politique industrielle cohérente de demain. On voudrait s'assurer aussi que certaines régions moins développées ne soient pas laissées pour compte de l'effet du Grand marché. Le défi est de taille et les moyens aussi, puisque le budget du Fonds régional vient d'être doublé.

La lutte contre les pratiques commerciales déloyales est la quintessence d'un véritable marché commun. La Commission, armée de pouvoirs considérables dans ce domaine, gagne du terrain dans sa lutte contre l'abus des monopoles d'État.

C'est ainsi que la Cour européenne vient de lui donner raison pour avoir exigé que soit mis fin aux anachroniques monopoles nationaux en matière d'équipement de télécommunications (un marché intéressant pour le Québec). Fort de cet arrêt important, Bruxelles va pouvoir poursuivre avec encore plus d'assurance, le démantèlement d'autres monopoles semblables comme l'électricité et le gaz, nuisibles au libre échange communautaire.

En outre, Bruxelles continue à prononcer l'anathème sur les aides d'État qui elles aussi faussent la concurrence. Les capitaux sont souvent réticents (exemple récent, Paris et l'aide à la société Bull). Hélas, en matière de subventions illicites, rien de plus difficile — et délicat — que de distinguer l'ivraie du bon grain. Le Canada en sait quelque chose avec les États-Unis, avec ou sans libre-échange!

**Demain: Deux négociations parallèles pour une union sans cesse plus étroite**

## Hommage à Madame Catherine la duchesse

René le Clère

L'auteur est secrétaire général du Centre québécois du P.E.N. international

À MONTREAL, le jeudi 8 août 1991, a été rappelée à Dieu Madame Catherine de Leuchtenberg. Ce nom patronymique, banalisé dans la mosaïque des noms que l'on retrouve au Canada, mérite qu'on s'y attarde.

En fait, pour les historiens, les généalogistes et ses nombreux amis, elle était: « Son Altesse Sérénissime la duchesse Catherine de Leuchtenberg, comtesse de Beauharnais » et représentait l'un des tous derniers maillons d'une famille dont l'histoire fut infiniment liée à celle de l'Europe du siècle dernier.

Née avec le début du siècle, à Simbirsk, en Russie, Catherine Arapov épousa en première nocce le prince Boris Chavchavadze qui mourut du typhus en 1919 alors qu'il servait dans l'Armée blanche. De ce premier lit elle eut une fille, la princesse Irina Chavchavadze, devenue Madame Myron Arms Lomasney (mère de Pierre, Hélène et Nicolas, grand-mère de Nina, Alexandre et André).

En secondes nocces, elle épousa à Rome, en 1921, Son Altesse Sérénissime le duc Dimitri de Leuchtenberg, comte de Beauharnais, né à Saint-Petersbourg en 1898. Ce mari bien-aimé, alors à peine âgé de 20 ans, alla au feu contre les révolutionnaires russes en tant qu'officier de la Garde impériale et, en 1917, assista à la mort du tsarisme ainsi qu'à l'extermination du dernier représentant de la dynastie des Romanov: Nicolas II.

En 1920, en Crimée, lors d'une importante bataille contre l'Armée rouge, le duc Dimitri fut blessé par l'explosion d'un obus. Sa convalescence terminée, il regagna son régiment et fut évacué à Constantinople. Vers la fin des années 30, le duc Dimitri de Leuchtenberg (il avait été précédé, en 1928, de son cousin germain le marquis Nicolas d'Albizzi) et sa famille arrivèrent sur ce continent et prirent feu et lieu à Saint-Sauveur-des-Monts, dans les Laurentides. La famille Leuchtenberg y passa une quarantaine d'années (jusqu'à la mort du duc survenue le 25 décembre 1972) retrouvant au Québec des lieux aux noms qui leur étaient déjà familiers puisqu'elle appartenait à la même famille que celle des « Beauharnois ». En Nouvelle-France: François de Beauharnois fut le septième intendant, de 1702 à 1705; et Charles de Beauharnois gouverneur de la Nouvelle-France, de 1726 à 1747.

De ce second lit, la duchesse eut: Son Altesse Sérénissime la duchesse Hélène de Leuchtenberg, née en 1922, à Munich, religieuse dans un couvent orthodoxe russe en France; et Son Altesse Sérénissime le duc Georges de Leuchtenberg, né en 1927, aussi à Munich, décédé sans postérité en 1963 à Saint-Sauveur-des-Monts.

Rappelons que le nom de Leuchtenberg — que portait avec grande allure la duchesse Catherine — a été illustré par le prince Eugène, prince français en 1804, vice-roi d'Italie en 1805, adopté par son beau-père Napoléon Ier en 1806. C'est lui qui fut créé en 1817 duc de Leuchtenberg et prince d'Eichstätt. Retiré, le prince Eugène épousa la fille du roi de Bavière. À la génération suivante, les enfants firent de brillants mariages: Joséphine épousa Oscar Ier, roi de Suède et de Norvège; Auguste Charles devint le premier époux de Marie II, reine du Portugal; Maximilien Joseph épousa Marie, fille de tsar Nicolas Ier de Russie (d'où la descendance monténégrine); et Amélie Augusta fut la deuxième épouse de Pierre Ier, empereur du Brésil!

Avec le décès de la duchesse Catherine vient de disparaître ce que Montréal comptait hier encore de derniers représentants directs des familles qui firent l'histoire de l'Europe. Dès le XIVe siècle, la famille était connue et reconnue en France. Elle devint allemande, puis russe. Elle vient de s'éteindre canadienne.

La duchesse Catherine qui avait une personnalité très attachante cultivée, polyglotte, mena une vie sociale très brillante. Elle repose déjà auprès de son époux Dimitri et de son fils Georges au cimetière du couvent orthodoxe russe de Novo Divevo, à Spring Valley, dans l'État de New York, avec d'autres membres de sa famille, son beau-père, Son Altesse Sérénissime le duc Constantin de Leuchtenberg, comte de Beauharnais (1905-1983) et son épouse née princesse Daria Obolensky (1903-1982), décédés à Ottawa.

Que Son Altesse Sérénissime la duchesse Catherine repose en paix.

## Diverses sociétés distinctes

### Le Québec n'est pas seul à se distinguer de la majorité canadienne

Alain Bissonnette

L'auteur est avocat et anthropologue, Conseil des Atikamekw et des Montagnais

ON S'EN inquiète en certains lieux. Le Québec ne serait pas seul à se distinguer de la majorité Canadienne. D'autres que lui pourraient prétendre à un statut singulier au sein de la fédération. N'est-ce pas là, un autre plan machiavélique de la part des stratèges fédéraux afin de mater, sinon de limiter, les aspirations québécoises?

Ici comme ailleurs, une partie de l'imbroglio résulte de difficultés de langage. Une partie seulement, car il est bien évident que des intérêts précis et quantifiables se trouvent toujours présents dans tout enjeu politique.

#### Le caractère distinct du Québec

L'expression « société distincte » a connu une très large diffusion au Canada au moment des discussions entourant l'Accord du Lac Meech. Évidemment, elle était alors utilisée afin de tenter de caractériser la situation unique du Québec par rapport aux autres entités gouvernementales canadiennes. Il y a déjà plus de cinq ans, dans une préface à un ouvrage consacré au rapatriement de la constitution canadienne (1), le professeur Léon Dion dégageait les caractéristiques de cette problématique:

« La seule problématique constitutionnelle qui convienne au Québec en est une qui mette en lumière la dimension fondamentale du Québec comme l'une des deux sociétés dont le Canada est constitué. Ce n'est pas seulement une province que l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec ont pour mission imprescriptible de défendre et de promouvoir. C'est également et surtout une communauté linguistique originale qui a son assise vitale dans cette province et qui, seulement dans cette province, possède des cadres institutionnels propres à lui permettre d'exister comme société particulière, malgré un environnement anglophone

qui menace constamment de la corroder en profondeur et irrémédiablement » (2).

Plusieurs ont tenté de le faire comprendre (3), cette tentative de voir le caractère distinct du Québec reconnu par la constitution canadienne ne constituait aucunement une innovation sans précédent: la Loi constitutionnelle de 1867 ayant elle-même été conçue de façon à protéger le Québec d'une uniformisation jugée inappropriée.

En outre, d'autres dispositions constitutionnelles au Canada permettent de tenir dûment compte des réalités historiques et géographiques des diverses composantes de l'État canadien: qu'on pense, entre autres, aux conditions d'admission de certaines provinces dans la confédération notamment en ce qui concerne leurs pouvoirs à l'égard des peuples autochtones.

Quoi qu'il en soit, l'Accord du Lac Meech a connu le sort que l'on sait. Pour des raisons que l'on croit comprendre: le Québec ne peut se voir reconnaître un tel statut soit parce qu'il risque ensuite de ne pas respecter les droits et libertés des personnes, soit parce que d'autres que lui peuvent également prétendre à un statut comparable.

Évidemment, ces deux explications demeurent paradoxales. Mais il faut constater qu'elles ne sont pas nécessairement exprimées par les mêmes acteurs.

#### Les peuples autochtones

Maintenant, en ce qui concerne les peuples autochtones, il faut se rappeler qu'eux aussi occupent dans l'édifice constitutionnel canadien un statut particulier. Dès la Proclamation royale de 1763, des territoires immenses leur étaient réservés, et ce tant et aussi longtemps qu'ils n'avaient décidé, lors d'une assemblée publique, de s'en départir au profit de la Couronne britannique (4).

Pourtant consacrées dans les principaux textes constitutionnels canadiens, ces dispositions ont pendant longtemps été passablement ignorées par bon nombre de citoyens. Il

est vrai, cependant, que les tribunaux les ont, à quelques reprises, utilisées. Mais, dans l'ensemble, jusqu'à fort récemment les peuples autochtones n'ont pu tirer un profit comparable à celui que les « Canadiens » (5) ont obtenu, eux, de cette même Proclamation édictée à peine trois ans après la Conquête.

Autrement dit, les peuples autochtones n'ont pas obtenu des institutions politiques jouissant de pouvoirs et de domaines de juridiction comparables à celles que les Canadiens-français, eux, ont réussi à obtenir, à préserver et à consolider à travers les siècles. En fait, dans un premier temps, une bonne partie des territoires réservés aux peuples autochtones leur ont été enlevés par des procédés carrément illégaux au regard des dispositions contenues dans la Proclamation royale de 1763, et dans un deuxième temps, leur autonomie gouvernementale leur a été niée par une loi coloniale, la Loi sur les Indiens, qui visait explicitement à les assimiler dans une ou deux générations.

Quoi qu'il en soit, des premiers moments du Canada jusqu'à aujourd'hui, les peuples autochtones sont demeurés des « entités culturelles distinctes », pour reprendre une expression utilisée par la Cour suprême du Canada dans la célèbre affaire Calder (6).

#### Le bon usage de l'expression

Bref, en 1991, lorsque l'on parle des « sociétés distinctes », celle du Québec, celles des peuples autochtones, il faut, à mon avis, faire bon usage de l'expression.

D'une part, en reconnaissant qu'effectivement aussi bien la population représentée par le gouvernement du Québec que l'ensemble des populations représentées par les associations ou organismes politiques autochtones ont, bel et bien, conservé des attributs économiques, sociaux et culturels qui les distinguent de l'ensemble de la population canadienne.

D'autre part, en distinguant entre le Québec, entité politique détentrice de pouvoirs reconnus par la constitu-

tion canadienne, et les peuples autochtones, peuples, certes, mais à qui seulement de maigres pouvoirs ont été reconnus en vertu d'une loi discriminatoire, assimilatrice et carrément coloniale.

Lorsque le président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles s'engage à tenir compte des recommandations des peuples autochtones visant à voir reconnue leur autonomie gouvernementale, il sait très bien qu'il cherche à créer un nouvel espace constitutionnel permettant à ces peuples de recouvrer ce qui leur est dû.

Et il sait très bien également qu'actuellement ces mêmes peuples autochtones se font les plus grands défenseurs du Canada, qu'ils veulent intégrer et non désintégrer. Enfin, les nouveaux pouvoirs qui seront dévolus aux institutions politiques autochtones demeurent encore à être négociés, et le véritable pouvoir de décision à cet égard demeure encore entre les mains du gouvernement fédéral et des provinces, le Québec y compris.

Quant à ce dernier, la problématique est fort différente. Tant qu'il demeure une province canadienne, il jouit toujours de pouvoirs importants, et il offre à sa population une sécurité économique, sociale et culturelle, certes fragile, mais dont ne jouit certainement aucune communauté autochtone.

C'est d'ailleurs ce qui a permis récemment au ministre Gil Rémillard de rétorquer aux représentants autochtones que le Québec, lui, est un État, alors que les peuples autochtones, eux, ne peuvent encore prétendre à un tel statut. Pourtant, dans un cas comme dans l'autre, il reste que, fondamentalement, le droit à l'autodétermination de chacun s'appuie, en droit international, sur la notion de peuple ou de société distincte. L'un d'entre eux a obtenu plus que les autres, jusqu'à présent, dans le cadre constitutionnel canadien.

Cependant, il est loin d'en être satisfait et il cherche, en conséquence, à améliorer sa situation, soit en obtenant plus de pouvoirs au sein du régime actuel, soit en devenant un

État indépendant. Cette situation particulière l'oblige à prendre appui à certains moments du côté des gouvernements ou des États en position de force, à d'autres du côté des peuples qui demandent à voir leur statut mieux protégé.

#### Conclusion

En conclusion, on peut penser que les fédéralistes canadiens ont tout avantage à enfin reconnaître le caractère distinct des peuples autochtones dans la mesure où ceux-ci favorisent actuellement la redéfinition du Canada sans en menacer l'intégrité.

Quant aux nationalistes québécois, qu'ils soient fédéralistes ou indépendantistes, ils semblent actuellement coincés entre un double langage: celui du droit des peuples et celui du pouvoir étatique, pourvu qu'ils ne semblent, d'ailleurs, guère disposés à véritablement partager avec d'autres (7).

(1) Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien: le rapatriement de la constitution*, Montréal, Québec/Amérique, 1985.

(2) Ibid., p. 18.

(3) Entre autres, Peter W. Hogg, *Accord constitutionnel du Lac Meech*: texte annoté, Toronto, Carswell, 1988, pp. 14 et 15.

(4) Lire à ce sujet l'excellent ouvrage de Bruce A. Clark, *Indian Title in Canada*, Toronto, Carswell, 1987.

(5) Comme tout le monde le sait, on désignait par ce terme les descendants de Français vivant au Canada à cette époque.

(6) Calder c. P.G. Colombie-Britannique, (1973) R.C.S. 313. Six des sept juges siègent dans cette affaire ont alors reconnu l'existence, en common law, du titre indien ou de ce qui pourrait aujourd'hui être traduit par l'expression droits ancestraux territoriaux des peuples autochtones.

(7) Il convient de souligner à cet égard la récente Loi 150 qui traite des peuples autochtones du Québec comme de simples minorités culturelles.

## ÉDITORIAL

## Un nouvel ordre à Moscou

VOIR LES CHARS entrer dans Moscou, et la colère de la foule se briser sur les blindés, c'était hier un mauvais film. Le désespoir des gens de la rue, le regard à la fois glacial et un peu effrayé des jeunes soldats hésitant entre désarroi et répression, c'était un cauchemar. Puis les Bourses du monde entier se sont agitées, le président des États-Unis a décidé de regretter de quitter son terrain de golf pour faire acte de présence à Washington, des communiqués prudents ont fusé des capitales préservant déjà leurs arrières auprès du « nouveau régime », et il a fallu comprendre que c'était vrai. En juillet, réunis à Londres, les Grands de ce monde refusant à Mikhaïl Gorbatchev l'aide sonnante qu'il réclamait et l'enjoignaient de pousser plus loin les réformes. En août, via leurs téléphones rouges, ils devisent sur leur amitié pour l'ancien président de l'Union soviétique et ils cherchent fébrilement le moyen de préserver des miettes de sa perestroïka. Les stratégies magnifiques du « nouvel ordre mondial » sont en panne. Tout est si fragile, toujours.

Devant ces images, écoutons en guise de réconfort un spectateur à l'expérience douloureuse, Alexandre Dubcek, l'homme du Printemps de Prague écrasé par les mêmes chars en 1968, aujourd'hui président du Parlement tchécoslovaque : « La politique démocratique que nous avons engagée en 1989 est irréversible », disait-il hier. Il parlait, bien sûr, des réverbérations dans son propre pays de ce coup d'État en Union soviétique. Mais il posait aussi la question qui obsédait le monde au cours des prochains jours, ou semaines, ou mois. On croyait, malgré toute sagesse, que l'histoire de l'URSS avançait en ligne droite sous Mikhaïl Gorbatchev, même si la route était cahoteuse. On regardait partir les Chevardnadze, Iakovlev et autres incarnations du progrès démocratique sans s'inquiéter indûment de leurs craintes, publiquement formulées, d'un retour de la dictature. On se moquait des généraux qu'on préférait penser vieux et affaiblis, et de toute façon « incapables de mener une économie », comme on le répétait dans la capitale américaine. Mais voilà le pouvoir militaire et le KGB en selle à nouveau, en apparence si forts qu'ils auraient déjoué les meilleures « intelligences » de l'Occident. Jusqu'où ira le recul ? Quelle part du progrès gorbatchévien demeurera irréversible ?

Tout en sachant que le pire est toujours possible, il est difficile de ne pas mesurer la folie du pari des nouveaux maîtres du Kremlin. Ils ont moins de chances de pouvoir remonter le temps que M. Gorbatchev n'en avait de rattraper le temps présent.

S'ils ont voulu prévenir l'éclatement de l'empire soviétique, ils s'y sont pris bien tard. Il ne restait plus hier que le colonel Kadhafi et Saddam Hussein pour espérer quelque bienfait du retour de la vieille garde à Moscou. Même Fidel Castro ne répondait pas. De l'Afghanistan au Moyen-Orient en passant par l'Éthiopie, les jeux d'influence ont connu leur conclusion et le retrait soviétique a donné lieu à des réalignements qu'on n'ébranlera pas de sitôt. Car c'est l'épuisement économique de l'URSS qui l'a rendue incapable de soutenir ses prétentions géopolitiques, et le retour des largesses pour les régimes musclés ne s'annonce pas pour demain.

Le calme avec lequel les pays de l'ancien glacis ont accueilli la nouvelle du coup d'État atteste aussi de ses limites.

### Le pari des putschistes est plus fou que celui de Mikhaïl Gorbatchev

Le Pacte de Varsovie est bien mort et si le monde avait les yeux tournés vers les troupes soviétiques qui stationnent toujours en Pologne et en Allemagne de l'Est, ce n'était pas par crainte de les trouver en marche. C'était pour observer la réaction de l'infanterie, voir si l'unité de l'Armée est aussi solide que la légende le veut, si des défections s'annoncent. Dans ces pays de l'Est où la percée démocratique chaque jour se consolide, les gouvernements en place ne sont plus isolés comme autrefois le furent ceux de Prague et de Budapest. Les événements d'Union soviétique pourraient même avoir comme effet d'accélérer leur pénétration dans le cercle occidental.

Chose certaine, les nouvelles autorités soviétiques ont plus pressantes occupations que de se redonner des satellites. C'est l'éclatement de l'empire intérieur qu'ils ont surtout voulu prévenir et là encore, il est bien tard. Les neuf républiques consentantes ne signeront pas, aujourd'hui, le fameux Traité de l'Union qui mettrait l'URSS sur la voie de la décentralisation et qui, selon certains, rendait la fédération pratiquement ingouvernable. Les auteurs du coup d'État affirmant vouloir renégocier ce pacte, le chapeauter d'un « préambule » qui consacrerait l'indivisibilité de l'empire. C'est une chose de déchirer un papier, c'en est une autre de chercher un tel entendement avec une république

russe dont le président démocratiquement et massivement élu, Boris Eltsine, appelle à la grève générale, et refuse de reconnaître la légitimité militaire sur son territoire. À moins de réprimer sa révolte dans le sang, et de faire de même avec les républiques baltes qui se déclaraient souveraines au point de refuser le Traité, on ne voit pas comment le nouvel ordre pourrait s'installer.

Les aspirations nationalistes, qui commençaient à être reconnues bien peu mais un peu par la communauté internationale, ne disparaîtront pas. Ni les aspirations démocratiques dont la récente élection de Russie a souligné la vigueur. Le Parti communiste est désintégré, à tel point qu'il n'a pas joué de rôle dans le coup d'État. Il n'y a plus d'idéologie à plaquer sur le rapport de forces entre conservateurs et réformistes, les statues sont toutes déboulonnées. La censure qui s'est abattue hier sur la plupart des médias aura bien du mal à sévir, sans réinventer le goulag, sur tous les fronts où s'est débridée récemment la liberté de presse.

Seul un redressement de l'économie soviétique pourrait légitimer un jour ce coup d'État. Car la foule qui réclame Gorbatchev aujourd'hui le conspuait hier devant les étalages vides, et elle aura peut-être quelque reconnaissance pour qui arrivera à la nourrir. Les nouveaux hommes forts sont tous issus, dit-on, du complexe militaro-industriel que les réformateurs démantelaient pour se rapprocher d'une économie de marché. Vont-ils, peuvent-ils tenter un retour à la dictature du Plan dont ils n'ont cessé d'avoir la nostalgie ? La confusion actuelle interdit d'y penser. Les banques étrangères venaient de commencer à resserrer l'étau sur Mikhaïl Gorbatchev, pour protester contre la lenteur de ses réformes. Elles ne le desserreront pas sur ses « successeurs » qui ne peuvent plus rien garantir.

« Les artisans du putsch de lundi ne reviendront pas, ils ne pourront jamais revenir à la grande Union soviétique d'antan », écrivait hier dans *Le Monde* le journaliste soviétologue Michel Tatu, avant de prédire qu'ils s'apercevraient vite de leur erreur. Le jour même, les putschistes commençaient à donner des assurances de respect des traités de contrôle et de réduction des armements, et cherchaient à apaiser la communauté internationale en promettant une forme de continuité. Le chaos de leurs contradictions s'ajoute à celui de la vie quotidienne. Pour les Soviétiques demeure un espoir : que ce sursaut soit le dernier hoquet du stalinisme. C'eût été miracle qu'il disparaisse sans provoquer de dernières souffrances.

LISE BISSONNETTE

## LETTRES AU DEVOIR

## Fossé des mentalités

LA RÉCENTE envolée publique de M. Bourassa contre les opposants à son projet hydro-électrique, ainsi que leurs réactions le lendemain, démontre clairement le fossé philosophique, la division des mentalités, qui sépare les deux camps. D'une part, une vision strictement technocratique, bourgeoise, à la gloire de l'Homme et tous ses desirs; d'autre part, une vision d'un équilibre juste et durable entre les humains et le monde naturel sur cette planète, ainsi d'un équilibre entre la culture occidentale et industrielle et les cultures tribales pré-industrielles.

Cette division est désormais la ligne de démarcation de la future guerre « civile » douce qui s'amorce à l'échelle de la planète et qui divisera toutes les sociétés. Ici au Québec, par exemple, même la CSN, autrefois le grand défenseur des opprimés, se prononce pour ce projet destructeur (bien sûr, bonne conscience oblige, « en respectant les droits des Autochtones »).

En dépit des oppositions, nous, les écologistes, savons, hélas, que ce projet se fera. Les autres espèces et les autres cultures ne valent pas deux sous pour la plupart des gens, spécialement ceux et celles dans des grandes villes, si coupés du monde naturel, si éfrénés dans la poursuite du faux bonheur. Bien sûr, aussi, la « légitime » police de M. Bourassa aura besoin d'en mettre des centaines en prison qui résisteront jusqu'à la dernière minute (incluant l'auteur de cette lettre). Espérons que, dans le feu de l'action, votre exemple sera non-violent et incitera à une vraie réflexion sur vos valeurs de justice et d'harmonie.

Marco Ermacura  
Montréal, 6 août 1991

## The Ignotus

PERSONNE DANS le monde occidental ne considère la revue *The Economist* comme une revue culturelle. La plus récente incursion de *The Economist* dans le domaine de la culture est catastrophique. Le titre de la revue devrait être changé pour s'appeler *The Ignotus*, l'ignare.

*The Ignotus* affirme que le Québec n'a rien produit au niveau international. Votre chroniqueur, John Grimond, ignore l'existence du peintre Jean-Paul Riopelle dont chaque musée important dans le monde, le MOMA à New York et le Musée d'art moderne de Paris pour n'en citer que deux, s'enorgueillissent de posséder au moins un des tableaux. La troupe du Cirque du Soleil a fait fureur partout dans le monde. La danseuse montréalaise, Margie Gillis, a triomphé partout où elle a dansé. Mon ami Édouard Locke et ses danseurs de La la la Human Steps ont inventé une forme de danse moderne qui a commencé à influencer la danse moderne partout dans le monde où elle se pratique. La troupe de théâtre Carbone 14 a été louangée partout où elle a joué, au Brésil, en Argentine, en Pologne et *tutti quanti*. Sans

oublier, dans le domaine du cinéma, Denis Arcand, Norman McLaren et Claude Jutra, primés partout dans le monde.

Si ce ne sont pas là des contributions de niveau international aussi valables que le Dixieland de la Louisiane, il faut être de mauvaise foi pour ne pas le reconnaître. Assez curieusement, seul Mordecai Richler se qualifie d'après *The Economist* comme contribution culturelle du Québec au niveau international. Sur Michel Tremblay, joué dans toutes les langues partout dans le monde, pas un mot. Quant à savoir si l'écrivain fasciste Lord Durham a eu tort ou raison de vouloir l'extermination du peuple québécois via l'assimilation, je laisse à la revue *The Ignotus* le choix de ses héros. Mais, je me permets de conclure en disant que comme intervention au niveau international, le jeune peuple du Québec, toujours là, toujours fier, donnera à l'univers d'ici l'an 2000 un nouveau pays, le plus jeune des pays du monde, et ce sera une contribution au moins aussi valable que Mordecai Richler aussi lu au Québec que le poète John Clare dans le Royaume-Uni.

Avant de toucher aux sujets culturels, la revue *The Ignotus* devrait consulter des sources sans préjugés. Et je passe.

Gérald Godin  
Montréal, 7 août 1991

## Affirmation imprécise

L'ARTICLE sur le financement du transport en commun paru dans LE DEVOIR de samedi, sous la signature de Guy Chartrand, président de Transport 2000, est sans doute intéressant en dépit d'une affirmation imprécise.

Quand l'auteur affirme que « Le réseau routier est gratuit pour l'utilisateur... », on sursaute. L'affirmation est juste pour l'étranger qui utilise le réseau payé par les contribuables d'une autre municipalité. Cette affirma-

tion de gratuité est encore vraie pour les 500 000 usagers qui entrent dans l'île de Montréal tous les matins par les 17 ponts qui relient l'île à la périphérie. Mais, pour les résidents de l'île de Montréal, les usagers de chacune des municipalités paient par leurs impôts fonciers la construction et l'entretien de leur réseau respectif.

Si l'on recherche l'équité, c'est la province, par la taxe perçue sur l'essence, qui devrait rembourser chaque municipalité pour la construction et l'entretien des réseaux de chaque municipalité.

Paul Lambert  
Montréal, 11 août 1991

## Le service de la STCUM

ENTRE LE 2 et le 8 août inclusivement, j'ai demandé à différents changeurs de remplacer une carte autobus-métro défectueuse. Cette demande a été faite aux stations suivantes : St-Michel, Namur, Laurier et Berri-UQAM. Chaque fois, j'ai essayé un refus plus ou moins poli. Cette réponse négative est d'autant plus choquante qu'elle va à l'encontre des règlements de la STCUM.

Nous payons de plus en plus cher pour subir un service qui se détériore et subir également l'attitude d'employés qui n'espèrent que leur chèque de paye.

Malheureusement, je n'ai pas les moyens de m'acheter une voiture pour mes déplacements et pour contribuer aussi à la pollution de Montréal.

Qu'attend la STCUM pour donner un service convenable ?

Hélène Talbot  
Montréal, 8 août 1991

## Sur la pente asymétrique

MADAME Bissonnette, vous avez beaucoup parlé dans le passé de l'ingérence du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation. Est-ce qu'on devrait maintenant de l'ingérence de M. Bourbeau dans le domaine de l'assurance-chômage ?

John A. Hayes  
Ottawa, 10 août 1991

## Rectificatif

UNE ERREUR s'est glissée dans notre éditorial sur la réduction du nombre des admissions en première année dans les facultés de médecine au Québec (« Un deuxième tour de vis », dans LE DEVOIR du vendredi 16 août 1991). En septembre 1991, ces admissions passeront de 575 à 560, et non à 552 comme le recommandait le Conseil du Trésor. En outre, les étudiants québécois échapperont à la guillotine, puisque cette réduction ne frapera que les étudiants venus de l'extérieur du Québec.

Jean Francoeur

## GORBATCHEV VIRÉ!



## Maurice Tourigny

## Le cinéma noir

DU COEUR de Redhook, Brooklyn et de South Central Los Angeles émerge un nouveau cinéma américain. Le phénomène semble irréversible : il naît du besoin, de la douleur, du désir de raconter une histoire trop longtemps bâillonnée.

Pas de vaisseau spatial et de trucages élaborés, pas de panoramique sur les majestueuses plaines de l'Ouest ni de courses de bisons; ce jeune cinéma parle la langue de l'immédiat et de la nécessité. Sa musique : les mots scandés du rap, les sirènes de police et les patrouilles en hélicoptères. Ses décors : la rue, les terrains vagues, les cours de HLM. Ses personnages : des adolescents qui veulent s'en sortir, des familles sans espoir, des citadins effrayés.

Les films ont pour titres *Boyz N The Hood*, *Straight Out Of Brooklyn*, *New Jack City*, *Do The Right Thing*, *Hangin' With The Homeboys*, etc. Et chacun décrit la vie sombre du ghetto, les dédales de l'alcoolisme et de la drogue, la frustration et la colère de générations sacrifiées.

Pour la première fois de l'histoire américaine, un cinéma écrit et réalisé par des Noirs, mettant en vedettes des acteurs noirs, est vu à la grandeur du pays. À sa sortie commerciale, *Boyz N The Hood* a pris l'affiche dans 850 salles. Columbia Pictures a investi 8 millions \$ dans la publicité de ce premier film de John Singleton. D'ici la fin de 1991, un total de 19 films « noirs » auront été lancés à travers les États-Unis. Jamais vu ! Un précédent.

Les grands studios d'Hollywood l'ont bien compris : même si les Noirs ne forment que 12 % de la population américaine, ils représentent 25 % du public des cinémas et le nombre de cinémas noirs augmente et continuera d'augmenter, selon les prédictions, au cours des vingt prochaines années. Les « majors » doivent donc courtiser ceux qui font tourner la roue.

Le risque est calculé : Columbia donne six millions de dollars à Singleton, scénariste et réalisateur de son film à 23 ans, investit dans le marketing et récolte le magot. Après trois jours sur les écrans, *Boyz N The Hood* avait rapporté dix millions \$ au guichet donnés par des spectateurs à 75 % noirs.

La preuve est faite : Hollywood la pure, la blanche, peut s'enrichir avec le cinéma noir !

On peut se demander si ces recettes imposantes amélioreront le sort des artistes noirs ou si, comme dans les sports et l'industrie du disque, les mêmes gros porte-monnaies blancs s'épaissiront encore un peu plus grâce au talent et au travail de vous savez qui... Attendons et soyons optimistes !

DANS son bel essai sur le cinéma américain, *The Devil Finds Work* publié en 1976, James Baldwin écrivait que personne ne ressemblant à son père, à ses frères et à ses amis d'enfance de Harlem n'avait encore fait son apparition sur les écrans d'Amérique. Il poursuivait en disant que Bette Davis et Carole Lombard pouvaient bien l'émouvoir mais qu'elles n'éliminaient jamais la distance que créait leur « blancheur ».

Imaginez un peu : aller au cinéma toute une vie et ne jamais pouvoir s'identifier aux héros et héroïnes, ne jamais sentir un lien entre l'action à l'écran et sa propre existence. Passer ses soirées à regarder des images qui ne stimulent pas l'imagination tant elles sont inconciliables avec son quotidien.

C'était jusqu'à récemment le lot de la population noire. Les Noirs à l'écran étaient des serviteurs, des meurtriers, des gratteurs de banjo au sourire fixe. Bien sûr il y avait un cinéma noir qui circulait tant bien que mal dans les salles des métropoles, mais Hollywood

maintenait ses stéréotypes insidieux.

La lutte pour les droits civiques des années 60 propulsa au vedettariat un acteur noir : Sidney Poitier, le nègre de service, doux, bon, compréhensif, ami des Blancs, patient, sans passé ni réalité sociale, une espèce d'ange tombé du firmament des fantasmes WASP.

Tant et aussi longtemps que les scénarios seraient écrits et tournés par les équipes de Beverly Hills, le point de vue resterait blanc, paternaliste, presque à coup sûr raciste.



## Lettre de New York

Mais voilà que tout change. En 1986, Spike Lee, un jeune réalisateur de Brooklyn, montre à Cannes son premier long métrage, *She's Gotta Have It*. Puis il trouve un distributeur qui présente le film aux États-Unis. Succès instantané ! Une histoire de Brooklynais montre que même sans Blanc, on peut créer un succès artistique et commercial.

Les cinéastes de 1991 n'y vont pas par quatre chemins; ils étalent les maux et les douleurs du ghetto. Pas de pleurnicheries, ni de bonbons, mais la violence crue comme on la vit tous les jours dans South Bronx ou à Watts. Les « gangs de rue », les vendeurs de crack et les désabusés jouent des rôles de premier plan dans ces films aux styles variés, aux tons neufs. Malgré leurs différences, ces films nous proposent un même regard sur le désespoir, l'impuissance et la tentation du crime et de l'évasion totale.

Dans ce monde où un homme sur vingt sera assassiné, aucun lendemain souriant; chacun sait que jour après jour la même merde l'attend. Seuls les très forts échapperont aux tentacules et aux pièges du ghetto.

*Straight Out Of Brooklyn* et *Boyz N The Hood* ne perdent pas de temps à blâmer l'injustice, l'oppression, le racisme bien mis en place par les institutions et le système social blancs. Ils vont au plus urgent : sauver leur peau, survivre au génocide lent et maquillé mais tellement efficace.

Rarement voit-on tant de souffrance à l'écran sans une once de complaisance ou de misérabilisme. Chaque jour ramène le débat de la vie ou de la mort et les personnages s'affrontent comme ils le peuvent.

Comment avons-nous pu réduire des hommes et des femmes par millions à pareil état ? Que voyons-nous en eux pour leur infliger de telles douleurs ? Comment pouvons-nous être aveugles à l'humanité de notre voisin ? Nous devons cacher en nous-mêmes quelque chose de bien laid pour ainsi torturer nos semblables.

Et notre société qui glorifie la violence tous les soirs à la télé, qui ouvre le feu avec fierté sur Panama et sur l'Irak, qui laisse sans punition les violences faites aux femmes, qui « héroïse » les forces policières, exige des Noirs la non-violence. Quelle ironie ! Quelle farce !

IL FAUT espérer que ce jeune cinéma deviendra un outil, un appel à la mobilisation, une preuve qu'il est possible de vaincre la solitude intérieure, la frustration et la colère dévorante.

Ces jeunes cinéastes se sont donné une tâche lourde et dangereuse : leur éloquence pourrait leur coûter la vie. Martin Luther King et Malcolm X ont perdu la leur pour avoir dit la vérité.